

CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

RAPPORT  
D'ÉVALUATION



**G** L'évaluation de l'Université Grenoble III - Stendhal, commencée en janvier 2001, a été placée sous la responsabilité de Jean-Claude **Bovier** et Laurent **Versini**, membres du Comité national d'évaluation, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand**, président, et de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

Pierre **Couronne**, professeur à l'Université Lille III ;  
Robert **Damien**, professeur à l'Université de Franche-Comté ;  
Élisabeth **Fichez**, professeur à l'Université Lille III ;  
Roger **Marchal**, professeur émérite à l'Université Nancy II ;  
Marie-Paule **Payre**, chargée de mission au CNE ;  
Michel **Perrin**, professeur émérite à l'Université Bordeaux II ;  
Marie-Rose **Simoni**, directeur de recherches du CNRS.

ORGANISATION  
DE  
L'ÉVALUATION

Nisa **Balourd** et Nathalie **Raubaut**, assistantes au CNE, ont assuré la présentation matérielle de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.



<b>Introduction</b>	<b>7</b>
- Le rapport de 1994	9
- Le contrat de développement 1999-2002	10
- Les thèmes de l'évaluation	11
<b>Présentation générale de l'université</b>	<b>13</b>
I - Les étudiants	16
II - Les IATOS	18
III - Les enseignants	19
<b>Le gouvernement et la gestion</b>	<b>21</b>
I - Un gouvernement présidentiel et "polysynodal"	23
II - Une gestion hétérodoxe	24
<b>L'étudiant au centre du dispositif</b>	<b>37</b>
I - Information et orientation	39
II - La formation initiale	43
III - La formation continue	54
IV - La vie étudiante	55
<b>Les dynamiques de la recherche</b>	<b>59</b>
I - La recherche	61
II - La formation à la recherche	70
III - La diffusion des résultats	71
<b>L'interuniversitaire : une solution ?</b>	<b>73</b>
I - Les données du problème	75
II - La situation actuelle	75
III - De nouveaux espaces à conquérir	78
<b>Conclusions et recommandations</b>	<b>87</b>
<b>Annexes</b>	<b>93</b>
<b>Réponse du président</b>	<b>103</b>

TABLE  
 DES  
 MATIÈRES



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

INTRODUCTION





## I - LE RAPPORT DE 1994

Les conclusions et les recommandations du rapport du CNE, publié en avril 1994, sur l'Université Grenoble III, portaient sur les points suivants :

**LA GESTION ET LE GOUVERNEMENT.** Il était souhaité une implication étroite des directeurs des composantes dans la gestion et le gouvernement de l'université. En ce qui concerne le personnel enseignant, il était souhaité le redéploiement des disparités de potentiel entre les disciplines, la venue en plus grand nombre, grâce aux emplois vacants, d'enseignants étrangers, comme invités ou associés, le renforcement de l'internationalisation des composantes, notamment en sciences de l'information et de la communication, le respect de la règle de résidence, en particulier en langues et lettres. Un accroissement des ressources de la taxe d'apprentissage, la création d'un service des marchés (ou la participation à un service interuniversitaire), la coordination des efforts des différents services d'information et d'orientation (SIO) du site et un intérêt soutenu à l'insertion professionnelle des diplômés étaient également souhaités.

**L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE.** Étaient recommandées une meilleure organisation pédagogique des cursus, de langues et de lettres notamment - la reconstitution des modules devant épargner un grand nombre d'heures complémentaires -, la révision des dénominations des DU mais aussi celle de la formation continue en faisant fusionner les différentes structures existantes, en établissant des passerelles entre formation initiale et formation continue, en faisant des formations professionnelles des formations diplômantes.

Le développement des formations de l'Université Grenoble III à Valence ne devait pas excéder le niveau DEUG.

**LA RECHERCHE.** La recherche était jugée comme inégale suivant les disciplines, souvent estimable, parfois de grande qualité, mais une politique de recherche n'était pas pleinement définie, notamment par le fonctionnement insatisfaisant de l'école doctorale, une structuration incomplète de l'ensemble des activités et une insuffisance de leur valorisation. La répartition du BQR devait être revue.

**LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES.** Le CNE encourageait vivement le nécessaire regroupement des trente-trois bibliothèques universitaires, en concertation avec le Service interuniversitaire de documentation (SICD 2), commun aux universités Grenoble II et Grenoble III, et rattaché à l'Université Grenoble II. Il paraissait indispensable de clarifier la relation du Service de gestion documentaire de l'Université Grenoble III par rapport au SICD 2 et d'établir une politique concertée d'achat public des publications. La formation continue des personnels des universités participant au fonctionnement des bibliothèques de proximité devait être organisée de concert.

**L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES.** Il y avait urgence à :

- augmenter significativement les possibilités de stages à l'étranger des étudiants ;
- renforcer la préparation au CAPES et à l'agrégation d'Anglais, étant donné les taux considérables d'échecs à l'oral ;
- élever le niveau du DEUG en langues vivantes ;
- réorganiser en profondeur l'année de licence en anglais, malgré son coût élevé ;
- individualiser la filière LEA de la nouvelle UFR de Langues en tenant compte des engagements du contrat quadriennal et en recherchant l'harmonisation des formations existant en ce domaine dans l'académie ;
- alléger les programmes, les réduire et simplifier les procédures de contrôle ;
- substituer aux deux DU d'anglais pratique une filière prenant appui sur les stages à l'étranger et permettant de diversifier efficacement les filières de l'UFR d'Études anglophones ;
- unifier toutes les structures relatives aux relations internationales en en confiant la direction à un seul responsable, s'appuyant sur un conseil de gestion et sur des structures susceptibles de répondre aux différentes missions (échanges d'étudiants, entre autres).

**LA MAISON DES LANGUES ET DES CULTURES.** La Maison des langues et des cultures, première de son genre en France, devait être un lieu d'apprentissage et de certification des langues et des cultures étrangères pour tous les non spécialistes, de même qu'un lieu d'expérimentation et de recherche dans le domaine de la didactique des langues, grâce aux technologies et aux pédagogies nouvelles. La réussite de cette entreprise nécessitait :

- en priorité, une définition des modalités, objectifs, échéanciers, dans le but de fixer des engagements et des moyens avec la tutelle ;
- une définition précise des relations de l'Université Grenoble III avec ses partenaires du Pôle européen, et un accord explicite fixant les engagements de chacun et les moyens y afférant.

Les activités de la Maison des langues devaient être complémentaires de celles des autres établissements d'enseignement supérieur grenoblois et apporter réellement des prestations nouvelles, la qualité devant être appréciée dans le contexte international.

**LE CENTRE UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES FRANÇAISES (CUEF).** Structure phare de l'efficacité et de la réputation de l'Université Grenoble III, le CUEF devait voir son statut, ses conditions de fonctionnement et ses modes d'intervention clarifiés, de manière bienveillante.

## II - LE CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT 1999-2002

Il est nécessaire de préciser que l'élaboration de ce contrat a été difficile tant du point de vue interne qu'avec le ministère de tutelle. En interne, le précédent président était mis en minorité par le CA, la vice-présidence aux affaires générales était vacante et la vice-présidence aux affaires pédagogiques a été vacante jusqu'à quatre mois de la rédaction finale. Il faut ajouter à cela la difficulté d'assimilation par les UFR de la dernière réforme de 1997 pour la constitution des nouvelles maquettes de diplômes venant se substituer à celles construites quatre ans plus tôt. Avec les autorités de tutelle, la signature du contrat a été retardée, d'abord du fait du dossier de la Maison des langues et des cultures, ensuite de la mise en cause par le rectorat des déficits du compte financier, et enfin subordonnée à la remise du rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.

Le premier axe, *"Adaptation de l'offre de formation aux exigences nationales et internationales pour un meilleur épanouissement personnel et professionnel de l'étudiant"*, se décline dans les domaines suivants : l'étudiant et la vie étudiante au cœur de l'université ; l'amélioration des dispositifs et des outils pédagogiques ; la professionnalisation des filières ; le développement, d'une part, de la formation continue, d'autre part, des relations internationales en favorisant la mobilité étudiante et enseignante.

Le CNE est conscient des efforts déjà faits par l'université pour accompagner l'orientation et la réorientation des étudiants et mieux les impliquer dans la vie de l'université : malgré les réelles difficultés, connues, générales à l'ensemble des universités françaises, ces efforts doivent être poursuivis. L'évaluation des enseignements va aussi dans le bon sens. L'université a tenu ses engagements en matière culturelle avant même d'être obligée de le faire, de même que pour l'amélioration des dispositifs et outils pédagogiques. La suggestion de créer un service commun de télé-enseignement est toujours d'actualité. Le Service de formation continue doit s'ouvrir à l'interuniversitaire. Il est à regretter que l'établissement ne dispose pas de statistiques générales, sur plusieurs années, tant pour les départs et arrivées que pour les étudiants et enseignants.

Le second axe, *"Les dynamiques de la recherche"*, concerne les domaines suivants : la structuration de la recherche, l'école doctorale, le Pôle européen, la Maison des sciences de l'homme, l'École normale supérieure littéraire, la valorisation de la recherche, l'évaluation et l'orientation, l'organisation de colloques, le livret de la recherche et le site Web, l'appui à la recherche et le bonus-qualité-recherche. La structuration de la recherche à l'Université Grenoble III, bien soutenue par la Direction de la Recherche du Ministère, gagnerait à s'ouvrir davantage à l'interuniversitaire, notamment par une participation accentuée aux Doctoriales.

Le troisième axe, "*Moderniser la gestion de l'établissement*", s'applique au budget, à la gestion des ressources humaines et à la politique du patrimoine. Autant la gestion des personnels IATOS est en voie de nette amélioration avec la création et l'action du Service des ressources humaines, autant celle des personnels enseignants ne pourra se dérober aux choix inéluctables que les prochaines années imposeront. La gestion financière tend à plus de rigueur avec un meilleur ajustement des dépenses aux recettes de l'université.

### III - LES THÈMES DE L'ÉVALUATION

La démarche d'évaluation du CNE a été initiée en janvier 2001 par une visite à Grenoble, commune aux trois universités grenobloises, à l'INPG ainsi qu'à l'Université de Savoie.

Le rapport d'évaluation interne de l'Université Grenoble III, attendu pour mars 2001, est parvenu par apports successifs en mai et juin 2001. Les experts choisis par le CNE ont effectué leur visite à Grenoble en juin 2001.

Le CNE a fait siennes les priorités du contrat de développement 1999-2002 en focalisant son évaluation, après une présentation générale de l'université en 2000 dans son évolution par rapport à l'année 1994 (premier chapitre), sur le gouvernement et la gestion de l'université (deuxième chapitre), sur la place de l'étudiant au centre du dispositif (troisième chapitre), sur les dynamiques de la recherche (quatrième chapitre). Puis, le Comité s'est interrogé sur une solution possible du développement de cette petite université, qui pourrait être trouvée dans l'interuniversitaire (cinquième chapitre).



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

PRÉSENTATION  
GÉNÉRALE DE  
L'UNIVERSITÉ



L'Université Grenoble III a deux caractéristiques essentielles par rapport aux autres établissements d'enseignement supérieur de l'Académie de Grenoble.

C'est une université de taille modeste, puisqu'elle comprend, en 2000-2001, seulement 7 400 étudiants, alors que 17 600 étudiants se sont inscrits à l'Université Grenoble I, 18 000 à l'Université Grenoble II, 3 500 à l'INPG et 12 200 à l'Université de Savoie. Elle dispose aussi de moyens plus limités : un compte financier de 70 MF, alors qu'il est de 270 MF pour l'Université Grenoble I, de 128 MF pour l'Université Grenoble II, de 195 MF pour l'INPG et de 119 MF pour l'Université de Savoie.

C'est une université qui par nature est peu pluridisciplinaire, puisqu'elle s'est constituée autour des lettres et des langues, auxquelles il convient d'ajouter les sciences du langage, dont le cursus s'est individualisé à partir des lettres et des langues, et les sciences de la communication qui sont apparues après la création de l'université. L'Université Grenoble III est l'une des très rares universités françaises dans lesquelles la liaison traditionnelle entre les lettres, les langues et les sciences humaines n'a pas été maintenue. L'histoire, l'histoire de l'art, la philosophie de l'ancienne faculté des Lettres et Sciences humaines de Grenoble ont intégré l'Université Grenoble II et la géographie est allée à l'Université Grenoble I.

La faiblesse des effectifs n'est pas *a priori* un handicap pour une université. Elle peut avoir pour contrepartie une gestion plus rapprochée des usagers, des équipes pédagogiques plus soudées, des relations plus étroites entre enseignants et étudiants.... Par ailleurs, les chiffres qui ont été cités pour l'Université Grenoble III peuvent être sensiblement augmentés par addition des quelque 3 000 étudiants étrangers venus à Grenoble pour suivre des cours de langue française ou des stages pédagogiques et gérés par le Centre universitaire d'études françaises, rattaché à l'Université Grenoble III. Malgré tout, cette situation de déséquilibre avec les autres établissements grenoblois est vécue comme une source de difficultés dans la vie quotidienne aussi bien que dans la conduite d'une politique universitaire et interuniversitaire globale.

On pourrait concevoir que l'existence d'un nombre limité de disciplines donne plus de cohérence et de force aux projets pédagogiques ou scientifiques de l'université. Mais il est évident qu'aucune des formations de cette université ne peut se passer, d'une façon ou d'une autre, pour l'enseignement aussi bien que pour la recherche, d'une référence aux sciences humaines et que, par conséquent, l'absence de ce secteur dans l'Université Grenoble III est une contrainte assez lourde.

L'Université Grenoble III n'est donc composée que de cinq UFR, soit une de plus que lors de la précédente évaluation, puisqu'en 1997 une scission est intervenue à l'intérieur de l'UFR de Langues, donnant naissance à deux UFR : les études anglophones d'un côté et les autres langues, ainsi que le LEA, de l'autre. Ces cinq UFR sont les suivantes :

- UFR d'Études anglophones ;
- UFR de Langues (LCE - LEA) ;
- UFR de Lettres classiques et modernes ;
- UFR de Sciences du langage ;
- UFR Communication et médias.

Une seule délocalisation, celle de Valence, propose principalement des enseignements de langues et de lettres modernes en premier cycle. Les langues sont en forte croissance : le DEUG LEA, créé en 1994 avec 125 étudiants, est passé à 150 en 2001 ; le DEUG LLCE Anglais, créé en 1998 avec 82 étudiants, est passé en 2001 à 108 étudiants ; les lettres modernes, au contraire, ont décliné de 291 en 1994 à 129 en 2001, soit au total 387 étudiants en DEUG. Un DESS de Réalisation documentaire de création a été créé en 2000 avec 14 étudiants.

L'Université Grenoble III dispose de locaux très propres et bien entretenus dont l'architecture, pour les plus anciens, a bien vieilli. Quant aux nouveaux, la Maison des langues et de la culture et l'Institut de la communication et des médias à Échirolles, ils sont remarquablement beaux et fonctionnels, situés sur un campus ombragé, et accompagnés de vastes et proches parkings et desservis par un tramway à fréquence élevée dont le terminus ne saurait être plus proche. Cet ensemble est d'autre part situé face à un site exceptionnel.

## I - LES ÉTUDIANTS

### Les étudiants (inscrits administratifs)

	1993-1994		2000-2001		Évolution sur la période
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	
<b>Capacité et DAEU</b>			156	2,1%	
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	3 423	51,8%	3 436	46,4%	+ 0,3%
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	2 600	39,5%	3 269	44,3%	+25,7%
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	574	8,7%	533	7,2%	- 7,2%
<b>Total</b>	<b>6 597</b>	<b>100%</b>	<b>7 394</b>	<b>100%</b>	<b>+ 12%</b>

### Les inscrits administratifs aux formations de l'université (année universitaire 2000-2001)

	Formations habilitées (1)	Diplômes d'université		Préparations tous concours		Autres (6)	Total (1+2+3+4+5+6)
		a (2)	b (3)	c (4)	d (5)		
<b>DAEU</b>	156						<b>156</b>
<b>1<sup>er</sup> cycle</b>	2817	34	319			266	<b>3436</b>
<i>dont inscrits Classes préparatoires aux grandes écoles</i>		11					<b>11</b>
<b>2<sup>e</sup> cycle</b>	2537	405	34	102	15	176	<b>3269</b>
<i>dont inscrits IUFM</i>		1					<b>1</b>
<b>3<sup>e</sup> cycle</b>	514	19					<b>533</b>
<b>Total sans doubles-comptes</b>	<b>6024</b>	<b>458</b>	<b>353</b>	<b>102</b>	<b>15</b>	<b>442</b>	<b>7394</b>

(a) Inscrits uniquement en DU

(b) Inscrits en même temps à une autre formation

(c) Inscrits uniquement à une préparation à un concours

(d) Inscrits en même temps à une autre formation



## Les étudiants (inscrits pédagogiques)

	1 <sup>er</sup> cycle		2 <sup>e</sup> cycle		3 <sup>e</sup> cycle		Total		2000-1993 en %
	1993-94	2000-01	1993-94	2000-01	1993-94	2000-01	1993-94	2000-01	
<b>UFR Langues-LEA</b>		1262		628		80		1970	
<b>UFR Études anglophones</b>	1964	415	1186	392	188	49	3338	856	-15%
<b>UFR Lettres classiques et modernes</b>	602	340	494	491	143	153	1239	984	-21%
<b>UFR Sciences de la communication</b>	39	101	69	290	112	119	181	510	+181%
<b>IUP Sciences de la communication</b>			100	113		62	139	175	+25%
<b>UFR Sciences du langage</b>		327	687	1358	111	116	798	1801	+125%
<b>Centre de Valence</b>	419	433*					419	433	+3,3%
<b>Total</b>	<b>3024</b>	<b>2878</b>	<b>2536</b>	<b>3272</b>	<b>554</b>	<b>579</b>	<b>6114</b>	<b>6729</b>	<b>+10%</b>

\* dont 40% de boursiers

Les effectifs du Centre de Valence sont mentionnés ici à titre indicatif car cette délocalisation sera analysée dans un autre rapport.

Origine par type de baccalauréat des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de chaque composante (année 2000-2001)

Composante	Type de bac							Total
	Bac général			Techno STT	Autres techno	Bac professionnel	Dispense	
	L	ES	S					
<b>Sciences du langage</b>	95	41	15	27	1	4	3	<b>186</b>
<b>Études anglophones</b>	130	43	44	26	7	7	11	<b>268</b>
<b>Langues (LLCE + LEA)</b>	371	208	121	118	13	9	44	<b>884</b>
<b>Lettres</b>	138	14	9	11	1		9	<b>182</b>
<b>Valence</b>	129	62	25	49	7	7	6	<b>285</b>
<b>Total</b>	<b>863</b>	<b>368</b>	<b>214</b>	<b>231</b>	<b>29</b>	<b>27</b>	<b>73</b>	<b>1805</b>
	<b>48%</b>	<b>20%</b>	<b>12%</b>	<b>13%</b>	<b>1,5%</b>	<b>1,5%</b>	<b>4%</b>	<b>100%</b>

## Effectif des étudiants ayant obtenu un diplôme habilité (année 1999-2000)

Disciplines SISE	Diplômes délivrés						Total
	Niveau bac DAEU	Niveau bac + 2	Niveau bac + 3	Niveau bac + 4	Niveau bac + 5	Niveau bac + 6	
<b>Lettres - Sciences du langage</b>	87	286	293	135	34	17	<b>852</b>
<b>Langues</b>		505	423	519	57	5	<b>1509</b>
<b>Sciences humaines et sociales</b>		47	111	73	33	5	<b>269</b>
<b>Total</b>	<b>87</b>	<b>838</b>	<b>827</b>	<b>727</b>	<b>124</b>	<b>27</b>	<b>2630</b>
<b>Total 1992-1993</b>		<b>806</b>	<b>659</b>	<b>443</b>	<b>184</b>		<b>2092</b>

L'évolution du nombre d'étudiants permet de constater qu'en 2000-2001 le second cycle a connu une très forte augmentation, les premiers cycles se stabilisant et les troisièmes cycles étant en très nette régression. La répartition femmes-hommes passe de 81-19% à 78-22% (habituelle dans une université littéraire) ; la proportion de boursiers reste à plus de 20% (22,3% dont 32% en premier cycle, 17,2% en deuxième cycle, mais seulement 4,7% en troisième cycle). Le pourcentage d'étrangers est encore supérieur à la moyenne nationale des universités littéraires (13,6% contre 10% en 1999-2000), mais en net recul depuis 1993 (de 16 % à 13,6%, dont 9% originaires de l'Union

européenne) malgré la forte tradition universitaire de Grenoble : on peut toutefois noter que ces étrangers se concentrent, pour 42% d'entre eux, en troisième cycle.

L'examen de l'origine par type de baccalauréat des étudiants de 1<sup>ère</sup> année, en 2000-2001, montre que 80% ont un baccalauréat général (48% de L, 20% de ES et 12% de S), mais que 13% ont un baccalauréat technologique dont la moitié dans le secteur des langues.

Pour l'année universitaire 2000-2001, les étudiants sont à 74% originaires de l'Académie de Grenoble et à 80% de l'ensemble que constitue Grenoble avec les académies mitoyennes.

### Les préparations aux concours (année universitaire 1999-2000)

Concours	Inscrits à la préparation	Présentés au concours par l'université	Reçus aux concours
<b>CAPES externe de Lettres modernes</b>	107	231	18
<b>CAPES externe de Lettres classiques</b>	7	21	6
<b>CAPES interne de Lettres modernes</b>	29	36	9
<b>CAPES interne de Lettres classiques</b>		1	0
<b>Agrégation externe de Lettres modernes</b>	50	47	1
<b>Agrégation externe de Lettres classiques</b>	7	10	1
<b>Agrégation externe de Grammaire</b>	4	3	0
<b>Agrégation interne de Lettres modernes</b>	60	78	3
<b>Agrégation interne de Lettres classiques</b>		21	2
<b>CAPES externe d'Anglais</b>	85		37
<b>Agrégation externe d'Anglais*</b>	45	45	6
<b>Agrégation externe d'Allemand</b>	13	7	0**
<b>Agrégation externe d'Espagnol</b>	13	13	3***
<b>Agrégation externe d'Italien</b>	20	12	1****

\* Ces statistiques relèvent de l'IUFM

\*\* 2 admissibles

\*\*\* 6 admissibles

\*\*\*\* 10 admissibles

## II - LES IATOS

### Les personnels IATOS (année 2000-2001)

Employeur	Type d'emploi	Catégorie d'emploi			Total
		A	B	C	
<b>État</b>	Statutaires	33,1	38,2	89	<b>160,3</b>
	Gagés	2			<b>2</b>
	Objecteurs			2	<b>2</b>
<b>Établissement</b>	Permanents	3,7	13,8	17,2	<b>34,7</b>
	Vacataires - saisonniers	0,9		8	<b>8,9</b>
	CES			11,4	<b>11,4</b>
<b>CNRS</b>		4			<b>4</b>
<b>Total 2000</b>		<b>43,7</b>	<b>52</b>	<b>127,6</b>	<b>223,3</b>
<b>En pourcentage</b>		19,5%	23,3%	57,2%	100%
<b>Augmentation/1994</b>		+49,6	+13	+26,7	+46
<b>Total 1994</b>		<b>29,2</b>	<b>22,4</b>	<b>100,7</b>	<b>152,3</b>
<b>En pourcentage</b>		19,2%	14,7%	66,1%	100%

## Répartition des IATOS par affectation (année 2000-2001)

	Services centraux	Services communs	Composantes	Total
<b>Scolarité, Orientation et Insertion professionnelle</b>	8,95	4,8	25,5	<b>39,3</b>
<b>Assistance à l'enseignement</b>	2,10	4,7	3,25	<b>10,1</b>
<b>Administration de la recherche</b>	2,3		6,4	<b>8,7</b>
<b>Assistance à la recherche</b>	1,5		7,5	<b>9,0</b>
<b>Documentation</b>		3,54	13,3	<b>16,8</b>
<b>Vie institutionnelle et Administration</b>	17,4	2,7	8,0	<b>28,1</b>
<b>Service intérieur</b>	9,3		1,2	<b>10,5</b>
<b>Communication et DIST</b>	3,6	0,5	1,2	<b>5,3</b>
<b>Vie de l'étudiant</b>	1,00	0,1		<b>1,1</b>
<b>Restauration et Hébergement</b>				
<b>Gestion financière</b>	12,80	2,5	1,4	<b>16,7</b>
<b>Gestion du personnel</b>	21,6			<b>21,6</b>
<b>Logistique immobilière, Nettoyage des locaux</b>	30,1		1,65	<b>31,8</b>
<b>Informatique</b>	11,90		1,4	<b>13,3</b>
<b>Reprographie</b>	5,4			<b>5,4</b>
<b>Prestations de service</b>	1,0	4,7		<b>5,7</b>
<b>Total</b>	<b>128,95</b>	<b>23,54</b>	<b>70,8</b>	<b>223,3</b>
	57,7%	10,5%	31,8%	100%
<b>1993-1994</b>	57,4%	13,60%	29%	100%

L'évolution des emplois d'IATOS, depuis 1994, est importante : on constate une augmentation de 46,6%, la catégorie B se renforçant au détriment de la catégorie C (de 14,7% en 1994 à 23,3%).

La répartition des emplois d'IATOS dans les services est restée à peu près stable sur la période. On peut toutefois noter que, sur le total des 21,6 ETP pour la gestion du personnel, un nombre de 10,9 ETP intervient au service interuniversitaire des traitements pour l'ensemble des personnels des universités de l'académie rémunérés sur crédits d'État.

L'évolution des emplois d'IATOS se caractérise par les priorités affichées par le CA sur les fonctions insuffisamment couvertes : informatique et gestion documentaire, en liaison avec les nouvelles technologies. Un lourd travail sur la cartographie des emplois a été conduit en 2000 et s'amorce maintenant sur le redéploiement et les transformations de postes.

La politique de l'université s'articule autour de deux axes principaux :

- la formation des personnels dans une optique de "déprécarisation" du personnel non titulaire (une quarantaine en 2000-2001) et d'adaptation des ressources aux besoins des services ;
- le fléchage de l'utilisation des emplois vacants et des demandes de création en fonction des priorités du contrat de développement.

### III - LES ENSEIGNANTS

L'augmentation du nombre d'enseignants à l'Université Grenoble III (+9,6% par rapport à 1993) est due, non pas aux emplois de professeur qui restent égaux, mais à l'augmentation des emplois de maître de conférences (+17,6%) et des ATER et allocataires-moniteurs (+27,1%) ainsi qu'aux nombreux contrats sur emplois vacants (21).

## Les enseignants (année 2000-2001)

	UFR de Langues	UFR d'Études anglophones	UFR Sciences du langage	UFR de Lettres classiques et modernes	UFR de Sciences de la communication	SUAPS	IUP Métiers Information- Communication	Total 2000	Dont vacants	Total 1993
<b>Professeurs</b>	14	11	8	19	5		5	62	8	63
<b>Maîtres de conférences</b>	57	13	14	33	18		18	153	10	130
<b>Assistants</b>	0,5*							0,5	1	9
<b>ATER</b>	11,5**			8				19,5		
<b>Allocataires- moniteurs</b>	3	2	5	9	3		3	25		35
<b>PRAG</b>	12	6	1	4	3		3	29	6	
<b>PRCE</b>	3	1,5		1	2	5	2	14,5		50
<b>Lecteurs et Maîtres de langue</b>	19,5	6						25,5		23
<b>PAST</b>	1							1		7
<b>Contrats sur emplois vacants</b>	2			18***				20		
<b>Total</b>	<b>123,5</b>	<b>39,5</b>	<b>28</b>	<b>92</b>	<b>31</b>	<b>5</b>	<b>31</b>	<b>345</b>	<b>25</b>	<b>317</b>

\* vacant

\*\* 8+7 mi-temps

\*\*\* extérieurs, vacataires

Le recrutement des professeurs d'université, de 1995 à 2000, s'est élevé à 31 dont 13 recrutements internes, c'est-à-dire des candidats venant de l'Université Grenoble III, et 18 recrutements externes ; six candidats de l'Université Grenoble III ont été recrutés comme professeurs dans un autre établissement. On peut noter qu'en cinq ans, la moitié du corps des professeurs a été renouvelée. Sur la même période, ce sont 54 maîtres de conférences qui ont été recrutés dont 36 (les 3/4) par recrutement externe (candidats n'ayant pas soutenu leur thèse dans l'université) et 18 par recrutement interne. L'université ne dispose pas d'informations quantitatives précises sur le recrutement en mobilité, ni sur des candidats "exportés" (candidats ayant soutenu leur thèse dans l'établissement et recrutés dans un autre).

CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

LE GOUVERNEMENT  
ET  
LA GESTION



## I - UN GOUVERNEMENT PRÉSIDENTIEL ET "POLYSYNODAL"

L'Université Grenoble III a connu une période conflictuelle sous une présidence achevée en 1999, période où le président a souvent été mis en minorité par son conseil. La nouvelle équipe y a mis fin en rétablissant le dialogue et en créant des organes de pilotage.

On est passé du vide au trop-plein. Les instances se sont multipliées en pyramide :

- l'équipe de direction comprenant la présidente, cinq vice-présidents (les trois statutaires plus un vice-président chargé des relations internationales et un vice-président étudiant), le secrétaire général et la secrétaire générale adjointe, l'agent comptable et trois chargés de mission (TICE, informatique, culture et communication) ; elle se réunit toutes les semaines (sauf les chargés de mission TICE et POL qui sont invités suivant l'ordre du jour) ;
- le Bureau<sup>1</sup> : les mêmes, plus les cinq directeurs d'UFR (ce qui satisfait le souhait du rapport de 1994 du CNE de voir les directeurs d'UFR mieux impliqués dans le gouvernement et la gestion de l'université), plus cinq représentants du CA (1 PR, 1 MCF ou second degré, 2 étudiants, 1 IATOS) ; le Bureau assiste le président et se réunit au moins une fois par mois sous sa présidence ;
- les trois conseils classiques avec, pour le CEVU, la commission pédagogique ; pour le Conseil scientifique, le bureau du Conseil scientifique ; une section permanente du CA (3 PR, 3 MCF ou second degré, 2 étudiants, 2 IATOS) qui semble se réunir assez peu souvent ;
- les comités et commissions réglementaires, soit à caractère général : Commission paritaire d'établissement (décret du 6 avril 1999), Commission d'orientation (arrêté du 9 avril 1997, article 14), Comité d'hygiène et de sécurité (décret du 24 avril 1995) ; soit afférents à un service : Conseil consultatif de la formation continue (décret du 18 octobre 1985), Conseil du SIO (décret du 6 février 1986) ;
- les comités et conseils consultatifs de services transversaux : Comité éditorial des ELLUG, Conseil de documentation, Conseil du service commun audiovisuel, Conseil du CUEF, Commission de l'informatique pédagogique ;
- les autres comités et commissions créés en application de l'article 45 des statuts de l'université, soit à caractère permanent : Commission des moyens, Comité d'action sociale, Commission des relations internationales, Commission culture, cellule TICE, comité éditorial du site Web ; soit à caractère temporaire : Commission cartographie des emplois, Commission statuts des personnels et régime indemnitaire IATOS, commissions pour l'élaboration du projet d'établissement (Commission ressources humaines, Commission communication, plusieurs commission pour la recherche : revues, ...) ;
- dix services centraux : agence comptable et service financier, personnel, scolarité, service intérieur, recherche, relations internationales, action culturelle et communication, centre de ressources informatiques, affaires générales et contentieux, marchés publics (demandé par le rapport de 1994) ;
- deux services interuniversitaires : le Service interuniversitaire de gestion du domaine universitaire (SIGDU) et le Service interuniversitaire des traitements (SID).

On note donc une hypertrophie des instances.

La "polysynodie" entraîne un trop grand nombre de réunions : les réunions des conseils sont extrêmement fréquentes (11 en neuf mois pour CA et CEVU) et extrêmement longues, celles du CEVU fréquemment n'épuisent pas l'ordre du jour, ce qui aggrave l'absentéisme des personnalités extérieures et des étudiants ; le quorum est difficilement atteint, bien qu'il soit de 33% des membres. Il y a beaucoup trop d'invités dans les conseils, parfois plus nombreux que les membres de droit. On ne dispose pas de procès-verbaux complets, mais seulement de relevés de décisions.

<sup>1</sup>Une modification récente importante : le mandat des membres élus du Bureau prend fin aussi bien lorsque le président de l'université cesse ses fonctions que lorsque le mandat de l'ensemble des membres du CA expire (modification de l'article 36 des statuts adoptée au CA du 26 mars 2001).

Le nombre des commissions frappe encore plus : on crée un organe consultatif spécifique pour chaque problème nouveau, alors que les instances existantes peuvent le traiter.

L'ensemble du dispositif est difficile à appréhender faute d'organigramme précis. En effet, l'organigramme de l'établissement ne comporte d'abord aucune relation hiérarchique et fonctionnelle entre les différentes entités ; de plus, les trois conseils ne sont pas mentionnés. Les organigrammes de service ne sont que très exceptionnellement à jour. Actuellement, ce qui sert le plus fréquemment d'équivalent-organigramme est l'annuaire téléphonique interuniversitaire.

Le secrétaire général a, auprès de l'équipe de direction, un rôle de conseil efficace ; il faut veiller cependant à ce que son positionnement, à l'avenir, continue de lui permettre d'exercer pleinement les responsabilités qui sont les siennes dans la gestion de l'établissement.

La division du travail entre le centre et les composantes a été remise en cause avec les applications nationales : d'abord APOGEE, et ensuite NABUCO. Que celles-ci aient été implantées dans les composantes est normal et logique, l'une pour les inscriptions pédagogiques, la saisie des notes et les procès-verbaux d'examen, l'autre pour pouvoir émettre les engagements et les bons de commande. Ce qui l'est moins, c'est que, au moins dans les UFR aux effectifs les plus nombreux, il n'y a eu aucune redistribution de personnels. Cela a plusieurs effets : d'abord, une surcharge de travail aux périodes de pointe (examens, inscriptions et emplois du temps), que la semestrialisation double ; ensuite, le sentiment que le niveau central se décharge sans se préoccuper des conditions de travail du personnel administratif.

Le projet actuel d'une nouvelle fonction de "coordonnateur de gestion" au sein des composantes pour être l'interlocuteur du centre est périlleux ; la fonction ne sera pas simple à remplir, d'autant qu'il n'existe pas de procédures écrites de gestion administrative. La composante aura son directeur enseignant et son chef administratif. L'une de ces composantes, les langues, représente la moitié des étudiants de l'université et, de ce fait, se plaint de sa faible représentation dans les conseils. On risque ainsi de développer des tensions supplémentaires entre les composantes et le centre, celui-ci pouvant, un jour, être considéré comme bien coûteux par rapport à sa contribution à sa tâche de base qu'est l'enseignement. On ne concourt pas ici à développer l'esprit d'établissement.

La division actuelle du travail est efficace car les tâches sont bien remplies, mais certainement pas d'une manière efficiente ni équilibrée entre le centre et les composantes. Il faut peut-être entreprendre une véritable et courageuse réflexion sur cette division du travail, c'est-à-dire définir un partage entre ce qui est centralisé et ce qui est déconcentré, et les moyens humains à allouer.

## II - UNE GESTION HÉTÉRODOXE

Le contrat de développement 1999-2002 fait de l'amélioration de la gestion l'un de ses axes. Le CNE recommandait en 1994 de rationaliser la gestion du budget, ce qui a été fait avec les applications nationales APOGEE et NABUCO. L'établissement a créé un service des ressources humaines et va acquérir un logiciel de ressources humaines du secteur privé. Un logiciel de gestion des services des enseignants a également été réalisé dans l'établissement.

**1 - LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES.** La volonté de modernisation de la gestion des personnels inscrite dans le contrat concerne aussi bien la gestion des IATOS que celle des enseignants.

Ceux-ci sont gérés par le service du personnel - gestion des ressources humaines (9 agents - 7,4 ETP) qui remplit les missions classiques de gestion des personnels tant titulaires que contractuels (permanents et occasionnels) et développe la modernisation de cette gestion. La gestion des personnels vacataires enseignants, réalisée actuellement par le service financier, sera transférée au service du personnel à la fin de l'année 2001.



La gestion des personnels va être assurée avec l'aide d'un logiciel acquis dans le secteur privé et disponible sur cinq postes, d'une application locale commune aux trois universités du site pour les interruptions d'activité, du logiciel développé dans l'établissement pour la saisie des services des enseignants. Le traitement des titulaires est assuré par un service interuniversitaire, celui de la cinquantaine de contractuels par l'agence comptable.

**Le personnel enseignant.** En juin 2000, il y avait 25 emplois d'enseignant restés vacants. En juin 2001, il y en avait 22 (9 de professeur et 13 de maître de conférences) qui ont suscité 369 candidatures dont 10 demandes de mutation. Les emplois vacants sont utilisés en majorité pour couvrir les charges d'heures complémentaires, les rémunérations d'agents contractuels et un seul poste de professeur (6 ou 10 mois) est réservé pour accueillir des invités. Le conseil émis par le CNE en 1994 de faire venir sur ces emplois vacants des professeurs associés n'a pas été suivi.

Les redéploiements sont timides (1 en 1995 et 2 en 1996) et se font presque exclusivement à l'intérieur de la même UFR. On note cependant le projet de transfert d'un professeur de lettres vers les langues.

L'établissement prévoit, pour le prochain contrat de développement, d'anticiper les départs à la retraite pour orienter ses caractéristiques en fonction des filières les plus déficitaires (anglais, espagnol, information et communication) et des besoins d'encadrement de la recherche (langage, lettres, communication).

La réalisation de ces objectifs devrait passer par la construction d'un tableau de bord des services des enseignants, qui permettrait d'afficher clairement les besoins et les taux de couverture des besoins par composante, filière, section du CNU, et ainsi de décider des priorités de satisfaction de ces besoins et de justifier les demandes de création d'emplois, tout au moins pour l'enseignement. Pour la recherche, la réactivation engagée du Conseil scientifique devrait également porter ses fruits.

Est également affichée la volonté d'augmenter la mobilité des enseignants. Cela revient tout simplement à ce que l'université accueille elle-même plus d'enseignants étrangers pour que la réciproque soit vraie. L'accession à cet objectif est tout de même facilitée par la présence de nombreux postes vacants.

En ce qui concerne les primes, la lecture des relevés de décision des séances, préparées, du CEVU et du CA entre janvier 2000 et janvier 2001 permet d'établir les tableaux suivants (cf. Annexe I : Attribution des primes en heures équivalent TD).

Les primes de responsabilité pédagogique sont attribuées suivant les priorités suivantes :

- responsabilité d'année et de filière ;
- responsabilité de stages et projets tutorés ;
- responsabilité de pré-professionnalisation ;
- responsabilité de filières professionnelles et tutorat ;
- responsabilité de projets de type interuniversitaires (TICE, GRECO, POL) ;
- responsabilité de bibliothèque d'UFR ;
- prise en charge de publics spécifiques (échanges internationaux et étudiants ERASMUS ou non, étudiants handicapés).

Ces primes sont considérées comme "*la contribution à l'investissement pédao-administratif*", et la liste nominative soumise au CEVU et CA restreint est très longue.

Outre les primes de charges administratives, il existe des primes de responsabilité administrative au sein des UFR et une compensation des responsabilités administratives et pédagogiques pour l'UFR de Langues (adoptée par le Conseil de l'UFR des 6 et 13 novembre 2000, le CEVU du 16 novembre 2000 et les CA des 24 novembre et 18 décembre 2000, le CEVU du 25 janvier 2001, le CA du 26 janvier 2001, soit 7 réunions).

Il sera suggéré qu'un effort d'harmonisation (à une fonction correspond un volume) soit tenté pour les primes pédagogiques et observé que leur attribution actuelle ne respecte pas l'article 2 du décret 99-955 du 4 octobre 1999, qui dispose que les attributions doivent être faites "*dans la limite d'une dotation attribuée à cet effet par le ministre chargé de l'enseignement supérieur*". Cette disposition est rappelée dans la notification de crédits.

La réalisation de ces objectifs en matière de gestion des personnels enseignants est certainement la plus facilement accessible en l'état actuel.

**Le personnel IATOS.** La modernisation prévue au contrat de la gestion des ressources humaines des personnels IATOS connaît déjà des réalisations effectives et efficaces. Cette modernisation passe par la définition des contenus d'emplois, des qualifications actuelles des personnels et de leurs besoins futurs, par de nouvelles affectations d'agents, des possibilités de promotions et de recrutements.

Ces réalisations ont été mises en œuvre par les méthodes confirmées que sont la définition précise des contenus d'emploi, l'entretien annuel d'évaluation, l'ouverture de la mobilité interne entre services, la formation des personnels et la publication du bilan social. Elles sont orientées par la cellule récemment créée de "gestion des ressources humaines - cartographie des emplois".

La définition des contenus d'emplois administratifs et des qualifications nécessaires pour les occuper a été confiée à une contractuelle titulaire d'un DESS de gestion des ressources humaines engagée à cet effet. Cela s'est traduit sous la forme de fiches-métiers examinées par la cellule GRH. Ce travail doit servir à mettre en forme l'organigramme des services actuels, et par la suite, à faciliter les éventuelles restructurations de services et les réaffectations d'agents administratifs.

L'entretien annuel d'évaluation a été mis en œuvre la première fois en octobre 2000. C'est la commission GRH qui a défini le contenu de la grille d'évaluation de l'agent dans l'exercice de sa fonction actuelle. Il est à noter que cette grille est très simple, a le mérite d'exister et d'avoir permis et ouvert un dialogue. Les chefs de service administratifs ont suivi une formation pour la réalisation de ces entretiens individuels. Il n'a pas été fourni de fiches renseignées de ces entretiens.

La mobilité interne est dotée d'une procédure classique, claire et formalisée, réservée aux agents ayant au moins trois années d'ancienneté dans leur service, quel que soit leur statut (IATOS, ITARF, contractuels) et utilise déjà les réalisations de la cartographie des emplois pour la définition des postes vacants ou susceptibles de le devenir. Pour l'année 2000, il y a eu vingt demandes de mobilité et quinze offres qui ont toutes été pourvues. Il est à remarquer que, pour l'instant, la mobilité des cadres ne s'est pas déclenchée.

La formation des personnels est très bien engagée. En 1999 - 2000, des formations ont été dispensées dans quatre thèmes : l'adaptation au poste de travail, l'évolution de l'activité des services, le développement des compétences, la promotion professionnelle. Ceci a consisté à accroître la qualification pour occuper l'emploi, avec des formations à l'utilisation des applications nationales APOGEE et NABUCO, des outils standards de bureautique et de communication électronique. Ces formations ont été dispensées par des personnels du département d'Informatique pédagogique et il semble qu'elles aient eu des effets très positifs au sein des composantes. Ensuite, pour la préparation aux concours permettant la promotion ou le recrutement, les compétences offertes par le CAFA et le CUEFA sont utilisées comme celles de l'université pour la préparation aux épreuves écrites et orales. L'université est fière des cinq derniers succès. Un bilan financier précis par service, par thème de formation, par catégorie et sexe a été fourni par le service du personnel. Pour l'année 1999 - 2000, l'université a dépensé 185 KF pour la formation continue de ses personnels administratifs.

**Effectifs par sexe et catégorie des personnels IATOS ayant suivi une formation continue en 1999 -2000**

Catégorie	A			B			C			Total		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<b>Effectif</b>	6	28	34	12	34	46	23	135	158	41	197	238
<b>Nombre de jours</b>	7	58	65	26	90	116	37	306	343	70	454	524
<b>Durée moyenne</b>	1,2	2,1	1,9	2,2	2,6	2,5	1,6	2,3	2,2	1,7	2,3	

Source : Université Grenoble III, Service du personnel

Un premier bilan social a été réalisé, mais il n'en a pas été fourni d'exemplaire.

On note la part excessive des emplois précaires et des contractuels permanents, soit 40 postes équivalents temps plein. Il existe un régime indemnitaire des personnels IATOS proposé par la commission "Régime indemnitaire du personnel IATOS", approuvé par la commission paritaire d'établissement du 23 octobre 2000 et adopté par le CA du 27 octobre 2000. Il consiste en un volet social et un volet fonctionnel.

D'une part, le volet social prévoit un alignement des indemnités horaires pour travaux supplémentaires sur le niveau plancher de la prime de participation à la recherche scientifique attribuée aux personnels ITARF, soit 1290 F par an pour un agent à 100% et un versement aux agents non titulaires de droit public et aux agents sur contrats "emplois consolidés" d'une indemnité d'un montant égal à la prime de participation à la recherche scientifique du corps des agents des services techniques, soit 4300 F pour un agent à 100%. Le coût total annuel de cette mesure pour l'employeur est de 370 KF. D'autre part, le volet fonctionnel est destiné aux personnels de catégorie C assurant des responsabilités relevant de fonctions normalement dévolues à un personnel de catégorie B et aux personnels de toutes catégories dont les fonctions nécessitent la maîtrise de compétences techniques d'un niveau supérieur à celles exigées d'un agent de leur catégorie. Le dispositif consiste dans la création de 10 "Nouvelles bonifications indiciaires - maison" à 20 points versées sous la forme d'heures supplémentaires. Le coût annuel de cette mesure est de 66 KF.

La durée hebdomadaire du travail du personnel administratif de l'université est de 37 h 45 et il y a 45 jours ouvrés de congés.

**Conclusion.** Pour les enseignants, il est regrettable qu'aucun plan de renouvellement des emplois d'enseignant n'existe encore : les nombreux départs à la retraite des prochaines années en font une priorité, si difficile à afficher soit-elle. Pour les IATOS, la création, récente, d'un service des ressources humaines augure bien de l'avenir. Le poids des dépenses en personnel (personnels temporaires, indemnités, décharges, heures complémentaires) est beaucoup trop lourd et peut à terme amener des contraintes insupportables pour l'établissement.

**2 - LA GESTION FINANCIÈRE.** Le projet contractualisé de modernisation de la gestion de l'établissement, dernier axe de développement prévu dans le contrat 1999-2002, consiste d'abord dans l'amélioration de la procédure d'élaboration du budget par une meilleure appréciation des besoins des UFR. Ensuite, la gestion financière sera vue plus précisément.

**L'élaboration du budget.** La Commission des moyens (président, vice-présidents, directeurs d'UFR et 5 représentants des trois conseils) s'emploie à améliorer l'élaboration du budget et s'est réunie à cinq reprises de juin à décembre pour la préparation du budget 2001. Il est établi un relevé des travaux de cette commission.

Le relevé des travaux de la commission montre que la préoccupation principale est l'évaluation des charges d'enseignement, par composante et par année de diplôme. Après enquête, des documents sont établis pour chaque UFR dans lesquels, pour chaque année de formation, sont mentionnés le volume global des heures d'enseignement de l'année T - 1, l'évaluation de ce volume en juin de l'année T sur la base des effectifs de l'année en cours, et les ajustements à pratiquer en octobre sur la base des effectifs connus après les inscriptions pédagogiques de la rentrée. Ainsi, seront connus les besoins d'enseignements pour confectionner le budget de l'année T + 1.

Cette procédure appelle les observations suivantes :

- le besoin de connaître les charges d'enseignement est essentiellement, pour la constitution du budget, le besoin de connaître le volume des heures dites complémentaires, c'est-à-dire des heures effectuées au-delà des obligations statutaires par corps des personnels titulaires et celles effectuées par les enseignants vacataires. Ainsi, au budget, sera prévue une masse financière destinée à leur mandatement. Ceci implique la connaissance du potentiel enseignant (produit des obligations statutaires par corps et des emplois budgétaires par corps) et des charges d'enseignement à dispenser ;

- le besoin de connaître les charges d'enseignement par composante est dû au fait que celles-ci offrent des enseignements qui ne sont pas totalement couverts par le potentiel enseignant rattaché à la composante. Ainsi, chaque composante reçoit individuellement et inscrit dans son budget une dotation destinée au paiement de ces heures complémentaires ;

- l'évaluation des charges d'enseignement est faite globalement par année de formation pour l'année universitaire en cours au moment où celle-ci s'achève, c'est-à-dire où les effectifs des groupes d'enseignements sont parfaitement connus compte tenu des effectifs d'étudiants. Ce calcul est toutefois théorique. En effet, pour une année de formation, on est à même de connaître le nombre de groupes d'enseignements de nature différente (cours et TD). Il est à noter que, du fait de la semestrialisation et des possibilités offertes par les options et les passerelles, le nombre de groupes d'un même enseignement peut être variable d'un semestre à un autre. Les enseignements de DEUG sont présentés en volume hebdomadaire et ceux des autres diplômes en volume global, lequel n'est pas nécessairement identique d'une matière à une autre. La charge d'enseignement est obtenue, pour le DEUG, par la multiplication du nombre de groupes d'enseignements par semestre par le nombre de semaines du semestre et ceci par niveau (année). Pour les autres diplômes, par la multiplication du volume global prévu pour l'enseignement par le nombre de groupes du même enseignement. Ici, les effectifs sont tels que le nombre de groupes doit être souvent réduit. Le besoin exprimé est le besoin maximum car il suppose qu'il n'y a aucune absence d'enseignants et/ou que tous les enseignements sont assurés. Se pose alors le cas des enseignements "transversaux", c'est-à-dire des enseignements assurés dans une composante par des enseignants d'une autre composante. Ceci suppose que ces charges sont connues avec précision car il faut les comptabiliser dans les besoins de la composante de rattachement où ils sont dispensés. La difficulté du calcul réside d'abord, dans le nombre de matières dispensées (1453 d'après les documents de contrôle des connaissances) et évidemment dans le nombre de groupes d'enseignements du fait des passerelles, options, etc. La tâche ne doit pas être simple en langues, littératures et civilisations étrangères avec 861 matières...

Ces charges étant connues, il faut les rapprocher du potentiel enseignant de la composante pour établir le volume des heures "complémentaires" à attribuer à la composante.

Pour faire des économies, le Conseil d'administration a ajouté une complexité supplémentaire en décidant de pratiquer une différenciation de rémunération des enseignements en fonction du caractère de l'enseignement, du niveau d'études où il est pratiqué, de l'effectif des étudiants inscrits, de la répétition ou non de l'enseignement en licence et DEUG et enfin, pour le DEUG seulement, du fait que cela soit un premier cours (compris comme la première fois où il est enseigné). Ceci est indépendant de la nature (cours ou TD) de l'enseignement annoncé aux étudiants et de la réglementation qui ne prévoit que trois natures d'enseignement (cours, TD, TP). Cette différenciation est la suivante :

	<b>1 h d'enseignement</b>
<b>DEA, DESS, Maîtrise</b>	Enseignements de tronc commun théorique - moins de 15 inscrits : 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD - à partir de 15 inscrits : 1 h = CM = 1,5 h EQTD
	Enseignements de tronc commun théorique et travaux d'application : 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD
	Séminaire optionnel : 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD
	Pratiques, applications, exercices : 1 h = 1 h EQTD
	Mémoire TER ou mémoire de stage de maîtrise 1 mémoire soutenu = 0,5 h EQTD
<b>Licence</b>	- moins de 45 inscrits (cours répété ou non) 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD
	- à partir de 45 étudiants 1 h = CM = 1,5 h EQTD
	- à partir de 45 étudiants (cours répété) 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD
<b>DEUG</b>	- moins de 45 inscrits (pour le premier cours) 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD
	- moins de 45 inscrits (cours répété) 1 h = TD = 1 h EQTD
	- à partir de 45 étudiants (pour le premier cours) 1 h = CM = 1,5 h EQTD
	- à partir de 45 étudiants (cours répété) 1 h = CM = 1,25 h EQTD
<b>Valence</b>	envisagé : 1 h = CM/TD = 1,25 h EQTD avec dérogation à la charge de l'UFR
	décidé : même rémunération qu'à Grenoble

- apparaît alors l'entière complexité de ce calcul. Pour être précis, il faut croiser le niveau des enseignements par le nombre de groupes, l'effectif d'inscrits (pas des présents toutefois) de *chaque* groupe d'enseignements, le caractère répétitif d'un enseignement pour *un* enseignant et la mémoire de ses enseignements pour savoir s'il a déjà enseigné cet enseignement dans la même année. Il faut ajouter à cela les cours dispensés ici où là, à condition qu'ils puissent être intégrés dans le service statutaire, par exemple dans le cadre de la "politique ouverte des langues", en formation continue, au centre d'auto-apprentissage où l'on ne sait si le même barème est appliqué ;

- les effectifs d'étudiants étant constants, il y a peu de chance que la charge marginale en heures complémentaires d'enseignement soit élevée. Tout ce travail faisait apparaître, en décembre 2000, un supplément de charges complémentaires (hors primes de responsabilités pédagogiques) entre la dotation budgétaire 2000 et la prévision 2001 de 1421,75 h EQTD, soit 7,40 emplois. L'établissement disposait alors de 24 emplois vacants d'enseignant porteurs du potentiel amplement suffisant pour ces charges pédagogiques complémentaires, mais les primes de responsabilités pédagogiques représentaient un surcoût par rapport à la dotation ministérielle de 16,44 emplois ;

- il y a une dichotomie entre le calcul du besoin d'enseignement de l'UFR et le calcul du service dû par les enseignants. En conséquence, on inscrit au budget une somme qui est plus élevée et qui a peu de chances d'être employée puisque la rémunération des enseignants se trouve être minorée, en plus du fait qu'il doit y avoir probablement quelques enseignements communs ;

- les heures complémentaires d'enseignement des composantes, à effectifs constants d'étudiants, sont donc décroissantes et leur diminution, entre 1997 et 1999, est de 19,8% au budget et de 27,9% au compte financier ;

- le calcul du service d'un enseignant ne doit pas être simple et ne peut être effectué qu'une fois connus les effectifs d'étudiants dans les groupes ; ce calcul doit, d'autre part, être réactualisé au cours du second semestre du fait du nombre de groupes et de l'effectif des étudiants ;

- ce calcul des charges et du potentiel pour dégager les besoins d'heures complémentaires est demandé aux UFR en juin, au moment de la saisie des notes et des tenues de jurys, ce qui est une période de pointe ;

- la différenciation des rémunérations telle qu'elle est pratiquée, a des effets pervers pour l'établissement. D'abord, elle sous-évalue les besoins lors des demandes d'emplois (inconvenient) et, ensuite, l'emploi créé libère du potentiel (avantage). Par ailleurs, elle n'est aucunement incitative : d'abord, à enseigner dans le premier cycle, à des groupes avec des charges d'examens plus importantes, sauf à anticiper les abandons d'étudiants ; et ensuite, pour les vacataires extérieurs dont on ne sait d'ailleurs pas si le même barème leur est appliqué.

Les moyens de cette procédure peuvent être simplifiés.

En effet, en premier lieu, le niveau central de l'université peut disposer des informations suffisantes pour calculer la charge des enseignements dispensés dans et par une composante. Cette information pourrait être disponible grâce au logiciel (fabriqué par le chef du service informatique) qui a pour fonction de comptabiliser le service des enseignants et qui effectue le calcul complexe du service dû (on ne sait toutefois si la notion de "premier cours " est prise en compte ainsi que les décharges de service). Les informations sont saisies, au moyen du réseau, d'une manière décentralisée par les responsables administratifs des UFR et sont complètes<sup>2</sup> pour évaluer la charge de service d'un enseignant, et par conséquent d'une composante, en supposant évidemment que les informations soient complètement saisies et mises à jour en cours d'année universitaire. Il s'ensuit que ce logiciel pourrait être utilement développé en fournissant un tableau de bord des heures dispensées suivant les variables de structure des enseignements, par module, niveau, diplôme, UFR, établissement, ainsi que par corps et discipline du CNU. Un tel outil automatisé serait utilisé par le niveau central avec un retour d'informations aux composantes.

Ce développement du logiciel actuel procurerait plusieurs avantages : d'abord, celui de fournir au niveau central, et dans les composantes, des informations fiables sur la consommation d'heures dans l'établissement (en cours et en fin d'année) ; ensuite, d'alléger la charge de travail dans les composantes. La possibilité de constater les résultats dans le tableau de bord justifierait la saisie. Il permettrait encore de connaître exactement le taux de couverture des besoins par formation, filière et discipline du CNU, et composante, ce qui simplifierait grandement la discussion des demandes de création d'emplois d'enseignant et leur affectation prévisible. Cela favoriserait la détermination de la politique prévue dans le contrat par une meilleure connaissance des moyens disponibles. Enfin, cet outil justifierait, avec des preuves tangibles, les demandes de création d'emplois d'enseignant faites au Ministère. Il suffit actuellement de peu de choses pour alléger la tâche des services administratifs, de la Commission des moyens et fournir un véritable instrument de décision par une vision claire des enseignements dispensés et des orientations à prendre en termes d'emplois.

En second lieu, le choix a été fait de déconcentrer la gestion des heures complémentaires, ce qui est devenu assez fréquent dans les établissements. Ce type d'organisation concourt à "responsabiliser" les composantes mais a l'effet induit de diluer la notion d'établissement. Les navettes entre le centre et les composantes opposent les uns et les autres, et les composantes doivent négocier pour quelques heures d'enseignement destinées à des innovations

---

<sup>2</sup> Ces informations concernent les éléments suivants : identité, date et lieu de naissance, nationalité, situation de famille, n° SS et clé, n° d'agent, coordonnées du domicile, bureau, téléphone et fax à l'université, e-mail, corps, discipline CNU, grade, indice et échelon, service dû, diplôme, lieux, jours et heures de permanence ; pour le service : UFR de rattachement, année universitaire concernée ; pour chaque enseignement dispensé : niveau, code du module, titre de l'enseignement, nombre de groupes, effectif des groupes, jour de la semaine et horaires, semestre, salle, nombre d'heures de cours, de TD, de TP, total équivalent TD, volumes d'heures de service statutaires et d'heures complémentaires, bénéficiaire, emplacements destinés aux signatures de l'intéressé, du directeur d'UFR, du président.

pédagogiques en cours d'année (refus de l'UFR de Langues de 10 heures complémentaires - probablement de TD - demandées par le centre de Valence pour accompagner l'apprentissage de langues sur ordinateur, au prétexte que ce n'est pas prévu dans la maquette).

Il est à noter que la saisie des services des enseignants n'a pas la même qualité dans toutes les composantes. Il a été constaté que la saisie des services et les mises à jour individuelles inévitables étaient très correctement faites dans les UFR de Langues et de Lettres, tant pour les titulaires que pour les vacataires. Ailleurs, mais il semble que cela soit marginal, il a pu être constaté l'absence de toute correction individuelle de service, qu'il n'y avait pas de ventilation entre le service statutaire et les heures complémentaires, que pour les vacataires le bordereau de paiement était renseigné sans même que soit établie la fiche de service à l'aide du logiciel, et donc l'absence d'attestation du service fait.

Si le calcul des heures prévisibles d'enseignement complémentaires des composantes mobilise beaucoup d'énergies pour la constitution du budget, un consensus beaucoup plus large apparaît pour l'attribution des autres moyens de fonctionnement des composantes : les fournitures (hors papier), les travaux de maintenance prévus au contrat, la documentation, les déplacements, l'affranchissement, les contrats CDD hors recherche, les heures complémentaires d'enseignement et les vacances, le paiement des bourses et les prestations internes (télécommunications, reprographie effectuée au niveau central). En effet, il n'y a pas de clé de répartition entre les UFR et cela fonctionne coutumièrement en fonction de l'expression des besoins et de la dotation de l'année précédente. Il est supposé qu'au niveau des UFR, il en est de même pour la consolidation des demandes des départements (photocopies, téléphone, déplacements, réceptions).

Les étudiants paient tous un droit de 50 F pour financer les photocopies distribuées, et ce montant est uniforme pour toutes les UFR depuis septembre 2000 (certaines ne demandaient rien), un montant (inconnu) pour le sport et 60 F pour les stages. Ce dernier droit sert à alimenter uniquement les relations internationales. Il serait peut-être plus juste d'en affecter une partie non négligeable au SIO pour organiser les stages de l'immense majorité des étudiants qui restent à Grenoble.

Les autorités de l'université, équipe présidentielle et conseils, sont parfaitement informées de la situation budgétaire de l'université par le document budgétaire, exemplaire par son contenu et sa présentation. Il est accompagné d'une note de plusieurs pages au président de l'université établissant l'analyse et les perspectives budgétaires pour l'exercice. La présentation a changé pour l'exercice 1999 du fait de l'utilisation de NABUCO et cette dernière est moins complète et didactique que celle des années précédentes. Il faut simplement noter l'absence, quasi générale dans les budgets des établissements, du "tableau des emplois budgétaires attribués" en annexe du budget (article 3 du décret financier de 1994).

**Les prévisions budgétaires.** Sur les trois exercices considérés, les prévisions budgétaires s'améliorent lentement. En fait, ce sont les prévisions de recettes propres qui s'améliorent plutôt que celles de recettes de subvention (cf. Annexe II : Réalisation des prévisions budgétaires).

En effet, les recettes propres sont sous-estimées de 21,6% en 1997, de 13,4% en 1998 et, ensuite, surestimées de près de 1 MF (4,4%) en 1999. Les recettes de subvention, en particulier, les recettes de fonctionnement sont sous-évaluées de 26,5% en 1997, de 14,2% en 1998 et de 21,2% en 1999. La combinaison des prévisions de ces recettes d'origine différente permet d'approcher mieux la prévision des recettes de fonctionnement puisque celles-ci sont sous-évaluées de 24% en 1997, de 13,8% en 1998 et de 7,8% en 1999.

En matière de dépenses, celles-ci sont surévaluées de 4% en 1997, sous-évaluées de 2,2% en 1998 et de 3% en 1999. En fait, les dépenses de fonctionnement réalisées sont toujours moindres que celles qui ont été prévues : - 12,8% en 1997, - 9,5% en 1998, - 9,9% en 1999, tandis que les dépenses d'équipement sont toujours plus importantes que la prévision, de + 46,8% en 1997, de + 46,6% en 1998 et, bien sûr en 1999, où elles n'étaient pas inscrites au budget.

L'équilibre pour les trois exercices 1997, 1998 et 1999 n'a pu être obtenu que par des prélèvements, certes décroissants, sur les réserves, du fait d'une progression des dépenses supérieures aux recettes.

Plusieurs causes sont responsables de cette situation. Certaines sont endogènes, d'autres exogènes.

**Les causes endogènes.** Parmi celles-ci, certaines relèvent de question de procédure, d'autres sont nettement plus structurelles. D'abord, la procédure budgétaire en vigueur jusqu'en 1997 consistait à consolider les budgets des composantes en fin de procédure, ce qui enlevait au Conseil d'administration toute possibilité de contrôle au moment de la répartition des moyens ; ensuite, la constitution de reliquats par l'absence d'utilisation de crédits votés, qui fausse l'exécution budgétaire, ou leur utilisation massive qui échappe à la procédure budgétaire normale ; enfin, la multiplication des décisions budgétaires modificatives constatant des recettes nouvelles et les affectant à des dépenses qui échappent au principe d'annualité et d'universalité du budget primitif.

Parmi les causes structurelles de l'accroissement des dépenses se conjuguent, d'abord, le volume des heures complémentaires, ensuite, les délocalisations dont la mise en place progressive (en particulier la Maison des langues et l'Institut de la communication et des médias) représente des dépenses de plus en plus importantes et, enfin, la politique de recrutement sous forme de contrats emplois consolidés ou de contrats à durée déterminée. À cela s'ajoutent les dépenses incompressibles de fonctionnement, en particulier les prestations qui ne peuvent être assurées avec les moyens propres de l'université (fluides, affranchissement, télécom., déplacements).

**Les causes exogènes.** Parmi celles-ci, il y a les décalages entre les conventions et la mise à disposition des crédits ministériels (contrat quadriennal notifié fin 1995, préfinancement par la Communauté de communes des matériels d'Échirolles remboursé tardivement par l'État avec impact en 1998, et le contrat 1999-2002 signé en mars 2001), les délocalisations dont les coûts supplémentaires ne sont que partiellement couverts par la dotation générale de fonctionnement (la dotation annuelle contractuelle de 1995 à 1998, pour le centre de Valence, était de 700 KF, et elle est réduite à 200 KF en 2000 ; il en est de même pour Information - Communication à Échirolles dont la dotation de 1 MF est devenue 300 KF).

Plusieurs de ces causes sont aujourd'hui en voie de disparition. La préparation du budget est faite actuellement suivant la procédure prévue par le décret financier de 1994, mais pas dans les délais voulus : une lettre de cadrage adressée aux membres du Conseil d'administration, qui ici l'arrête, des navettes avec les composantes, tout ceci sous l'égide de l'équipe présidentielle, de la Commission des moyens et du Bureau. Depuis l'exercice 1997, les réserves sont globalisées au niveau de l'établissement, à l'exception des crédits fléchés, faisant l'objet de reports, ainsi que du résultat de la formation continue qui reste à cette unité budgétaire pour réaliser son équilibre de fonctionnement. Mais les décisions budgétaires modificatives sont presque toujours aussi nombreuses.

Les dépenses d'heures complémentaires inscrites au budget diminuent également : de 8,3% entre 1997 et 1999, essentiellement grâce à la diminution de 19,8% de ces dépenses afférentes aux composantes qui dispensent des enseignements. Cette réduction se traduit dans le compte financier avec une efficacité certaine puisque, entre 1997 et 1999, les dépenses d'heures complémentaires diminuent de 27,9% (cf. Annexe III : Exécution du budget pour les charges de personnel par unité budgétaire). Les charges de personnel passent de 42% des recettes en 1997 à 35,2% des recettes en 1999.

Il reste la question du personnel sous contrat rémunéré sur ressources propres.

En 1999, le budget est voté uniquement pour le fonctionnement (section 1). Ceci est dû au fait que le solde de la section de fonctionnement ne dégage pas de possibilités de financement de dépenses d'équipement ; en conséquence, ces dernières sont financées par décision budgétaire modificative de prélèvement de réserves. Pour les dépenses de cette nature, c'est la Commission des moyens qui établit les priorités dans quatre domaines - informatique, audiovisuel, reprographie et mobilier - en tenant compte des dotations fléchées pour les équipements.



Une telle situation, qui ne permet évidemment pas de prévoir de dotations aux amortissements, ne risque pas de s'améliorer puisque la ligne de dotation aux premiers équipements figurant dans le contrat 1995-1998 a été supprimée dans le contrat 1999-2002.

**L'exécution du budget.** Celle-ci appelle quelques observations :

- le budget est exécuté avec une période complémentaire en recettes jusqu'à fin février ;
- il y a maintenant une distinction entre la présidence et les services centraux. L'utilisation du logiciel NABUCO est déconcentrée dans les UFR pour la gestion en dépenses (établissement de l'engagement et du bon de commande, de l'ordre de mission au vu de l'ordre de mission signé du président et estimation des frais). Des personnels administratifs des UFR ont été formés (coût en 1999 : 188 KF, en heures complémentaires) à son utilisation qui est venue s'ajouter à celle d'APOGEE. Ceci a été conduit à effectif administratif constant dans les UFR et est ressenti comme une décharge de travail du niveau central ;
- actuellement, avec la nouvelle structure budgétaire, il y a 179 centres de responsabilité de premier rang, 12 régies de recettes et 3 en dépenses. Des délégations officielles de signature ont été données, mais il semble qu'il y ait beaucoup de monde qui signe, au moins les bons de commande ;
- une chaîne unique d'inscription a été organisée et dispose de terminaux de paiement. Les différents tarifs (droits d'inscriptions complémentaires, tarifs de location de locaux, tarifs pour la formation continue) sont dits votés par le Conseil d'administration, mais il n'y en a pas trace dans les relevés de décisions qui permettraient d'apprécier la fréquence de leurs modifications ;
- un service des marchés a été créé en octobre 2000 avec un agent de catégorie A qui a reçu une formation au nouveau code des marchés : un premier marché a été passé et trois sont en cours. Il est à remarquer que la création de ce service bouscule les habitudes des composantes qui résistent à cette forme de centralisation. En effet, on assiste ici à une centralisation dont l'objectif est la recherche d'économies d'échelle et le respect de la réglementation, qui va en sens inverse des phénomènes de déconcentration tels que ceux engendrés par l'application d'APOGEE et de NABUCO.

Il faut mettre un ordre certain dans l'impression de la multitude de plaquettes que l'on trouve dans cet établissement. Chaque service commande ainsi à son gré à des imprimeries locales sans même consulter les possibilités offertes par le service intérieur. Il pourrait aussi être envisagé de passer un contrat avec une agence de voyages pour les missions et il faudra manifester de la fermeté pour que la nouvelle procédure soit appliquée.

Un prélèvement de 10% est effectué sur les contrats de recherche (19 conventions en cours) dont 5% reviennent au niveau central, 3% au Conseil scientifique pour ses frais de gestion et 2% aux centres de recherche. Pour la formation continue, c'est un prélèvement forfaitaire de 300 KF en 2000 et 500 KF en 2001 pour les dépenses de fonctionnement engagées par l'université. Ce montant ne saurait compenser les emplois administratifs mis à disposition de ce service.

Le placement de la trésorerie est effectué dans le circuit Trésor.

Il y a autant de DBM que de séances du Conseil d'administration, c'est-à-dire une dizaine et, pour l'exercice 1998, il y a eu émission de 3100 ordres de recettes et près de 11000 mandats de dépenses, 55 ordres de reversements, 71 annulations de recettes et 152 conventions de formation continue.

L'établissement ne dispose pas d'un inventaire physique et ne pratique pas l'amortissement de ses immobilisations (au bilan 1999, 38,6 MF de constructions et 56 MF d'autres immobilisations corporelles) ; la plupart des photocopieurs du service de reprographie est usagé et obsolète. Il existe toutefois un inventaire des matériels informatiques tenu par le chef du service informatique (1300 machines, 81 imprimantes).

**Les comptes financiers de l'université** (cf. Annexe IV : Compte financier par origine et par nature). Le compte financier et son document de présentation au Conseil d'administration, réalisés par l'agent comptable, peuvent être considérés comme des modèles. Il est exceptionnel de trouver dans un établissement une information aussi complète en matière financière, qui plus est, assortie de commentaires précis et clairs.

**Les ressources.** Elles appellent les observations suivantes :

- les recettes de subvention diminuent sur la période considérée de 22,6% et représentent 57,8% des ressources en 1999, alors qu'elles étaient de 60,8% en 1997. C'est la décroissance des subventions d'équipement de 65,1% qui est responsable de la diminution globale des ressources de subvention car la masse des subventions de fonctionnement est quasiment identique sur les trois exercices (- 33 KF) : si les dotations de fonctionnement et de recherche du MEN sont quasiment identiques, celles d'autres ministères diminuent de 59,6%, celles des collectivités locales augmentent de 85,5%, celles des organismes publics internationaux diminuent de 43,4%, la taxe d'apprentissage étant négligeable ;

- les recettes propres décroissent aussi de 12,4% (- 2,5 MF) et pourtant leur part dans les recettes globales de l'université augmente puisqu'elles représentaient 39,2% des recettes globales en 1997 et 42,2% en 1999. Dans le détail, ce sont principalement les diminutions des prestations de recherche et des prestations internes qui sont la cause de cette diminution. De véritables ressources propres sont en expansion : la formation continue (23,4%), les cours de la maison des langues (77,3%), à un niveau plus modeste en valeur absolue, les ventes de publications (15,8%). Apparaissent aussi en ressources propres les sommes reversées par le Comité de patronage des étudiants étrangers (COPA), de l'ordre de 3 MF en 1999 (qui recouvrent du personnel mis à disposition et la contrepartie des enseignements faits par les enseignants titulaires), palliatifs aux difficultés actuelles, mais qui ne sauraient être considérées comme des ressources de long terme sans un éclaircissement juridique de cette situation. Il faut aussi considérer la baisse des produits financiers dépendante, là, du marché financier ;

- les recettes de fonctionnement baissent globalement de 6,9% sur la période, avec une baisse très légère des recettes de subvention de fonctionnement de 1,6%, soit 326 KF. Les recettes propres de fonctionnement baissent de 4,7% soit 781 KF. L'augmentation respective de la part des recettes de subvention et de celle des recettes propres dans les ressources de l'établissement, respectivement 40,6% et 32% en 1997, et 49,1% et 37,4% en 1999, est due à la diminution des recettes fictives que sont les prestations internes ;

- la structure de la nature des recettes a changé considérablement avec la diminution des recettes d'équipement. Ces dernières représentaient 20,2% des recettes en 1997 et seulement 8,7% des recettes en 1999.

**Les dépenses par nature.** Les dépenses de fonctionnement appellent les observations suivantes :

- au cours des trois exercices considérés, les rémunérations sont toujours les dépenses de fonctionnement les plus importantes, avec 37,2% en 1997, 35,1% en 1998 et 35,2% en 1999. Elles diminuent de 18,6% sur la période. Parmi elles, ce sont les rémunérations sur ressources propres et les heures complémentaires qui sont les plus élevées, mais elles connaissent une évolution inverse. Les rémunérations d'emplois gagés sur ressources propres augmentent aussi de 72,8%, ce qui traduit un accroissement de l'activité source de revenus ;

- les autres dépenses de fonctionnement sont classiques, pratiquement toutes décroissantes, sauf les dépenses de fluides, de fournitures administratives, les frais de colloques (112,7%) et les dépenses de publicité et publications en augmentation de 183,2% ce qui est certainement dû au développement des activités culturelles. Pour ces deux dernières, les montants initiaux en 1997 étaient tellement faibles qu'une augmentation même forte les conduit à des valeurs absolues qui restent très raisonnables.

L'examen des dépenses de rémunération permet de noter que :

- les charges de personnel du niveau central représentent, en 1997, 63,7% des charges totales de même nature, 65,6% en 1998 et 72,8% en 1999. Elles recouvrent les contrats à durée déterminée hors recherche et recherche, les vacances administratives, les heures supplémentaires, les emplois gagés, les heures complémentaires du CUEF et les emplois consolidés ;

- les charges de personnel qui relèvent des UFR sont, éventuellement, des charges de contrats CDD, et principalement des heures complémentaires d'enseignement. Les UFR qui dispensent des enseignements représentent 30,5% des charges totales de cette nature en 1997, 27,6% en 1998 et 27% en 1999 ;

- entre 1997 et 1999, ces charges diminuent de 7% au niveau central et de 27,9% au niveau des UFR ;

- il n'est plus évident de suivre les heures complémentaires dans les comptes financiers du fait de nouvelles dénominations de rubriques en 1999. Le nombre de rubriques a été réduit et l'origine du financement a disparu de l'intitulé.

Le fonds de roulement en 1999 était de 26,1 MF. Avec 8 MF d'engagements non soldés, 812 KF représentant le premier trimestre d'heures complémentaires d'enseignement, des réserves affectées à des actions spécifiques (13,2 MF), le montant disponible s'élève à 4 MF, soit 40 jours de dépenses de fonctionnement de l'établissement.

En définitive, sur la période considérée, les dépenses ont moins décréû que ne l'ont fait les recettes. Les subventions d'équipement ont considérablement diminué au risque d'obérer l'avenir pour le renouvellement des immobilisations, et la subvention de fonctionnement est quasiment identique, les effectifs d'étudiants n'ayant guère évolué. Et pourtant l'université, avec de louables intentions, a accru son offre de formation dans le cadre de la réforme de 1997 (559 modules dans le guide de 1997 et 749 en 1999) ; malgré cela - et on ne sait comment - elle a diminué considérablement le montant des heures complémentaires, mais parallèlement n'a pas diminué le personnel rémunéré sur ressources propres, elle verse des primes au-delà de ce qui est autorisé, est engagée dans des dépenses incompressibles du fait de délocalisations multiples, a des charges inter-universitaires lourdes et continue encore de développer des projets.

Peut-être faudrait-il se résoudre enfin à adapter les dépenses aux recettes, à moins que ce ne soit la contrepartie risquée d'un dialogue retrouvé.



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

L'ÉTUDIANT  
AU CENTRE  
DU DISPOSITIF



Comme l'indique le contrat de développement, l'étudiant est bien au centre des préoccupations par les dispositions prises pour son accueil, son information et son orientation, par la diversification et la professionnalisation de l'offre de formation, par l'importance accordée à la formation continue et par l'attention portée à ses conditions de vie. L'université, comme l'y invitait le rapport 1994, a renforcé le SIO dans ses fonctions classiques : accueil, modalités d'inscription, information, orientation sont l'objet de nouveautés ou de projets.

## I - INFORMATION ET ORIENTATION

**1 - L'ACCUEIL.** Il est humanisé par des amphes d'accueil et des "étudiants-pilotes" à la disposition des primo-entrants. Le SIO est bien présent dans la chaîne d'inscription unique.

**2 - L'INFORMATION.** Elle est classiquement assurée depuis le lycée et, à l'arrivée, oralement et par des brochures malheureusement peu claires, peu disponibles et trop nombreuses, les étudiants disposent de quatre sources d'information sur leur scolarité, qu'ils doivent additionner :

- le *Guide des études*, dont la qualité de présentation a reculé entre 1998-1999 et 2000-2001 (édition moins complète) ;
- le *Guide pratique de l'étudiant*, qui répète les mêmes informations en plus bref sous une forme coûteusement illustrée ;
- le *Livret des passerelles et des options*, très compliqué ;
- le *Mémo CEVU*, finalement le meilleur instrument, le seul à exposer les modalités du contrôle des connaissances ;
- sans compter les documents des différentes UFR et le livret recherche.

Il est urgent de charger le service de la scolarité, qui n'assure pas sa fonction en ce domaine, de fusionner ces documents et de les rendre plus clairs. Actuellement, ils présentent une poussière d'UE (749 en 1998-1999 contre 559 en 1996-1997) ; seul a été méritoirement réduit le nombre des DU comme le souhaitait le rapport de 1994 : sur 39, qui n'avaient souvent qu'un seul inscrit, il n'en reste qu'un, celui de Concepteur en communication, qui offre de réels débouchés.

**3 - L'ORIENTATION.** Elle est affichée comme une priorité. Après les résultats du premier semestre, des journées et un tutorat de réorientation sont organisés.

Afin d'éviter les erreurs d'orientation et de permettre les changements de cap, des modules-passerelles sont proposés. La professionnalisation est favorisée dès la première année de DEUG par une série de modules :

- le module "projet universitaire et professionnel", obligatoire au premier semestre, répond aux mêmes exigences des textes que l'initiation aux méthodes de l'enseignement supérieur et la formation générale, conditions de réorientations réussies ;
- un module d'initiation à l'informatique est obligatoire pour les sciences du langage, et le LEA n'offre pour l'instant que des places limitées en langues et lettres, mais sera généralisé ;
- on promet la création d'un module préprofessionnel généraliste, toujours en DEUG I ;
- on favorise le développement des TICE, actuellement insuffisantes, par la création d'une cellule TICE (février 2000) et d'un espace libre-service (octobre 2000).

Le SIO assure efficacement l'information sur l'insertion professionnelle : est-il besoin d'un service spécifique chargé de ce secteur comme le recommandait le rapport 1994 ou d'un "bureau des stages" prévu par le contrat actuel, même s'il émane du SIO ?

Malgré cette bonne volonté, la réorientation réussit aussi peu qu'ailleurs (11 cas en 2000-2001) ; il y a très peu d'échanges de formations avec l'Université Grenoble I et l'Université Grenoble II dont l'offre de formation ne figure même pas dans les tableaux des passerelles et de l'interuniversitaire. Il y a entre 30 et 40% d'abandons en 1<sup>ère</sup> année.

L'enseignement à distance, malgré le voeu du rapport de 1994, a encore trop recours au CNED. Il est urgent de créer un service commun, peut-être interuniversitaire, de télé-enseignement, que le développement des TICE doit faciliter.

**4 - LE SUIVI DES COHORTES.** Il est en principe assuré par l'OURIP (Observatoire universitaire régional de l'insertion professionnelle des étudiants) qui regroupe les huit établissements universitaires de la région, mais dont les observations sont souvent trop générales, et donc peu prises en compte.

**5 - LES MODALITÉS DU CONTRÔLE DES CONNAISSANCES.** Elles appellent une attention particulière.

L'épreuve de l'approbation des modalités de contrôle des connaissances a été douloureuse. Il semble que l'on paie ici les conséquences de la dernière refonte des maquettes de diplômes, due à la réforme de 1997. La situation devrait logiquement s'améliorer avec la stabilité des maquettes.

L'examen des modalités de contrôle des connaissances appelle les observations suivantes :

- des ajustements tardifs ont été effectués, notamment pour les matières dites "à progression". En fait, ce qui est examiné par le CEVU ne consiste que dans les éventuelles modifications de la nature des épreuves (écrit ou oral, écrit + oral) et de leur durée qui sont proposées par les UFR. La responsabilité de cette prolongation de l'examen des propositions incombe parfois aux UFR qui ne fournissent pas dans les délais ce que le niveau central demande ;
- les documents présentés dans les relevés de conclusion du CEVU sont des documents APOGEE. Les termes de module et de semestre, qui sont obsolètes par rapport aux derniers arrêtés de création de diplômes (l'un remplacé par unité d'enseignement, l'autre par étape), sont conservés pour les DEUG et les options. La lecture de ces documents est, pour le moins, ardue.

Les différentes annexes des conseils sur les modalités de contrôle des connaissances permettent le dénombrement suivant :

- on peut constater que le contrôle continu (fréquemment à l'écrit) est la modalité la plus largement pratiquée pour les contrôles de fin de semestre. Les caractéristiques du contrôle continu ont été définies par le CEVU du 8 juin 2000 : ne peut pas être une seule épreuve au cours du semestre ; s'effectue par groupe de TD en priorité ; fondé sur deux notes de devoir au minimum ou sur un travail régulier contrôlé aléatoirement durant le cours (travail de groupe, constitution de dossiers, travail sur table d'une heure). Il est impossible de vérifier si le contrôle continu est effectué suivant ces prescriptions. La seconde session est composée à 47,7% d'épreuves écrites et 22,2% d'épreuves orales. Dans certaines matières, le contrôle est composé d'un écrit et d'un oral ;

- le nombre de matières, en particulier à la seconde session, permet d'entrevoir la complexité d'organisation des examens terminaux pour éviter les chevauchements d'épreuves malgré l'aide d'APOGEE (les durées d'épreuves écrites sont très variables : 30 minutes, 1h , 1h 30, 2h, 3h, 4h) et, de ce fait, la charge de travail du personnel administratif ;



## Unités d'enseignement, modules et matières par UFR et nature des épreuves par session

					Janvier		Juin		Session 2	
		UE	Modules	Matières	écrits	oraux	écrits	oraux	écrits	oraux
<b>UFR Sciences du langage</b> Bureau des métiers de l'ens.	CEVU 16/11/00	4	4	10	5	1			8	
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					50,0	10,0			80,0	
<b>UFR Sciences du langage</b>	CEVU 16/11/00	102	20	113	35		10		58	17
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					31,0		8,8		51,3	15,0
<b>Département Info. pédago.</b>	CEVU 16/11/00	17	7	36			1	1	17	18
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>							2,8	2,8	47,2	50,0
<b>UFR de Lettres classiques et modernes</b>	CEVU 16/11/00	107	99	224	43	3	29	8	119	59
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					19,2	1,3	12,9	3,6	53,1	26,3
<b>Études anglophones</b>	CEVU 30/11/00	53	34	135	21	7	21	7	63	39
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					15,6	5,2	15,6	5,2	46,7	28,9
<b>UFR Langues, littératures et civilisations étrangères</b> Langues étrangères appliquées	30/03/01	118	38	358	41	5	51	17	170	51
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					11,5	1,4	14,2	4,7	47,5	14,2
<b>UFR Langues, littératures et civilisations étrangères</b> Lang., littér., cult. étrangères	CA 26/01/01	159	137	449	39	8	66	25	169	120
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					8,7	1,8	14,7	5,6	37,6	26,7
<b>UFR Langues, littératures et civilisations étrangères</b> Politique ouverte langues	CEVU 16/11/00	13	46	54					28	
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>									51,9	
<b>Total UFR LLCE</b>		290	221	861	80	13	117	42	367	171
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					9,3	1,5	13,6	4,9	42,6	19,9
							session 1		session 2	
<b>Sciences de la communication</b>	CA 26/01/01	56		n.m et 74			61	19	61	19
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>							82,4	25,7	82,4	25,7
<b>Total</b>		629	385	1453	184	24	239	77	693	323
<i>Nature des épreuves par rapport aux matières en %</i>					12,7	1,7	16,4	5,3	47,7	22,2

Source : Université Grenoble III, relevés de décisions du CEVU et du CA

- les modalités de contrôle des connaissances de tous les diplômés de l'UFR Sciences de la communication ne font apparaître ni semestrialisation ni contrôle continu (il existe des dossiers à constituer qui doivent relever de cette modalité) et le DEUG des Métiers de l'information et de la communication ne mentionne pas de distinction en année. Ce DEUG, ainsi que la licence et la maîtrise associées, ne comportent que des unités d'enseignement sans distinction de matières alors qu'il peut y avoir jusqu'à cinq intervenants pour une unité d'enseignement. Chaque unité d'enseignement est sanctionnée par une épreuve écrite (pour quatre étapes ? pour tous les intervenants ?) dont la

durée n'est pas mentionnée. Les modalités des autres formations de cette UFR prévoient toutes des durées d'épreuves pour les deux sessions, des coefficients par UE et matières les constituant. Toutefois, la licence Information-communication ne mentionne pas de coefficients par matière à l'intérieur d'une UE ;

- l'unité d'enseignement facultative de sport n'est pas mentionnée dans les diplômes qui la prévoient.

Il semble qu'actuellement beaucoup d'épreuves de 2ème et 3ème cycles, du fait de très petits effectifs, sont organisées directement par les UFR, sans intervention du bureau central de scolarité.

**Publicité des modalités du contrôle des connaissances.** La publicité des modalités du contrôle des connaissances est variée. Elle est faite en partie au niveau central par le mémo CEVU et dans les UFR.

**Le Mémo CEVU pour l'année 2000-2001.** Ce document est rédigé pour la deuxième année consécutive par la vice-présidente du CEVU. Composé de vingt-trois pages, auxquelles s'ajoutent cinq annexes, il retrace : la structure générale des DEUG avec les différentes maquettes, des licences et des maîtrises ; les règles de codage des différentes composantes d'enseignement, unités d'enseignement, modules et matières qui sont différenciées suivant le premier et le deuxième cycle ; les modalités des inscriptions pédagogiques avec les changements d'option, les réorientations et les passerelles, le contrôle d'assiduité pour les boursiers ; les modalités des contrats pédagogiques avec les règles de report des enseignements entre année universitaire, validation d'acquis entre ancien et nouveau système ; le règlement général du contrôle des connaissances avec les règles de globalisation et de capitalisation, les seuils de compensation, les unités d'enseignement facultatives, absences, matières à progression, etc. ; la mise en œuvre de ces règles ; l'évaluation des enseignements ; le tutorat ; le calendrier de l'année universitaire ; la liste des diplômes habilités. Une des annexes présente la charte des examens et le formulaire d'évaluation des formations.

Ce document appelle les observations suivantes :

- il est tout à l'honneur de la vice-présidente du CEVU d'avoir rédigé ce document qui correspond à un besoin réel, mais cette charge revient au service central de scolarité, sous l'autorité de la vice-présidente et du secrétaire général adjoint ;
- ce document est tout à fait indispensable à un étudiant pour la compréhension du système complexe des études et du contrôle des connaissances à l'Université Grenoble III ;
- le document est parfaitement simple, sans fioritures, et peut accompagner quotidiennement le nouvel étudiant (et les autres) ;
- il est toutefois surprenant que, dans l'avant-propos, l'auteur se mette à la disposition des étudiants pour répondre à leurs questions. C'est encore le rôle du service central de scolarité et des services administratifs des UFR. Peut-être cette proposition est-elle une possibilité de recours en cas de non réponse ?
- il est étonnant que les maquettes de DEUG soient exposées en volume hebdomadaire d'enseignement (comme au lycée). Avec le calendrier de l'année universitaire, on peut arriver à calculer le volume global d'une matière, d'une UE, d'un module. Mais pourquoi ne pas ajouter les totaux semestriels (par étapes) par matière, module, unité d'enseignement ?
- les maquettes de licence et de maîtrise font état d'un volume global pour le(s) tronc(s) commun(s) et les mentions, mais il n'est pas mentionné de volume d'enseignement ni hebdomadaire, ni total pour une unité d'enseignement. Pourquoi ne pas disposer d'un tableau des maquettes de ces diplômes à l'instar de celles des DEUG ?
- il y a un abus manifeste de sigles. S'ils doivent être conservés, un glossaire s'impose ;
- les nouveautés pédagogiques sont clairement mentionnées.

Il n'est pas certain que toutes les UFR aient distribué les mises à jour concernant les "matières à progression" qui, cette année, ont pu être tardives. Certaines UFR se sont contentées d'un affichage et il a été constaté qu'il y avait bien peu de vitrines closes permettant de conserver durablement une information importante.

Un grave problème vient de s'ajouter à la fin de l'année universitaire 2000-2001 : le CA a voté l'organisation de la seconde et dernière session d'examens en juin, quinze jours après la publication des résultats de la première session, soit quatre semaines après la fin de la première session. La session de septembre n'est maintenue que pour les étudiants en formation à distance. Cette décision, obtenue en présence de très peu d'étudiants au CEVU, a entraîné la démission de la vice-présidente étudiante du CA.

Les motifs allégués sont l'allègement du calendrier des examens et de sa gestion, la diminution de l'absentéisme en septembre. Les inconvénients sont plus réels et dirimants : une telle disposition est contraire aux textes. L'Université Grenoble III essaie de faire ce que certaines universités font déjà, en utilisant la possibilité ouverte par l'article 18, alinéa 2, de l'arrêté du 9 avril 1997 sur les DEUG, licence et maîtrise. Les inconvénients, pour les étudiants, sont plus réels que les avantages : une telle disposition est contraire à l'efficacité pédagogique (quels progrès sont possibles en quinze jours ?) et plus encore à la justice sociale : les candidats de septembre sont souvent des étudiants défavorisés, salariés, ou éloignés. Il est indécent qu'un projet d'établissement qui met l'étudiant au centre du dispositif lui fournisse ce motif de légitime découragement.

Le CNE souhaite que cette disposition soit remise dans les formes légales, tout en remarquant qu'elle perd beaucoup de ses justifications, très peu d'épreuves étant organisées dans les conditions d'un examen terminal écrit : la plupart relèvent du contrôle continu, les autres sont souvent remplacées par des oraux ou allégées par un tirage au sort.

L'évaluation des enseignements est organisée par chaque enseignant au moyen d'un questionnaire qu'il construit librement ; il fait lui-même l'analyse des réponses fournies. Une évaluation des contenus des formations est assurée par les responsables d'année qui distribuent dans les tout derniers cours un questionnaire élaboré par le CEVU.

## II - LA FORMATION INITIALE

**1 - L'OFFRE TRADITIONNELLE.** Des filières traditionnelles aux résultats sérieux, héritières d'un solide passé, offrent des débouchés réguliers en plaçant les métiers de l'enseignement au centre de leurs efforts. C'est le cas de l'UFR de Lettres et d'une bonne partie des offres en langues vivantes.

L'UFR de Lettres (un peu moins de 1000 étudiants) jouit d'un riche encadrement tant en personnel enseignant (76 dont 17 contractuels) qu'en IATOS (12 dont 3 contractuels). Le problème vient plutôt de la difficulté à pourvoir les emplois, surtout ceux de professeur, en cas de départ : l'attractivité de Grenoble diminue. Malgré cet encadrement confortable, on abuse encore des heures complémentaires (1992 ETD). On abuse également des décharges de service dont une totale pour le VP CA et une demie pour le responsable ERASMUS.

L'UFR consacre une grande partie de ses moyens à la préparation aux concours de recrutement de l'enseignement ; les résultats, honorables, ne sont pas tout à fait à la mesure de ces efforts : meilleurs en lettres classiques (40% de réussite au CAPES externe, taux un peu inférieur à la moyenne nationale ; 1 admis sur 4 à l'agrégation), ils sont insuffisants en lettres modernes (10 admis sur 107 inscrits au CAPES en 1999-2000, 1 admis à l'agrégation externe sur 50 inscrits).

Il reste peu de place pour des efforts de professionnalisation indépendants des métiers de l'enseignement ; l'UFR et l'université ont manqué les métiers du livre ou les carrières du patrimoine faute d'enseignement d'histoire et d'histoire de l'art. On a mis en place une filière Arts du spectacle mention "Études théâtrales" en 1996 (2<sup>ème</sup> cycle seulement pour le moment, un DEUG est envisageable) : il s'agit plus de culture que de professionnalisation. Il faut encourager l'UFR à créer un DESS des carrières culturelles.

L'UFR de Langues et celle d'Études anglophones sont à placer ici pour les moyens consacrés à la préparation aux concours de recrutement, mieux assurés aujourd'hui, comme le souhaitait le rapport 1994, par l'instauration de

colles d'oral, d'examens blancs, etc. Aussi les résultats sont-ils bons au CAPES, notamment en anglais (76 admissibles sur une centaine de candidats préparés en 2001, 6 lauréats à l'agrégation externe en 2000) ; en allemand, 12 admis au CAPES en 2000, 12 admissibles en 2001 et 2 admissibles à l'agrégation ; 9 admissibles sur 15 candidats à l'agrégation externe d'espagnol en 2001, 9 admissibles au CAPES externe d'italien, 5 à l'agrégation en 2001.

**2 - L'OFFRE NOVATRICE.** La professionnalisation des études universitaires est un axe majeur du développement stratégique de l'Université Grenoble III. L'affirmation de cette spécificité relève autant d'un choix délibéré dont les vertus sont multiples que d'une nécessité faite loi. De création récente, atteignant difficilement la taille critique d'une université de plein droit, Grenoble III s'est construite sans le socle de disciplines fondamentales comme l'histoire, la géographie, la philosophie, la sociologie.

Cet inconvénient majeur, et qui le demeure, a pu, particulièrement dans le domaine récent et novateur de la professionnalisation universitaire, être transformé en un avantage créateur. Il a obligé, sinon contraint, les instances responsables du développement de l'université à privilégier moins les disciplines académiques, avec les filières classiques de l'enseignement, que les formations nouvelles à vocation de recherche et de professionnalisation. Dans ce cadre, l'offre de formations professionnalisantes proposées par Grenoble III est cohérente, conséquente et diversifiée.

Néanmoins, cette spécificité souvent pionnière, particulièrement en sciences de la communication et en sciences du langage, génère une double difficulté dont la présidence actuelle semble être tout à fait consciente. D'une part, elle exige un investissement très lourd des cadres enseignants formateurs, un renouvellement des outils informatiques rapidement obsolètes et une adaptation des projets aux besoins, souvent peu saisissables, de l'économie régionale, nationale et internationale. D'autre part, elle provoque une tendance dangereuse, voire perverse, à la marginalisation des disciplines classiques de lettres et de langues dont les propositions en matière de professionnalisation sont timides, hésitantes, voire réservées.

L'enjeu stratégique des prochaines années sera sans doute de trouver des remèdes à ces difficultés qui, pour l'heure, n'entravent pas encore le dynamisme avéré et l'inventivité remarquable, en matière de professionnalisation, des universitaires grenoblois.

En l'état actuel, le bilan de cet investissement demeure contrasté selon les UFR. Les sciences de l'information et de la communication structurent leurs offres de formation par une liaison constitutive entre professionnalisation, enseignement et recherche du haut en bas du cursus universitaire. Les langues (LEA particulièrement) et les sciences du langage, malgré des résistances compréhensibles, s'engagent, à partir d'une réussite attestée en DESS, dans cette voie exigeante. Les lettres, hormis le DESS de Traduction littéraire et des liaisons transversales avec d'autres DESS de l'université, ont du mal à trouver leur voie propre dans une professionnalisation hors enseignement et recherche.

**Le secteur des langues vivantes.** L'Université Grenoble III apparaît d'emblée comme une université en grande partie spécialisée en langues et sciences du langage : ceci constitue à la fois l'atout principal d'un pôle d'excellence et la faiblesse d'une structure peu apte, par sa petite taille et ses problèmes d'organisation interne, à jouer le rôle d'impulsion et de coordination qui lui serait naturellement dévolu en matière de politique des langues sur l'ensemble du site grenoblois. Mais l'Université Grenoble III dispose d'atouts considérables, ne serait-ce que par le grand nombre (17) des langues enseignées, par sa tradition d'excellence dans certains domaines de recherche et d'enseignement, par le taux relativement élevé d'encadrement dans certains départements (tous statuts et grades confondus, dans les 2 UFR de langues, y compris Valence) et par la présence de 59 anglicistes, 45 hispanistes, 30 italianistes et 28 germanistes.

Ces atouts semblent parfois et malheureusement quelque peu bridés en raison de l'opposition, existante dans toutes les universités, mais qui affleure ici de manière assez sensible, entre tenants du repli stratégique sur la discipline "pure et dure" et ceux de l'ouverture aux sollicitations nouvelles nées de la demande accrue et diversifiée

de formation en langues dans des secteurs et avec des méthodes autres que traditionnels. Ceci ne va pas sans induire des oppositions de personnes, pas nécessairement bénéfiques du point de vue de l'intérêt général.

Le nombre des étudiants inscrits aux formations habilitées à l'Université Grenoble III a fortement décliné au cours des cinq dernières années : de 7253 en 1996-1997, il est passé à 5929 en 2000-2001. De ce dernier nombre, les étudiants des filières de langues (LLCE et LEA) représentent plus de la moitié, avec 3068 inscrits, soit 51,75%.

Cependant, on se gardera d'oublier que l'Université Grenoble III inscrit aussi, bon an mal an, environ 3000 étudiants étrangers qui viennent apprendre le français au CUEF, et portent donc à environ 10 000 l'effectif étudiant réel, sinon comptabilisé dans les charges et pour la dotation DGF. On pourrait souhaiter une meilleure visibilité et intégration du CUEF dans l'ensemble de la politique des langues de l'université, notamment par le recours au vivier de moniteurs que peuvent constituer ces étudiants étrangers, pour l'aide, par la pratique, à l'apprentissage, par les Français, de leurs langues maternelles.

Dans le secteur des langues, la chute des inscriptions, en cinq ans, a été régulière et s'établit globalement à 22% environ, ce qui, quelque peu paradoxalement, est considéré comme une bonne chose par plusieurs des responsables rencontrés. Selon leur analyse en effet, les normes SANREMO sont tellement défavorables aux universités littéraires que tout étudiant supplémentaire inscrit entraîne un accroissement de dépenses non totalement couvert par le supplément de dotation budgétaire correspondant.

La restructuration du secteur des langues en 2 UFR, opérée en 1993 à l'issue des crises, paraît maintenant bien "digérée", ce qui ne veut pas dire que la solution adoptée soit définitivement la meilleure. À peine quelques regrets se manifestent-ils, ici ou là, de la part de collègues de l'UFR d'Études anglophones d'avoir vu certains de leurs pairs opter pour l'UFR de Langues et sa filière LEA. On note aussi le souhait, à demi formulé par certains, et rejeté par d'autres, de voir autonomiser davantage cette filière LEA, sous forme, éventuellement, d'une troisième UFR de Langues, ou au moins d'un département de plein exercice pourvu d'un budget propre, d'une direction et d'un secrétariat.

Ce type de restructuration pourrait être envisagé, à deux conditions :

- qu'une structure transversale rassemble, pour la constitution des emplois du temps d'enseignement, toutes les offres d'enseignement des langues non seulement en formation initiale dans les 3 éventuelles UFR, mais aussi celles de formation continue et de "politique ouverte des langues". De la sorte, nul collègue linguiste ne se sentirait obligé d'opter définitivement pour une unique filière, LLCE, LEA, voire une spécialisation "fermée" d'enseignement. Tout le monde pouvant, théoriquement, "tourner", par exemple tous les 4 ans et autant ou aussi peu que souhaité, entre les différentes filières de la formation en langues, chacun se sentirait plus libre de s'investir partiellement et/ou temporairement dans des enseignements nouveaux, tout en continuant d'effectuer sa recherche dans le (ou les) secteur(s) de son choix, comme le permettrait la seconde condition ci-dessous ;

- que les centres, laboratoires et équipes de recherche ne soient plus rattachés institutionnellement aux UFR, de manière à permettre le plus grand nombre possible de participations transversales et croisées, sans que les objectifs et programmes de recherche aient à tenir lourdement compte des logiques de "territoire" de chaque UFR, et de chaque département ou filière dans les UFR. Il existe déjà parfois de tels croisements, par exemple chez des anglicistes qui, enseignant dans l'UFR de Langues-LEA, participent à la recherche dans les équipes de l'UFR d'Études anglophones et, plus rarement, réciproquement. Mais l'Université Grenoble III, en raison même de sa taille moyenne et du nombre limité des disciplines qui s'y enseignent, d'une part, de l'excellente réputation de certains de ses centres de recherche comme le LIDILEM, d'autre part, devrait pouvoir encourager davantage la recherche transversale, impliquant, avec des enseignants chercheurs de langues, par exemple des spécialistes de sciences du langage, de la didactique des langues (voir IUFM), du français langue étrangère, des NTE.

Ainsi se trouveraient diminués les obstacles à l'évolution souhaitée, semble-t-il, par la direction de l'université vers une politique des langues globale et pleinement transversale, incluant dans une même cohérence, outre les formations initiales, la formation continue, l'accueil des étudiants étrangers, les enseignements du secteur LANSAD<sup>1</sup>, la pré-professionnalisation (y compris celle des futurs professeurs de langues), la dimension inter-universitaire chaque fois que souhaitable et possible, notamment en ce qui concerne la recherche pour les collègues linguistes exerçant ailleurs qu'à l'Université Grenoble III.

**L'UFR d'Études anglophones.** Née en 1993 de la partition de l'ancienne UFR toutes langues (5 enseignants chercheurs anglicistes choisissant à cette occasion d'être affectés à la nouvelle UFR autres langues + LEA), l'UFR d'Études anglophones réduit trop sa mission à la formation initiale des étudiants spécialistes d'anglais de la filière LVE, qui se destinent pour la plupart à l'enseignement de cette langue.

L'impression globale recueillie est que l'UFR, à quelques réserves ponctuelles près, remplit cette mission à la satisfaction générale des étudiants, des enseignants et du personnel non enseignant. Le travail d'équipe, fortement encouragé, semble être souvent une réalité, sans pour autant qu'il bride l'expression des individualités.

Presque tous les étudiants de l'UFR se destinent à la profession d'enseignant. Mais une proportion importante des étudiants de licence déclare vouloir se diriger vers le professorat des écoles. Nombreux de ce fait sont les étudiants d'anglais (50 environ sur 200) qui choisissent, comme atout futur supplémentaire, la mention FLE en année de licence. Peut-être le font-ils aussi en raison de l'excellente réputation de l'enseignement du français langue étrangère à l'Université Grenoble III, notamment à distance. Il n'existe toutefois ni dans l'UFR, ni dans l'université (sauf pour certains DESS), aucun système de suivi du devenir des étudiants, ce qui fait qu'on reste très ignorant de la réalité du débouché des études.

En raison de cette orientation quasiment univoque de ses étudiants, l'UFR fait, de manière compréhensible, porter le gros de son effort sur la préparation des concours de recrutement, y compris tôt en amont. Avec 76 admissibles au CAPES externe pour une centaine de candidats préparés en 2001, les résultats sont excellents. Et comme la direction souligne à juste titre que l'UFR, contrairement à d'autres dont c'est le point faible, se préoccupe très concrètement de la préparation à l'oral, on peut espérer un maintien de ce bon résultat aux épreuves d'admission. On ne signale à ce sujet aucune difficulté particulière avec l'IUFM dans l'articulation nécessaire entre préparation académique à l'université et préparation pédagogique à l'institut de formation des maîtres. Les candidats au CAPES sont, dans leur grande majorité, issus directement de la licence locale : le recrutement des candidats à l'agrégation (une vingtaine, nombre relativement faible) est, lui, beaucoup plus diversifié : de plus en plus, en province, l'agrégation, même externe, devient un concours de promotion en formation continue, pour professeurs certifiés déjà en exercice. Pour ce concours, la préparation paraît bien conduite également ; elle mène à de très bons résultats : 6 lauréats à l'agrégation externe en 2000.

L'organisation des années de DEUG, licence et maîtrise ne pose pas de problèmes particuliers, sinon que la direction aimerait pouvoir introduire davantage de pré-professionnalisation dans la filière. L'intitulé, en licence, des modules pratiques (didactique, traduction spécialisée, *creative writing*, *drama* etc.) et d'ouverture (métiers de l'enseignement, lettres, sciences du langage) va dans ce sens, même si le bureau de l'université indique qu'il est difficile de concevoir des licences professionnelles dans une université exclusivement littéraire.

**L'UFR de Langues/LEA.** Autant l'UFR d'Études anglophones, monodisciplinaire par définition, est simple dans sa structure et son organigramme, autant apparaît composite et complexe l'UFR de Langues, qui englobe toute la filière LEA, la filière spécialisée maîtrise de Sciences et techniques pour juristes et économistes trilingues, les filières LLCE<sup>2</sup> des autres langues que l'anglais, ainsi que les langues sans filière propre, sans compter la gestion de la POL (Politique ouverte des langues), explicitement qualifiée d'"ex-MLC" (Maison des langues et de la culture).

<sup>1</sup> Langues pour spécialistes d'autres disciplines.

<sup>2</sup> Lettres, langues et civilisations étrangères.

Dans la filière LLCE, l'UFR assure le cursus complet de formation (DEUG, licence, maîtrise) sans que cela paraisse poser de problèmes autres que très ordinaires, pour les langues allemande, espagnole, italienne, russe, et portugaise. Une préparation au CAPES (en liaison avec l'IUFM) et à l'agrégation est également proposée en allemand, espagnol et italien. Les langues romanes ont un DEA commun. Globalement, les programmes d'études sont équilibrés et fournis, les exigences sérieuses, les procédures de contrôle encore sans doute un peu lourdes, avec peut-être certains manques dans la vérification des compétences de communication en langue orale (l'UFR est pauvre en laboratoires de langues).

**Les filières à caractère professionnel.** Elles sont au nombre de deux.

La plus originale, unique de son espèce en France, et en même temps de loin la plus petite par le nombre de ses étudiants, est la *Maîtrise de Sciences et Techniques pour juristes et économistes trilingues (MST JET)*, délivrée sans interruption depuis 1974 sous double sceau avec l'Université Grenoble II. La palette de 6 langues, proposées au choix par l'Université Grenoble III pour l'obtention de cette maîtrise, comprend l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien, le portugais et le russe. Le premier cycle se confond avec celui de la filière LEA mais impose, en plus du DEUG complet, un certificat préparatoire à trois options de spécialité (droit, économie, administration internationale). L'inscription est sélective, avec tests et entretiens, limitée à 35 étudiants par option. Filière professionnalisante qui choisit ses étudiants, très bien encadrée, tirant bénéfice de l'accord interuniversitaire sur lequel elle est fondée, la MST jouit depuis 25 ans d'une excellente réputation et procure des débouchés intéressants et rémunérateurs à ses diplômés. On ne peut qu'encourager l'UFR à maintenir et conforter sa participation à cette formation d'excellence.

La seconde est celle de *Langues étrangères appliquées (LEA)*. Pendant 20 ans, jusqu'en 1998, cette filière a été pilotée et gérée par des enseignants qui n'avaient pas d'activité de recherche visible, ce qui a pu contribuer à faire percevoir par certains la filière LEA comme une formation de rang inférieur à celle des LLCE. En sus du cursus classique de premier et second cycles (qui fonctionne bien dans l'ensemble, avec notamment une intéressante expérience de tutorat et le dispositif qui permet de faire précéder les deux années de DEUG par une année préparatoire consacrée à l'apprentissage *ab initio* d'une langue "rare"), la filière LEA se distingue par deux fleurons de troisième cycle, ses deux DESS originaux, qui font suite à une licence et une maîtrise organisées de manière tout à fait cohérente pour préparer les étudiants à une activité professionnelle future dans les deux secteurs des affaires et du commerce, d'une part, de la traduction spécialisée, d'autre part.

- *Le DESS de Négociateur trilingue en commerce international (NTCI)*.

Créé en 1996, il possède déjà un palmarès impressionnant de débouchés effectifs, avec notamment des embauches nombreuses à l'étranger dans des entreprises françaises implantées, par exemple, en Inde ou en Turquie, ou des entreprises étrangères commerçant avec la France. L'efficacité de la formation tient à plusieurs facteurs, outre la pertinence des enseignements de langues, d'économie, de techniques de négociation et d'interculturalité, il y a sélection sur dossier, puis un entretien, stages systématiques, très souvent à l'étranger, intervention effective (plus de 70 heures) de professionnels, liens forts entretenus entre la promotion en cours de formation, les diplômés des années précédentes et les entreprises qui les ont embauchés. La création, en 2000, d'une Junior entreprise ne pourra que renforcer le caractère professionnalisant de ce diplôme qui fait école, puisque des formations semblables se sont ouvertes depuis dans plusieurs autres universités. L'anglais et le français étant obligatoires, l'allemand, l'espagnol et l'italien sont proposés pour la troisième langue, mais, faute d'enseignant disponible, l'italien n'est pas régulièrement enseigné.

- *Le DESS de Traduction spécialisée et production de textes multilingues (TSTM)*.

Créé en 1992, il recrute sa quinzaine d'étudiants chaque année parmi environ 200 candidats, dont certains étrangers, plus rares qu'on le souhaiterait car leur niveau en français est souvent insuffisant. Plus de 40% des 102 diplômés du DESS depuis sa création avaient obtenu leur maîtrise LEA à l'Université Grenoble III mais sans

nécessairement être grenoblois : les options de licence et de maîtrise orientées vers le DESS attirent, souvent de loin, des étudiants qui viennent faire à Grenoble leur deuxième cycle pour pouvoir postuler avec de meilleures chances au DESS. Le succès du DESS lui a valu également depuis 3 ans des créations rivales dans des universités voisines, à Montpellier, Nice et Aix. Ce succès est dû en partie à la participation aux enseignements, pour plus de 50%, d'interprètes et traducteurs professionnels, grâce à la très bonne connaissance de ce milieu qu'a la responsable de la formation, et aux contacts qu'elle y entretient. À l'issue des 400 heures obligatoires de formation, un stage de 3 mois en entreprise est obligatoire pour tous les étudiants. Comme l'autre DESS, celui-ci a donné naissance à une Junior entreprise qui permet aux étudiants en formation de s'essayer à des missions professionnelles réelles. La Junior entreprise ATLAS se double d'une association de transit, qui permet aux diplômés en attente d'embauche de travailler sur contrats de mission pendant quelques années, et d'une association des anciens du DESS qui facilite grandement les contacts pré-embauche. Les programmes de l'un et l'autre DESS se nourrissent des recherches que mènent et animent les professeurs responsables en traductologie, analyse des discours spécialisés, terminologie, traitement automatique du langage, études interculturelles.

Cependant, plusieurs difficultés devront être résolues :

- Le DESS NTCI n'a pas de salle réservée aux technologies de la messagerie. Le dégagement de créneaux spécifiques à la formation ne va pas sans poser des problèmes d'adéquation avec les usagers de la formation généraliste.

- La mise en place d'un bureau des stages, par ailleurs nomade dans l'université, ne pallie pas l'absence de convention ou de cahier des charges des obligations réciproques des étudiants, de l'université et des entreprises. Une liste noire des entreprises douteuses ne suffit pas à assurer aux étudiants, engagés dans la formation, la rentabilité d'un investissement par ailleurs conséquent.

De même, la richesse du tissu économique grenoblois, le modernisme inventif de ses entreprises de pointe comme du service public (le Synchrotron) ne doivent pas devenir paradoxalement un obstacle au développement de la "professionnalité" des formations proposées par l'UFR. La recherche des partenaires, comme des collaborations, ne devrait plus être laissée à l'initiative d'enseignants surinvestis mais elle doit être confiée à un ingénieur chargé de l'ingénierie de la négociation internationale et de la traduction spécialisée, particulièrement en informatique.

La formation universitaire de professionnels de l'internationalisation des échanges est l'enjeu décisif. Cet enjeu ne doit pas être commandé par la seule opérationnalité des stages, la quête de financements à courte vue ou la collaboration aléatoire de professionnels extérieurs à l'université, par ailleurs difficiles à trouver et à rémunérer.

- La spécificité des DESS implique souvent des étudiants ayant socialement besoin de bourses et d'aides d'un niveau conséquent. En accord avec le Ministère et l'université, une politique de bourses de DESS devrait être plus fermement conduite. Si elles ne veulent pas devenir des sous-écoles de commerce, les formations professionnalisantes de l'UFR, compte tenu de leurs recrutements, de leurs performances et de leurs originalités, doivent pouvoir discriminer publiquement des critères sociaux d'attribution des bourses, complémentaires des critères scientifiques de mérite habituellement appliqués en DEA, agrégation ou doctorat.

- Dans les deux DESS Négociation et Traduction, la dimension interculturelle et intercivisationnelle doit être universitairement renforcée pour en faire la qualité propre de la formation grenobloise ainsi différenciée des autres formations hors université.

Cette valorisation requiert sans aucun doute la création d'un poste de maître de conférences intervenant à la fois dans la formation généraliste, dans la professionnalisation des métiers de la traduction et de la négociation et dans la recherche interculturelle. Le heurt avec les disciplines "nobles" de langues et de culture devrait pouvoir être atténué en promouvant des recherches de haut niveau, en traductologie et en économie de l'interdéveloppement par exemple. La pérennité des propositions professionnalisantes de l'UFR, comme plus généralement de l'université, ne sera bien assurée qu'en intégrant plus constitutivement une formation par la recherche.



- La MST Juristes et Économistes trilingues ne souffre que d'un seul déficit. Unique dans l'université française et directement confrontée à la concurrence des grandes écoles, elle n'a pas su se faire mieux connaître, particulièrement en économie internationale où son offre de formation est tout à fait adaptée. Son image de marque devrait être mieux promue. Cette promotion serait encore augmentée avec la création d'un DESS, voire d'une DRT, en prolongation de la maîtrise MST.

Fer de lance des propositions professionnalisantes de l'université, cette formation atteste, s'il en était besoin, que la professionnalisation universitaire n'est pas une formation de pis-aller ou au rabais mais représente, pour des étudiants de niveau social modeste, une chance de promotion que seul le service public de l'Université peut offrir à moindre frais.

**L'UFR des Sciences du langage.** Depuis l'évaluation de 1994, l'UFR des Sciences du langage a travaillé à une meilleure structuration de ses composantes et de ses programmes et, de façon spectaculaire, de ses locaux et de ses bibliothèques. Grâce à l'active participation de son personnel, à de très bons rapports étudiants-enseignants et à son fort potentiel de recherche, l'UFR Sciences du langage joue un rôle moteur dans l'université. Son organisation et son comportement collectifs sont le facteur principal de la motivation qui anime l'ensemble de cette unité, source d'évolutions et de solutions pour le futur.

**Formation générale et formation professionnelle.** L'UFR offre maintenant un cursus complet allant du premier cycle (DEUG) au 3<sup>e</sup> cycle (DEA, DESS). Ce cursus des sciences du langage ne conduit pas directement aux métiers de l'enseignement, mais la préprofessionnalisation dans ce domaine est, depuis l'année 2000, une des préoccupations de l'UFR grâce au rattachement de l'ancien CUFOREF (Centre universitaire de formation d'enseignants et de formateurs), devenu Bureau des métiers de l'enseignement (BME), qui gère 800 étudiants (en augmentation de 20% par rapport à 1999). Ces options sont destinées aux futurs professeurs des écoles et permettent d'obtenir des points à l'entrée de l'UFR. Un stage de 15 h par option (avec rapport) est mis en place par le BME en 1<sup>er</sup> cycle ; les modules optionnels sont réservés au 2<sup>ème</sup> cycle. En licence, sont proposées des options facultatives spécialisées et des modules d'ouverture (langue des signes française, didactique, patrimoine régional).

L'UFR offre également des enseignements optionnels pour les autres cursus et filières de l'université venant ainsi compléter d'autres formations et pouvant éventuellement servir de "passerelles" vers le cursus des sciences du langage. Elle est d'autre part responsable de mentions particulières au niveau des licences et maîtrises qui constituent un début de professionnalisation en second cycle :

- le Français langue étrangère (FLE) qui, *in situ* et à distance, forme beaucoup de professeurs pour l'étranger ;
- le Traitement automatique des langues, mention assurée en licence conjointement par l'UFR et le département d'Informatique pédagogique ; et l'Industrie de la langue en maîtrise, avec 2 options : Traitement automatique de la langue et de la parole et Nouvelles technologies pour l'enseignement et l'apprentissage des langues.

La richesse et la variété des enseignements fondamentaux, des mentions et des options, apparaissent évidentes, mais il faut souligner, surtout, la liaison des enseignements avec les formations de recherche constitutives de l'UFR et souvent préexistantes. C'est ainsi, notamment, que la phonétique et la phonologie sont issues de la dialectologie et du célèbre Institut de phonétique, maintenant intégré à l'Institut de la communication parlée, et que la linguistique générale, la sémantique, la pragmatique viennent en partie du LIDILEM<sup>3</sup> ; le secteur "recherche" du département FLE y est également rattaché. Ce département gère les cursus FLE de licence et de maîtrise, ainsi que les enseignements complémentaires des licences et la maîtrise d'enseignement à distance.

<sup>3</sup> Linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles.

Une autre caractéristique de l'UFR est son dynamisme, que l'on mesure à ses créations et aussi, on le verra avec les formations de recherche, à sa capacité de restructuration. Deux exemples suffiront :

- la création d'enseignements nouveaux grâce à un "reprofilage" de postes de professeur : la syntaxe (Laboratoire de traitement des langues naturelles, jeune équipe), et la linguistique et langue des signes française, seconde chaire en France, intégrée au LIDILEM ;

- le DESS Formateur/Concepteur multimédia en langues étrangères et maternelles, créé en 1999 et pour lequel le nombre de demandes a déjà doublé.

On comprend que l'informatique et les TICE<sup>4</sup> aient une place privilégiée dans cette UFR. Plusieurs enseignants-chercheurs spécialistes de didactique ont un "profil" TICE et consacrent une partie de leur service à ce domaine. De plus, un groupe de recherche "Former et se former aux TICE" vient de se créer au LIDILEM. L'initiation commence dès le DEUG, mais étudiants et enseignants déplorent l'insuffisance de l'équipement en ordinateurs (cf. supra).

D'autres motifs d'insatisfaction chez les étudiants concernent l'organisation des emplois du temps, et surtout celle des examens (6,5 semaines sur 25 semaines d'enseignement). Les "semaines blanches" sont très critiquées et l'on peut se demander si une gestion plus rationnelle ne pourrait pas raccourcir cette période grâce à une meilleure structuration et un moindre éparpillement. Il faudrait réfléchir à la possibilité de recentrer un certain nombre de disciplines, de départements, d'options et de mentions.

**Le tutorat.** Il a été créé, en 2001, pour la syntaxe, qui fait partie du tronc commun de la maîtrise Sciences du langage. La diversité des théories exposées par chacun des enseignants justifiait (en partie) cet essai, d'autant plus que les étudiants étaient prêts à fournir un effort et qu'ils l'ont prouvé. Le nombre des étudiants (30 au total, tous assidus), l'organisation en 30 heures modulables sur 3 mois, et certainement la compétence de la tutrice, ont fait un succès de cette première expérience.

**Les projets.** Un projet de licence professionnelle émanant du BME "Formation de formateurs pour publics en difficulté à l'écrit" n'a pas été habilité, en 2001, par le Ministère. Le public pour lequel seront formés ces étudiants est celui des associations d'alphabétisation et aussi celles de soutien périscolaire. Le projet sera retravaillé et représenté, et il est très souhaitable qu'il aboutisse car il s'inscrit dans un contexte social où les besoins sont grands. Mais il devrait intégrer un sociologue professionnel spécialiste des milieux urbains et ne pas émaner des seuls linguistes, sociolinguistes et didacticiens, quelle que soit leur compétence.

**Le secteur des Sciences de la communication.** La professionnalisation dans les études universitaires à l'UFR des Sciences de la communication, appelée aussi Institut de la communication et des médias (ICM), est devenue une vocation constitutive de son identité. Compte tenu de ses performances reconnues dans ce secteur porteur et des légitimités acquises par des personnalités charismatiques dans les domaines spécialisés de la recherche en SCI (sciences de la communication et de l'information), cette vocation initiale et continue est devenue une tradition emblématique de l'Université Grenoble III. Elle peut à bon droit servir de référence.

**L'installation à Échirolles.** Celle-ci constituait, lors de la précédente évaluation du CNE un pari ambitieux à réussir. On peut considérer qu'il l'a été, même si, inévitablement, quelques problèmes subsistent. Le bâtiment s'est révélé bien adapté aux différentes activités de l'UFR, tant en formation initiale professionnelle qu'en formation continue et qu'en recherche où il a permis, notamment aux doctorants, de travailler sur place comme dans les formations scientifiques. Il a fallu mettre en place de nouvelles règles de fonctionnement (sécurité et maintenance du bâtiment, articulation avec les services communs de la maison-mère pour assurer la "continuité territoriale" du service public : courrier, libre-service informatique, prêt d'ouvrages à distance, activités sportives... Par ailleurs, cette délocalisation a fait gagner en visibilité l'institut (davantage identifié sous cette appellation que sous celle d'UFR) vis-à-vis du monde

<sup>4</sup> Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement.

professionnel environnant et dans l'agglomération grenobloise, ainsi qu'en témoignent les usages du bâtiment par différents organismes qui cherchent à y valoriser des manifestations.

*Cependant, deux problèmes majeurs subsistent :*

- la question des réseaux techniques et du matériel informatique : la logique centralisatrice liée à la politique générale de l'université-mère s'oppose à la logique décentralisatrice de l'UFR dont la majeure partie des enseignements s'appuient fortement sur un matériel qu'elle aurait besoin de pouvoir gérer de manière plus autonome. De plus, la spécificité de ses formations doit l'amener à prévoir un renouvellement incessant des outils et des logiciels avec les coûts d'investissement et d'entretien afférents ;

- la question de la création d'un centre d'excellence dans le domaine des services multimédias interactifs, qui a été prévu dès l'origine comme devant venir compléter l'intégration de l'ICM dans le cadre du schéma "Université 2000". Ce Centre revêt plusieurs aspects intéressants : constitution d'un pôle d'innovation et de transfert de compétences, intégration des doctorants par la recherche appliquée, mise en commun de matériel performant, valorisation du partenariat avec les entreprises. Ce projet pourrait faire partie de la première tranche du 12ème contrat de plan État-Région 2000-2006 et pourrait bénéficier d'un financement important de la part de la communauté de communes de la métropole grenobloise. Un enseignant de l'ICM a été nommé chargé de mission pour la valorisation de la recherche et suit attentivement ce projet, dont il reste à étudier le futur mode de gestion qui ne peut pas être supporté par les forces de l'équipe enseignante de l'ICM.

**Filières professionnelles, filières généralistes et formation continue.** L'UFR, au fil des années, a construit une offre de formation équilibrée entre filières généralistes et filières professionnelles ou appliquées :

- filières généralistes : options communication de DEUG ; licence/maîtrise d'Information-communication ; licence/maîtrise Arts du spectacle, DEA ;

- filières professionnelles : IUP "Métiers de l'information et de la communication" ; DESS "Communication scientifique et technique" ; DESS "Réalisation documentaire de création" ; Diplôme de hautes études technologiques (DHET) "Chef de projet multimédia", avec l'Université Grenoble II et l'INPG.

Les diplômes professionnalisés de formation continue (DU, DHET) viennent compléter cette offre et permettent, à deux niveaux différents, l'insertion de salariés pour la certification de leur qualification. Toutefois, dans la pratique, l'articulation entre ces nombreuses filières, parfois à très petits effectifs, comme le DU Concepteur multimédias et la filière Arts du spectacle, n'est pas si simple et peut poser des problèmes de lisibilité.

L'articulation entre l'option généraliste Communication de premier cycle avec l'IUP et les autres seconds cycles généralistes est sans doute celle qui pose le moins de problèmes : le choix de ne pas créer un DEUG Médiation culturelle est judicieux en termes de maîtrise des effectifs<sup>5</sup>. Toutefois, de l'avis des deux responsables de cette option, il y a malgré tout une certaine détérioration de l'enseignement en première année à cause du nombre d'inscrits (260 à Grenoble et 72 à Valence) et du caractère exclusivement magistral de l'enseignement. Il le reste en deuxième année, mais les étudiants sont nettement moins nombreux (85 pour les deux sites). Le mode de recrutement pour l'IUP a été modifié en 2000-2001 afin de laisser davantage de chances aux candidats non issus de la filière grenobloise et de moins faire de celle-ci "la prépa" de l'IUP ; les résultats de cette modification ne pourront donc être évalués que d'ici un ou deux ans. Quant à l'entrée en LIC ou en arts du spectacle, elle est soumise à quelques règles simples qui fonctionnent bien.

Le positionnement de la licence/maîtrise Information-communication (IC) par rapport à l'IUP est un peu moins simple, essentiellement du fait que la filière dite "généraliste" est, elle aussi, à dimension professionnalisante par le contenu de ses options et par le stage de 5 à 6 semaines obligatoire. Cette dimension, qui fait tout l'attrait de la filière au regard des étudiants, est en fait lourde à gérer : organisation de l'année compliquée par la semestrialisation

<sup>5</sup> Ce DEUG, créé après la suppression des DEUG "Communication", attire de gros effectifs dont le devenir en second cycle est problématique.

et la mise en place envisagée de la seconde session d'examens en juin (alors que le stage n'est pas encore évalué) ; suivi des stages qui a posé des problèmes d'encadrement à cause du nombre d'étudiants (ce sont des allocataires-moniteurs qui sont venus prêter main-forte) ; positionnement de ce stage dans les milieux professionnels (objectif annoncé : "observation participative" mais, en fait, les étudiants s'impliquent bien davantage) par rapport à celui des étudiants de même niveau à l'IUP dont la préparation est plus poussée, ce qui risque d'entraîner une mise en compétition peu lisible. La création, en 2001, de la licence professionnelle Écritures professionnelles électroniques, en collaboration avec l'IUT de l'Université Grenoble II, risque, quant à elle, de compliquer encore un peu plus la situation et va sans doute obliger à une clarification, d'autant que le coût de la licence/maîtrise IC est élevé du fait de son fonctionnement professionnalisant. Il serait important de clarifier les débouchés et les passerelles offerts par cette filière généraliste et de la réaménager en conséquence.

En ce qui concerne la filière Arts du spectacle, dont l'histoire est ancienne (premières UV de spectacle en 1975) et qui a connu de nombreuses péripéties depuis lors, elle joue un rôle original, même si elle concerne un petit effectif, en perpétuant la tradition culturelle des sciences de la communication à l'Université Grenoble III. Le problème posé est surtout celui de la "relève", du fait que l'un de ses "porteurs" principal dans l'UFR va partir en retraite.

Pour terminer sur ce point, nous évoquerons la question de la formation continue dans l'UFR (hors diplôme) qui prend la forme classique de stages proposés sur catalogue par le Service de la formation continue de l'université et ouverts au fur et à mesure que le nombre de participants le justifie : de 4 à 5 sont effectivement réalisés chaque année, mais la motivation n'est pas très grande pour ces stages dont les retombées pour l'UFR ne sont guère perceptibles<sup>6</sup> et qui, par ailleurs, ne permettent pas pour les demandeurs d'emploi une prise en charge par l'ANPE. L'autre formule qui se met en place sous l'intitulé "Passeport de compétences" est plus souple et vise à composer une sorte de menu à la carte au vu des acquis susceptibles d'être validés, pour intégrer la filière IUP par exemple. Nous reviendrons en conclusion sur les choix qui mériteraient d'être faits pour éviter dans ce secteur une trop grande dispersion des forces.

Ainsi, dans le rapport formation généraliste/professionnalisation, un double problème de lisibilité des parcours et de visibilité des projets doit être résolu de façon à clarifier les finalités de chaque proposition de formation. Cet effort de communication permettra de faciliter les passerelles et les relais et surtout d'augmenter le vivier de recrutement interne. Cette lisibilité accrue devrait par ailleurs autoriser le renforcement réciproque des modules de préprofessionnalisation dans la licence généraliste et des modules universitaires dans le cursus professionnalisant. Cette opacité trop grande de l'offre de formation est d'autant plus dommageable que les formations professionnalisantes de l'UFR sont originales (pas de concurrence externe sur la région), très bien insérées dans le milieu économique et très réactives. Elles bénéficient d'un taux de recrutement des diplômés remarquable, même pour le très récent DESS Réalisation documentaire de création (RDC). Ayant dépassé le stade pionnier de mise en place, la professionnalisation en sciences de la communication ne souffre pas de problème de reconnaissance ni interne, ni externe. Elle doit donc faire porter ses efforts d'amélioration sur ses problèmes de croissance.

Son dynamisme indéniable sera mieux contrôlé si une vigilance s'exerce sur trois points décisifs :

- Son caractère universitaire doit être renforcé. Outre le lien constitutif avec la formation initiale, le caractère pratique et opérationnel de la professionnalisation ne doit pas obérer la logique sociale et culturelle des techniques de l'information et de la communication.

L'UFR devrait proposer un tronc commun avec les sciences sociales et les sciences humaines où la philosophie politique des institutions pourrait se conjuguer avec l'histoire des techniques et de l'économie de la communication.

<sup>6</sup> Car ils constituent un peu une offre "de routine".

Un double avantage pourrait en être retiré. D'une part, cela permettrait de privilégier la connaissance méthodologique des écritures journalistiques, documentaires et multimédia. Et d'autre part, cela autoriserait une réactivité critique ouvrant la porte aux métiers de coordination opérationnelle, de conception d'architecture multimédia et de consultation organisationnelle dans le domaine des SCI, particulièrement dans le secteur de la communication d'entreprise.

- Pour augmenter la clarté des propositions et de leurs organisations, un personnel statutaire central pourrait prendre en charge un bureau des stages et des commandes professionnels (avec constitution de conventions-types) dont le poids est absolument décisif dans la formation. S'y ajouteraient fonctionnellement la constitution de bases de données, la surveillance des cohortes, le suivi d'insertion, la collecte des financements, la mise au point des critères d'attribution et la recherche des bourses, particulièrement en DESS. Une partie de ce travail est effectuée par des associations d'étudiants et de diplômés, mais est-ce bien à eux de le faire ? Cette centralisation opérationnelle pourrait d'ailleurs s'améliorer en renforçant les liens avec le SIO de l'université, très actif, disponible et bien outillé pour ce faire. L'enjeu d'un tel dispositif est de professionnaliser la communication de la professionnalisation à l'UFR.

- La professionnalisation à l'UFR des Sciences de la communication de l'Université Grenoble III a bénéficié de personnalités dont la légitimité a permis l'installation et la reconnaissance de filières originales et efficaces. Le renouvellement de ces cadres fondateurs est désormais à l'ordre du jour (particulièrement dans le DESS RDC). La pérennisation des formations est l'enjeu des prochaines années.

Par ailleurs la professionnalisation dans l'UFR, loin d'être un pis-aller pour une discipline nouvelle devant inventer ses procédures, devient centrale. Elle exige des enseignants un investissement parfois à la limite du sacerdoce. Pour éviter la saturation, l'UFR devra préparer, en plus du recrutement classique des enseignants-chercheurs, le recrutement d'ingénieurs chargés de l'ingénierie de la professionnalisation.

Au terme de cette analyse, il ne paraîtra pas étonnant de centrer la réflexion sur le pilotage de cet ensemble particulièrement complexe. L'UFR est à un moment important de son devenir en termes de motivation de l'ensemble de son personnel, à poursuivre sur la lancée particulièrement dynamique et ascendante qu'elle connaît depuis de nombreuses années. Une partie importante des personnes rencontrées lors de l'expertise du CNE sont toujours sur cette lancée et manifestent le même enthousiasme à concevoir ou mettre en place des projets pour l'avenir. Mais une partie non négligeable de ces personnels est très interrogative, prête au retrait si une réappropriation collective du devenir de l'institut ne lui paraît pas possible, comme cela est ressenti actuellement.

Personne n'ignore que la demande professionnelle est plus forte que jamais en spécialistes de la communication profilés pour la partie "soft", c'est-à-dire la conception/réalisation de produits ou de dispositifs informationnels et communicationnels liés aux nouvelles technologies. De ce point de vue, l'ICM a beaucoup d'atouts :

- sa réputation est bonne et s'appuie sur la légitimité que lui confère la qualité de son secteur recherche ;
- l'ICM dispose d'une bonne dose de recherche-développement autour des productions expérimentales (atelier CARMA, DESS Réalisation documentaire de création), ce qui n'est pas si courant dans une université de lettres et sciences humaines ;
- la recherche, comme la formation, comporte une forte dimension internationalisée.

L'ICM n'est pas repliée de façon frileuse sur ses compétences et plusieurs enseignants ont des charges de mission au sein de l'université (TICE, formation continue, GRECO). Le risque serait que ce capital se trouve détérioré par le désengagement de ceux qui ne se sentent plus à l'aise pour les raisons analysées ci-dessus.

### **Recommandations**

Les responsables doivent d'abord prêter attention à cette revendication, qui a peine à trouver son lieu de parole, en faveur de plus de transparence dans l'information et les décisions, de plus de réalisme dans l'analyse de l'existant et dans la définition des priorités. De l'attention est aussi à porter à la demande de reconnaissance qui émane de membres du personnel administratif et de service pour en élucider les raisons.

Des choix doivent être opérés là où il semble y avoir des choses à réexaminer. Ainsi, il conviendrait de :

- revoir du côté de la formation continue entre le DU Concepteur multimédia, le Passeport de compétences, les stages classiques ce qui est le plus pertinent à maintenir, sans pour autant casser la dynamique intéressante de réponse aux besoins importants des adultes ;

- revoir le positionnement de la licence/maîtrise Information-Communication : quelles sont ses finalités en termes de débouchés et de passerelles vers d'autres formations et qu'en est-il réellement (il semble qu'elle n'alimente guère la deuxième option du DEA) ? Faut-il maintenir au même degré son caractère professionnalisant avec la mise en place de la licence professionnelle ?

- revoir la question du matériel et établir un plan de renouvellement et d'amortissement ; la question de la taxe d'apprentissage pourrait aussi constituer une source de financement (86 KF en 2001) ;

- revoir la question des langues qui place l'UFR dans une situation d'illégalité par rapport à la maquette des IUP ; l'UFR aurait sans doute intérêt à négocier un poste de PRAG en anglais, ce qui permettrait de pouvoir coordonner l'enseignement des langues et de mieux maîtriser leur gestion ;

- revoir la répartition des responsabilités en les concentrant peut-être de manière plus lisible sur les responsables d'année ou de secteur ;

- revoir parallèlement la rémunération du suivi des stages ;

- surtout, établir des indicateurs sérieux quant à l'évolution de l'ensemble des formations, et des statistiques plus complètes et fiables sur le devenir professionnel des étudiants ; le manque de données objectives est sans doute une des raisons du malaise ambiant et de ce qui peut être perçu comme une sorte de fuite en avant.

L'ICM se trouve peut-être à la veille de devoir faire une pause réflexive : trois professeurs ainsi que deux maîtres de conférences qui ont beaucoup compté dans le développement de cet institut vont partir à la retraite sous peu. L'héritage n'est pas facile à assumer, surtout du fait que la période pionnière a correspondu à un environnement différent de celui de la période présente, et à des habitudes professionnelles et culturelles elles aussi différentes. Gageons que l'intelligence du travail collectif et le souci d'un service public de formation et de recherche dynamique et de qualité, que l'on sent très présents chez tous les acteurs rencontrés, l'emporteront et que la réappropriation souhaitée aura lieu. L'ICM arrive à un instant critique, le passage de l'époque des pionniers qui s'en vont à celle des héritiers qui ne sont pas encore entendus.

### **III - LA FORMATION CONTINUE**

La formation continue<sup>7</sup> est un secteur signalé par le rapport de 1994 comme devant être renforcé par la fusion des structures existantes ; elle était jusque-là l'affaire des UFR et ne concernait guère que les langues et la communication. L'université s'est efforcée récemment de résoudre ces problèmes : les statuts du Service commun de formation continue, mis à l'étude en 1996, ont été approuvés en mars 1998. La compétence du service s'étend à l'ensemble des activités de formation continue menées par l'université, mais la responsabilité pédagogique

<sup>7</sup> Le thème "Formation continue" a été retenu comme thème transversal du rapport sur le site grenoblois, ce qui explique le très court paragraphe qui lui est consacré dans le rapport de l'Université Grenoble III.

demeure celle des UFR (cf. Annexe V : Activités du service de formation continue). Le service est divisé en cinq secteurs de formation dont les quatre premiers correspondent aux quatre UFR (Lettres, Langues, Sciences du langage, Communication) et le cinquième a pour objet les métiers de l'enseignement, recoupant les quatre précédents.

En 1994, les formations diplômantes étaient très peu nombreuses. Elles le demeurent, faute de personnel enseignant acceptant des horaires de fin de journée ou du samedi. Les sciences du langage et des lettres se sont ajoutées, le secteur communication est toujours très actif, avec notamment le DU de Concepteur en communication. C'est dans le secteur des langues vivantes que les offres sont les plus nombreuses et les mieux étudiées, par l'accès largement facilité aux équipements du centre d'auto-apprentissage de la Maison des langues et des cultures où le service est installé et dont les adultes sont de gros utilisateurs : et pourtant, la formation continue en langues a peu de relations directes avec le dispositif LANSAD.

Les passerelles pour rejoindre les deuxièmes cycles sont établies ; la possibilité de validation des acquis professionnels doit être mieux exposée dans les brochures des UFR qui ont chacune un correspondant chargé de ce secteur.

Le service, bien doté en personnel, s'occupe évidemment de la professionnalisation des IATOS et de leur carrière. La Région le soutient.

Là aussi, seule une entente avec les autres établissements du campus rendrait les offres panoramiques et vraiment efficaces ; actuellement, le souci de l'interuniversitaire, affirmé, s'exprime dans le souhait d'une mutualisation de l'ensemble du site grenoblois.

## IV - LA VIE ÉTUDIANTE

La participation des étudiants aux élections (2,5%) et aux conseils et commissions est très faible. Il y a des conseils d'UFR sans représentation étudiante. La création d'une vice-présidence étudiante au CEVU est une bonne initiative, actuellement sans effet à la suite de la démission de son titulaire.

**1 - LE SERVICE "ACTION CULTURELLE ET COMMUNICATION".** Jusqu'en 1999, l'Université Grenoble III disposait d'un service de communication (interne et externe) et d'un chargé de mission à la culture. La volonté de définir et d'appliquer une véritable politique culturelle a conduit l'université à mettre en place une structure adaptée : le Service de communication a ainsi été élargi en 1999 pour devenir le service Action culturelle et communication appelé couramment "Action culturelle Stendhal" (ACS), dirigé par le chargé de mission à la culture, assisté par une commission de 25 membres représentant les différents secteurs de l'université : les UFR, les services et les IATOS, les vice-présidents du CA et des relations internationales, mais aussi des partenaires extérieurs tels que le CROUS, le Pôle européen, l'IUFM... et enfin des associations culturelles et syndicales étudiantes.

Cette commission se réunit une fois par mois pour définir une programmation culturelle en sélectionnant et subventionnant des projets présentés par les UFR, des associations, ou même des individus. D'une façon générale, le budget est réparti en trois masses : une aide aux projets pédagogiques des UFR, une aide à la recherche et aux relations internationales dans le domaine des activités culturelles mais aussi un soutien de projets culturels, collectifs ou individuels, non liés à des activités pédagogiques ou scientifiques, et ayant par conséquent une finalité plus spécifiquement artistique.

Le budget est en forte augmentation depuis la création du service. Les négociations menées avec le CROUS et d'autres partenaires, tels que les collectivités locales ou les lieux culturels, ont permis d'atteindre la somme de 150 KF en 2001, dont la moitié provient de l'université, la subvention de cette dernière devant doubler dans les années à venir grâce à la reconnaissance de ces activités par la Direction de l'Enseignement supérieur dans le contrat quadriennal. La part des produits propres dans ce budget a été assez faible (18 à 20 KF en 2001), provenant pour l'essentiel de la billetterie et de la location de la salle de théâtre, indisponible la plus grande partie de l'année 2001, suite à des travaux de rénovation.

Les moyens en personnels se répartissent entre les deux missions du service : une secrétaire de catégorie C à 80% et un graphiste en CDD pour la communication ; un emploi de catégorie B en CDD à temps plein, depuis peu de temps, et un vacataire étudiant employé 20 heures par semaine pour la culture. Ces deux subdivisions ne sont pas complètement étanches l'une à l'autre, car la communication favorise fortement la promotion des activités culturelles : plus précisément, le graphiste, qui fait du très bon travail, consacre une bonne partie de son temps à la réalisation de programmes et d'affiches annonçant les activités culturelles. Ces moyens, qui sont jugés insuffisants pour faire face à l'expansion de la politique culturelle de l'université, demandent d'abord à être consolidés et pérennisés.

Les locaux dont dispose le service pour la réalisation de ses activités culturelles sont constitués pour l'essentiel par un amphi transformé en salle de spectacle. Cette salle, dont la scène et la capacité d'accueil étaient apparues trop restreintes, vient tout juste d'être restaurée grâce à un financement important du Conseil régional (4,5 MF). D'autres lieux peuvent, également, être investis ponctuellement ou régulièrement pour des manifestations culturelles : c'est, en particulier, le cas de la Maison des langues et des cultures dont le hall est souvent utilisé pour des expositions et dont plusieurs salles de 80 places peuvent servir pour des spectacles, expositions ou ateliers.

Le bilan de l'action culturelle pour l'année 2000-2001 présenté par le service fait apparaître une activité très soutenue et très diversifiée : une quarantaine de manifestations organisées par l'Action culturelle Stendhal, qui sont constituées de rencontres de cinéma, conférences, lectures, représentations théâtrales, concerts, expositions, spectacles de poésie, stages... Il s'agit parfois de sessions culturelles d'une certaine durée, comme la Semaine africaine, du 12 au 16 mars, ou la participation à l'action nationale "le Printemps des poètes", du 26 mars au 6 avril. Les opérateurs culturels privilégiés de ces différentes manifestations sont, eux aussi, très divers : des départements de l'université (Italien, Études anglophones, Arts du spectacle...), des associations d'étudiants ou de personnels, le CROUS, la Maison des jeunes et de la culture... Il est intéressant de constater que, dans plusieurs cas, un partenariat est établi avec l'Université Grenoble II ou, surtout, avec le Pôle européen grenoblois et, plus précisément, avec la structure d'animation culturelle qu'il a générée : "Un Tramway nommé culture" (TNC).

Il n'y a pas de doute que l'existence de ce service a permis de dynamiser l'action culturelle à l'Université Grenoble III : d'une part, les manifestations se sont multipliées et les différents acteurs de l'université (départements d'UFR, étudiants, personnels) ont été impliqués dans ce mouvement ; d'autre part, la coopération très systématique avec des partenaires extérieurs à l'université, et notamment la volonté d'inscrire une partie de ces actions dans le cadre du Pôle européen, sont assurément des éléments positifs. On peut toutefois formuler deux observations sur le fonctionnement de ce service :

- il y a manifestement un déséquilibre entre la partie communication et la partie culture, comme l'indique assez nettement le titre usuel "Action culturelle Stendhal". La communication semble être dans la dépendance de l'action culturelle et avoir pour objet premier d'en assurer la promotion, alors qu'elle doit être au service de la politique générale de l'Université Grenoble III et pas seulement de sa politique culturelle : une restructuration de ce service, et peut-être même la création de deux services distincts, ne devrait-elle pas être envisagée ?

- le danger existe aussi d'une certaine autonomisation de ce service par rapport à l'université. Même si des précautions sont prises aujourd'hui pour associer les composantes à l'organisation du programme de manifestations culturelles, l'ampleur de ces activités et le poids des initiatives obligent à se poser des questions sur la place qu'il occupe dans la mise en œuvre de la politique culturelle de l'université.

**2 - CROUS.** La qualité est inégale au restaurant universitaire ; les étudiants sont bien installés en cité, mais se plaignent des agressions et du racket qui sévissent, du fait d'une implantation de gens du voyage sur un campus par ailleurs agréable. Il y a un projet d'"Espace vie étudiante" sur un point central entre les trois universités, qui offrira un lieu de réunion ; n'est encore installée qu'une cafétéria.

**3 - AMÉNAGEMENTS POUR HANDICAPÉS.** Il faut poursuivre l'installation de rampes, de toilettes, d'une salle d'accueil spécialisée qui sont prévus dans l'action Patrimoine, ainsi que le programme en faveur des malvoyants.



**4 - ÉCHANGES.** L'international<sup>8</sup> tient plus de place qu'en 1994 : il dispose d'un vice-président, de locaux, et accueille environ 300 étudiants d'échanges par an, sans parler du millier de stagiaires du Centre universitaire d'études françaises inscrits dans les formations initiales diplômantes, soit 14% de l'effectif global (cf. infra). Pour l'année 2000-2001, le Service des relations internationales a accueilli 278 étudiants étrangers (72% sont européens, dont 40% du Royaume-Uni ; 22% viennent des États-Unis), en provenance de trente pays et de 83 universités, participant à 105 programmes d'échanges, dont 204 arrivés sous l'égide de l'Université Grenoble III, organisatrice de l'échange. L'université envoie environ 200 étudiants par an à l'étranger (surtout au Royaume-Uni) ; 55% du LEA est concerné. Les ECTS sont mis en oeuvre avec de grandes difficultés, les crédits auxquels les étudiants peuvent prétendre n'apparaissent pas dans la documentation remise en début d'année.

Les étudiants, faute d'information dans les brochures et sur les murs, ignorent le plus souvent l'université franco-italienne qui vient d'être créée. Il s'agit d'une université "hors les murs", qui a vocation à susciter et financer des projets de recherche émanant des centres et laboratoires par voie d'appel d'offres.

---

<sup>8</sup> Le thème "Relations internationales" a été retenu comme thème transversal du rapport sur le site grenoblois, ce qui explique le très court paragraphe qui lui est consacré dans le rapport de l'Université Grenoble III.



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

LES DYNAMIQUES  
DE LA  
RECHERCHE



## I - LA RECHERCHE

## Nombre d'équipes de recherche par UFR

		Équipes d'accueil		Jeunes équipes				Équipes universitaires		Programme pluriformations	Total	
		1993-1994	2000-2001	1993-1994	2000-2001	UA CNRS 1993-1994	UMR 2000-2001	1993-1994	2000-2001	2000-2001	1993-1994	2000-2001
UFR Langues et civilisations étrangères (1993-1994)	UFR Langues et études anglophones (2000-2001)	2	3	1		1			1		4	4
UFR Lettres classiques et modernes		1	6	1		1	1	9			12	7
UFR Sciences du langage		2	2		1	1	1				3	4
UFR Sciences de la communication		2	1								2	1
<b>Total</b>		<b>7</b>	<b>12</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>21</b>

## Effectifs des équipes de recherche (année 2000-2001)

Type d'équipe	Enseignants-chercheurs		Chercheurs des organismes		ATER-ALER Moniteurs	ITA (ETP)	ATOS (ETP)	Total
	PR	MCF	CR-IR	Autres chercheurs				
UMR	2	4	4	8	1	3	2	24
JE	2	2		1				5
EA	58	119		41	18	5,5	9,4	250,9
PPF								
Équipe universitaire	1							1
<b>Total 2000</b>	<b>63</b>	<b>125</b>	<b>4</b>	<b>50</b>	<b>19</b>	<b>8,5</b>	<b>11,4</b>	<b>280,9</b>
	<b>188</b>		<b>54</b>		<b>19</b>	<b>19,9</b>		<b>280,9</b>
<b>Total 1994</b>	<b>202</b>		<b>30</b>		<b>26</b>	<b>18,8</b>		<b>276,8</b>

UA : unité associée ; UMR : unité mixte de recherche ; JE : jeune équipe ; EA : équipe d'accueil ; PPF : programme pluriformations

D'une façon générale, les expertises font ressortir une bonne qualité de la recherche à l'Université Grenoble III.

Les structures de recherche se composent de :

- deux UMR, qui, dans les deux cas, unissent l'Université Grenoble III à un autre établissement : l'INPG pour ce qui est de l'UMR 5009 "Institut de la communication parlée" (ICP) ; l'Université Lyon II pour l'UMR 5611 "Littératures, idéologies, représentations (XVIII et XIX<sup>es</sup> siècles)" ;
- une Jeune équipe en sciences du langage : JE 2246 "Traitement des langues naturelles et linguistique comparée" ;
- douze équipes d'accueil reconnues par la Direction de la Recherche, soit six en lettres classiques et modernes, trois en langues étrangères, deux en sciences du langage, une en sciences de la communication ;
- une équipe universitaire financée sur BQR ;
- cinq programmes pluriformations (PPF) : recherche appliquée à l'enseignement des langues et des cultures ; études culturelles langues, lettres et langages ; programme d'édition électronique multimédia (Internet et CD-ROM) pour un "Nouveau compagnon" interdisciplinaire aux études homériques (*Homerica*) ; éditions littéraires et linguistiques de l'Université de Grenoble (ELLUG) ; Service d'appui à la recherche.

Des différences importantes sont à noter dans la nature et le mode d'organisation de la recherche. Comme ailleurs, la recherche est globalement plus individualiste, moins structurée et moins bien équipée en lettres ou langues, plus collective et bénéficiant souvent de moyens plus substantiels grâce à des contrats de recherche et

des partenariats divers en sciences du langage ou information-communication. Mais dans tous les secteurs les activités de recherche sont importantes ; les productions qui en témoignent, comme les thèses, les colloques et les publications, sont nombreuses et de qualité. Beaucoup de ces équipes et de ces chercheurs ont une notoriété nationale et internationale qui place l'Université Grenoble III dans une très bonne position par rapport à l'ensemble des universités françaises comprenant des lettres et des langues. Et, comme le montre l'inventaire des formations, l'association au CNRS et la présence de personnels CNRS ne sont pas réservées à la deuxième catégorie : l'une des deux UMR, qui, avec l'Université Lyon II, totalise 12 personnels CNRS dont 8 chercheurs, concerne la littérature ; l'autre, qui est rattachée au secteur STIC1 et comprend, avec l'INPG, 12 personnels CNRS, dont 9 chercheurs, est sans doute plus proche des sciences exactes, mais, en même temps, est en phase avec l'ensemble des secteurs de l'Université Grenoble III, puisqu'elle a pour objet de recherche la communication parlée, la phonétique et la synthèse de la parole. On peut s'étonner de ce que le Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (GRESEC), dont les recherches dans le domaine des sciences de la communication ont été pionnières et bénéficient en France et à l'étranger d'une très bonne image, n'ait pas pu encore aller plus loin qu'une participation pendant neuf ans à un GDR : mais la labellisation de cette formation par le CNRS, au-delà de la question d'un éclatement peut-être excessif de ses champs de recherche, semble être un problème national qui relève en partie des difficultés d'identification des sciences de l'information et de la communication.

Des efforts ont été réalisés pour regrouper des équipes de recherche et constituer des ensembles cohérents ayant une dimension suffisante pour mener des politiques de recherche efficaces et disposer de moyens convenables : l'Institut de la communication parlée, le GRESEC (seul centre existant en information-communication) ou encore l'Institut des langues et cultures de l'Europe...en sont de bons exemples. Mais ce processus de regroupement, ou du moins de rapprochement, devrait être poursuivi dans d'autres secteurs, notamment en lettres où la dispersion reste encore assez grande, ou encore en langues où la question du rattachement du Groupe d'études et de recherches sur la culture italienne à l'Institut des langues et cultures d'Europe mériterait d'être posée.

**1 - LE SECTEUR DES LETTRES.** La recherche reste l'un des atouts majeurs, une force réelle de l'UFR avec 7 équipes - ce qui est considérable - ayant un label national : une composante d'UMR et 6 équipes d'accueil. Cette richesse et cette diversité sont en partie l'héritage d'un passé glorieux. Plusieurs de ces équipes ont lié leur sort à des maîtres prestigieux qui ont fait de l'Université Grenoble III une université littéraire brillante et reconnue internationalement. La question est donc de savoir si aujourd'hui, et compte tenu de l'émergence de nouvelles équipes actives dans des champs différents, les réalisations et les projets sont à même de maintenir cette réputation.

Cette richesse et cette diversité ont l'avantage de pouvoir offrir à chaque enseignant de la composante une activité réelle de recherche, mais elles ont aussi leurs faiblesses. Il n'existe pas de commission ou de conseil où s'élaborerait la politique de recherche de l'UFR, capable d'assurer des collaborations fortes avec l'école doctorale et d'afficher globalement les résultats pour une reconnaissance par la communauté scientifique internationale. Malgré les collaborations établies entre les équipes à l'occasion de colloques et de journées d'études, malgré leur articulation visible et cohérente dans le DEA Imaginaire et poétiques, les risques de dispersion et, pour le dire, d'individualisme restent importants. Ils se reflètent dans la multiplication des revues ou des publications régulières propres à chaque équipe, et dans l'absence de locaux communs. Chaque équipe, avec des équipements d'informatique performants et une dotation budgétaire qui donnent satisfaction aux responsables, est installée dans un bureau professoral, ce qui pose à terme de réels problèmes de conservation et d'archivage de la documentation et détourne ce local de sa mission première de lieu de rencontre et de rendez-vous. Certaines équipes, notamment le CRI (Centre de recherche sur l'imaginaire), EA 610, sont vraiment à l'étroit et menacées d'étouffement.

<sup>1</sup> Sciences et Techniques de l'information et de la communication.

La principale faiblesse liée à cette diversité tient à un vivier des chercheurs qui n'est guère abondant et que les équipes doivent se partager. En dépit d'une restructuration en 1999 de deux DEA en un seul, le DEA Imaginaire et poétiques n'accueille qu'une cinquantaine d'étudiants chaque année, et le nombre des diplômés n'excède guère la vingtaine, déperdition qu'explique en partie la forte dimension francophone de cette formation. Dans certains séminaires, qui sont gérés par les centres, les effectifs peuvent descendre à trois étudiants. Tout cela a des répercussions sur l'encadrement doctoral, qui est en général faible. À l'exception du CRI et du centre RARE, les effectifs de doctorants inscrits sont modestes, le différentiel entre les thèses inscrites et les thèses soutenues est important, ce qui menace à terme le statut même d'équipe d'accueil de certains centres.

L'équipe AGREAH (Association des groupes de recherche en études anciennes et humanistiques), EA 99, équipe d'accueil, a su regrouper trois centres consacrés à l'étude du monde homérique, du christianisme ancien, de l'histoire de la grammaire et de la rhétorique. Ses spécialisations et sa recherche fondamentale lui garantissent une reconnaissance nationale et internationale. Elle édite la revue *Gaia*.

Des deux centres les plus anciens et les plus prestigieux, le CRI (Centre de recherches sur l'imaginaire), EA 610, héritier de "l'École de Grenoble", peut faire valoir un encadrement doctoral fort et attractif et une intense activité internationale, notamment en direction du Brésil et du Japon. Il édite la revue *Iris*. Quant au CESR (Centre d'études stendhaliennes et romantiques), EA 1982 créée en 1970, après une éclipse passagère, il donne un lustre nouveau aux études stendhaliennes qui renaissent vraiment grâce à des collaborations efficaces avec la bibliothèque de la Ville de Grenoble, et à des actions de coopération internationale, parmi lesquelles l'ouverture sur l'Université de Milan mérite vivement d'être encouragée et développée. Le Centre édite aux ELLUG la *Bibliothèque stendhalienne et romantique*.

L'UMR LIRE (Littérature, idéologies, représentations - XVIII<sup>e</sup> siècle), UMR 5611, pôle de Grenoble, est à la croisée des chemins. Les programmes Prévost et Montesquieu n'étant plus d'actualité, et l'édition des oeuvres complètes de Crébillon fils s'achevant, tout est en chantier. L'encadrement doctoral est à construire et les deux projets "Études du conte" et "Édition critique des *Mémoires secrets de Bachaumont*" sont en attente. L'avenir du centre dépendra en grande partie de l'avancement de ces chantiers.

Des équipes émergentes, ECRIRE (Équipe de recherches sur la crise de la représentation aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), EA 1980, est déjà confirmée et affiche une pluridisciplinarité vivante, en désignant un objet de recherches multiple. La collection *Archives critiques* des ELLUG accueille ses travaux.

L'équipe RARE (Rhétorique et Ancien régime), équipe d'accueil constituée en réseau, part des textes d'époque "rares" (XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles) pour tenter de reconstituer un enseignement de la rhétorique. CEDITEL (Centre de recherches en didactique et théorie du texte, de l'écriture et du livre), EA 1981 créée en 1984, interroge le processus scriptural pour inventer des situations didactiques : il édite la revue *Texte en main* (850 abonnés) et travaille en partenariat avec la formation des maîtres, le Ministère et les universités d'été.

Aux publications propres aux centres, il faut ajouter la revue *Recherches et Travaux*, qui émane de l'UFR de Lettres.

Bien soutenue financièrement, s'affichant dans des revues et des colloques qui prouvent son dynamisme, ouverte à la coopération internationale, la recherche a bien des atouts pour rester un pôle d'excellence de l'UFR de Lettres.

## 2 - LE SECTEUR DES LANGUES

**L'UFR d'Études anglophones.** Est affichée très clairement la priorité à la recherche par la question globale et fédératrice de l'esthétique, en accord avec le Centre de recherches en études écossaises (équipe d'accueil GDR 930) très en vue du CNRS, de renommée internationale, mais de socle thématiquement trop spécialisé pour pouvoir rassembler le plus grand nombre des chercheurs anglicistes locaux. Paradoxalement, on a, avec ce GDR et sa revue

internationalement connue et reconnue, l'exemple d'un laboratoire d'excellence qui attire de nombreuses participations et contributions nationales et étrangères, mais éclipse par contraste les programmes de recherche moins ciblés et moins ambitieux, susceptibles cependant de rassembler davantage de collègues au plan local. À travers la mise en place de programmes larges de recherche, l'UFR s'efforce de contrecarrer les "effets néfastes de la partition". Le CEMRA intégrera les études écossaises dans un ensemble angliciste.

À côté de cette initiative, on remarque la création d'une équipe universitaire subventionnée sur BQR avec un projet de colloque ambitieux pour janvier 2002, sur le thème porteur "L'impact des entreprises multinationales américaines dans la société". Constituée d'une dizaine de personnes, elle a déjà mis en place un site Internet où ont été collectés plus de 200 articles. Des séminaires locaux ont lieu tous les deux mois, qui rassemblent entre 30 et 50 participants, dont des étudiants de DEA. On peut espérer que ce travail bien engagé permettra de garder à Grenoble les futurs doctorants en études américaines.

Par ailleurs, est animé un PPF contractualisé en 1999 avec le Ministère, Programme pluriformations de recherche appliquée à l'enseignement des langues et des cultures (CR 3402) : ce programme, interlangues, interdisciplinaire et inter-UFR, au sein duquel fonctionnent trois groupes (GRECIT : études culturelles contemporaines ; GREMA : multimédia et auto-apprentissage ; GRECER : évaluation et certification) pourrait constituer l'un des éléments embryonnaires du laboratoire interuniversitaire de recherche sur l'apprentissage des langues, qui aurait logiquement sa place à Grenoble.

**L'UFR de Langues/LEA.** Au plan de la recherche, l'UFR de Langues/LEA ne manque ni d'atouts, ni d'activités, même si, là encore, l'organigramme présente des complexités peut-être pas toutes nécessaires et certains manques pour la formation à et par la recherche, du fait que le seul DEA existant dans l'UFR n'intéresse que les langues romanes. Les langues germaniques et slaves adressent leurs éventuels étudiants de DEA à Lyon. Peut-être serait-il opportun d'envisager, pour l'Université Grenoble III, l'habilitation d'un DEA anglo-germanique, parallèle à celui d'Études romanes, lequel entraîne l'inscription d'une quarantaine de thèses à l'université (avec toutefois, une certaine "décrue" en italien, par rapport à la grande époque des italianistes de très grand renom qu'a comptés Grenoble). Plusieurs chercheurs de l'UFR soulignent l'effet néfaste de la semestrialisation des enseignements, qui, avec la multiplication des examens, rendent difficile l'organisation de colloques.

Il existe deux équipes d'accueil, ILCE et GERCI, chacune fédérant plusieurs centres et groupes, tantôt thématiques, tantôt disciplinaires.

**L'ILCE - Institut des langues et cultures de l'Europe (EA 613)** est une "structure-chapeau", qui coiffe 6 centres de recherche et s'est donné une visibilité nouvelle en créant une revue de portée générale, *Les Cahiers de l'ILCE*. Le premier numéro marquait, en 1998, un souci de rassembler en traitant d'un thème fédérateur susceptible d'intéresser de nombreux contributeurs parmi les enseignants-chercheurs de l'université : "le traducteur, de l'édition à l'université". En sus des *Cahiers de l'ILCE*, chacun des centres, donc, sensiblement chaque langue, a sa revue, mise en page (avec une excellente qualité de présentation) et diffusée par un service universitaire des revues (2 personnes, dont une spécialiste de PAO), très chargé. On comprend le souci de chacune des composantes de l'équipe, qui possède son histoire et sa culture propres, d'avoir son organe de publication, destiné à un public bien ciblé. Cependant, la multiplication des titres à relativement faible tirage (200 exemplaires en moyenne) n'est pas nécessairement la meilleure option pour la visibilité des activités de recherche. Peut-être que la formule des *Cahiers de l'ILCE*, avec une fréquence de parution accrue, avec un directeur de la rédaction et un responsable différent pour chaque numéro thématique comme c'est le cas, donnerait à chacune des composantes une vitrine plus forte pour ses publications, tout en favorisant les recherches interdisciplinaires - par exemple en incluant, à partir d'un thème donné, des contributions de collègues du département de Sciences sociales à côté des textes de spécialistes d'une ou plusieurs langues-civilisations. On peut aussi s'interroger sur les rôles en la matière du service des revues, d'une part, d'ELLUG, les Presses universitaires de Grenoble,



d'autre part : il serait question de faire publier, par les Presses universitaires, les plus anciennes des revues existantes, voire toutes - un éditeur-imprimeur, fût-il universitaire, étant *a priori* mieux placé pour augmenter la diffusion d'ouvrages et de revues. La question mériterait sans doute d'être creusée.

**Le CERAAC - Centre d'études et de recherches allemandes et autrichiennes contemporaines.** Fondé en 1985, il compte une vingtaine de chercheurs, dont 5 professeurs non grenoblois à titre secondaire. Il s'agit d'un centre réellement actif, de rayonnement à la fois local et international. Pratiquement tous les germanistes de l'UFR en font partie, à l'exception du professeur de linguistique qui travaille avec les sciences du langage. Tous les 18 mois, le CERAAC organise un colloque international : en mai 2001, "100 ans de regards français sur l'Allemagne", avec plusieurs "grands noms". Il faut noter une collaboration intéressante avec des philosophes de l'Université Grenoble II, autour notamment d'un projet sur le populisme en septembre 2001. La revue du Centre a bonne réputation et se vend bien, à hauteur de 12 KF. On aimerait y développer davantage la rubrique des comptes rendus de lecture, car les collègues n'ont pas le temps de lire tout ce qui se publie dans la discipline. À part les *Études Germaniques* de l'Université Paris IV, il y a peu de revues de germanistes en France : celle de Grenoble dispose donc d'un "créneau" réel. Il existe, à l'actif des membres du CERAAC, depuis 15 ans, une dizaine d'ouvrages collectifs et 4 ouvrages individuels publiés. Les liens de coopération du CERAAC avec d'autres centres, en France et à l'étranger, sont nombreux et de qualité.

**Le CERHIUS - Centre d'études et de recherches hispaniques de l'Université Grenoble III.** Il constitue un groupe important et très actif d'une trentaine de chercheurs, au sein duquel on relève l'inscription de 25 thèses, dont 14 soutenues depuis 1994. Le Centre s'efforce, notamment par la tenue de séminaires axés sur les colloques en préparation ou sur les numéros à venir de la revue, de réunir tous les enseignants-chercheurs hispanistes de l'UFR et de leur ménager un espace pour la valorisation de leurs recherches personnelles. Les travaux portent aussi bien sur l'Espagne et l'Amérique hispanophone contemporaines que sur le Siècle d'or, ou encore sur des études transversales comme les genres et formes littéraires. La revue du Centre, intitulée *Tigre*, publie une série de travaux sur les formes littéraires brèves ainsi que des numéros thématiques hors série. Il y a environ 6 séminaires et une journée d'étude ouverte chaque année, plus un colloque international tous les deux ans. Un intéressant projet de collaboration avec les italianistes est à l'étude pour novembre 2001, autour de la métaphore animale dans le monde politique. On note une dizaine d'ouvrages publiés par des hispanistes de l'Université Grenoble III depuis 1990. Il existe des coopérations solides avec d'autres centres de recherche en Espagne, Allemagne et Argentine.

**Le GREMUTS - Groupe de recherche multilingue en traduction spécialisée.** Fondé en 1994, il se rattache à la fois à l'UFR de Langues/LEA via l'ILCE et à l'UFR d'Études anglophones via le DEA. Il s'agit d'un petit groupe de 7 chercheurs, spécialistes d'anglais, d'allemand, d'espagnol et de russe, dont une traductrice de l'ETI de Genève, qui étudie la traduction professionnelle sous tous ses aspects, pratiques et théoriques. On voit bien l'articulation et l'assise par rapport aux licences et maîtrises LEA et au DESS de Traduction spécialisée et production de textes multilingues. Pour sa troisième journée biennale d'étude en mars 2001, le GREMUTS a rassemblé une cinquantaine de personnes sur le thème "Le traducteur". Contrairement aux autres centres, le GREMUTS n'a pas souhaité ajouter une revue de plus à celles existant déjà dans l'UFR et l'université ; en revanche, la responsable du GREMUTS sera rédactrice en chef du prochain numéro des *Cahiers de l'ILCE*, qui publieront les actes de ce colloque 2001. Le GREMUTS est membre de FORTRAD, la conférence permanente des formateurs de traducteurs.

**Le CREA - Centre de recherches et d'études anglophones.** Créé en 1986 par un professeur américaniste, repris par un linguiste, ce centre a publié, dans les années 1990, 6 numéros d'*Idéologies dans le monde anglo-saxon*. Il y eut ensuite 2 numéros d'un nouveau titre de revue, *Albion*, sur des thèmes de civilisation britannique. Depuis 1999, le CREA a pour but, en principe, de regrouper une majorité des anglicistes des deux UFR, à l'exception de ceux qui faisaient partie de l'équipe d'excellence de recherches sur l'Écosse. Le choix de "Identité et altérité : l'hybride" comme thème de recherche depuis deux ans est peut-être révélateur de la situation même du Centre, quelque peu écartelé entre l'ILCE de l'UFR de Langues/LEA et l'UFR d'Études anglophones avec son DEA de

rattachement. Effort louable pour tenter de rassembler civilisationnistes, littéraires et linguistes, il s'agit cependant moins d'un centre de recherches organisé comme tel que d'une réunion de chercheurs individuels, chacun poursuivant ses objectifs personnels. On essaie toutefois de réunir les étudiants de DEA dans un séminaire mensuel autour d'une communication. Un colloque s'est tenu en octobre 2001, toujours sur le thème "Identité, altérité", qui pourrait générer des liens avec l'Université Grenoble II et certaines universités britanniques. Un nouveau numéro d'*Idéologies dans le monde anglophone* est, semble-t-il, en préparation. En raison de la restructuration en cours de la recherche à l'UFR d'Études anglophones, de la présence bien ancrée du centre d'études écossaises, de la création de la "jeune équipe" et encore de la prévisible montée en puissance du GREMUTS, il est probable que l'on assistera, dans les prochaines années, à des regroupements différents des chercheurs anglicistes de l'Université Grenoble III, autour, pour chacun, d'une ou plusieurs thématiques transversales, avec toujours la possibilité, voire la nécessité pour les adeptes isolés de certaines spécialités pointues, de s'agréger à des groupes extérieurs à Grenoble.

**Le CESC - Centre d'études slaves contemporaines.** Ce centre existe depuis 1981 et publie un numéro annuel de sa revue (sans recours au Service des revues, à cause de l'alphabet cyrillique). Il tient une réunion-séminaire en principe chaque mois ; des enseignants-chercheurs du département vont aussi participer à des séminaires parisiens.

**Le GERF - Groupe d'études et de recherches sur le fantastique.** Il est dirigé par un enseignant rattaché à l'UFR d'Études anglophones, fait partie de l'ILCE et existe depuis 1984. Il rassemble des chercheurs surtout extérieurs à Grenoble et publie les *Cahiers du GERF*.

**Le GERCI - Groupe d'études et de recherches sur la culture italienne (EA 611)** est la seconde équipe d'accueil. Il existe indépendamment de l'ILCE, qui a, d'évidence, vocation à rassembler, pour les raisons historiques suivantes : l'ILCE, tout en incorporant des centres de recherche réputés et très solidement établis depuis longtemps, est une structure interlangues constitué d'agrégations successives, parfois dues aux circonstances (comme l'inclusion du CREA) plus qu'à une politique concertée de la recherche. Les études italiennes, elles, sont issues, à l'Université Grenoble III, d'une longue et noble tradition, qui faisait de Grenoble l'un des tout premiers centres de la discipline en France. Actuellement, la majorité des enseignants-chercheurs d'italien sont des contemporanéistes, plutôt intéressés par les questions de civilisation, ce qui ne va pas sans créer un certain déséquilibre, les études italiennes ne pouvant évidemment faire abstraction de la culture ancienne. C'est pourquoi deux pôles de recherche se sont constitués en centres distincts.

**Le CERCIC - Centre d'études et de recherches sur la culture italienne contemporaine.** Créé en 1982, il regroupe presque tous les maîtres de conférences du département d'Italien et des professeurs émérites, au total une quinzaine de personnes. Le centre, qui publie sa revue *Novecento* (titre à actualiser en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle ?) a une forte activité, en lien souvent avec l'Institut culturel italien de Grenoble. Un séminaire mensuel rassemble, en présence de tous les enseignants-chercheurs, les doctorants et étudiants de DEA : 6 thèses sont en cours de préparation, et 6 ont été soutenues dans la décennie 1990. Le projet de colloque commun, en novembre 2001, avec les hispanistes a été mentionné.

**Le Centre HURBI - Humanisme, renaissance et baroque.** Ce centre cherche à regrouper les italianistes qui travaillent sur les périodes non contemporaines. Fondé il y a une dizaine d'années, HURBI est dirigé par un MCF du département et deux autres MCF, dont un à titre secondaire, représentent dans le groupe les italianistes en activité. Les trois autres personnes sont deux professeurs émérites et un ATER. HURBI souffre quelque peu du tarissement des recrutements de professeurs. Le Centre organise des journées d'échange en rapport avec les programmes des concours et des séminaires destinés aux doctorants. Il y a eu 3 soutenances au cours de la décennie 1990. HURBI possède sa revue savante, *Filigrana*, qui tire à 300 exemplaires, dont un petit nombre se vend. Les numéros sont des monographies thématiques, par exemple sur "l'ironie". Peut-être serait-il intéressant d'envisager des collaborations avec la revue d'études italiennes publiée par l'Université voisine de Savoie à Chambéry ? Il semble aussi que les deux centres HURBI et CERCIC n'ont pas énormément développé les contacts

avec leurs homologues de l'autre côté de la frontière : pour l'observateur extérieur, il y a là comme une lacune qui mériterait d'être comblée, par exemple par des échanges réguliers transfrontaliers, voire par la venue à Grenoble de professeurs associés italiens.

### 3 - LE SECTEUR DES SCIENCES DU LANGAGE

La recherche dans ce domaine comprend, d'une part, des secteurs fortement spécialisés comme la dialectologie, la phonétique, la syntaxe et, d'autre part, des secteurs regroupés dans une structure fédérative, le LIDILEM, qui vont de la linguistique à la didactique des langues et au FLE. Ces 4 laboratoires constituent le potentiel de recherche le plus important de toute l'université.

Ces recherches, inscrites au contrat quadriennal sous le titre "Langage et communication" sont inscrites dans 4 axes : Traitement et industries de la langue ; Atlas linguistiques numérisés multimédias ; Systèmes cognitifs et machines communicantes multimodales ; Didactique des langues, sociolinguistique et plurilinguisme.

**Le Centre de Dialectologie (EA 612).** Depuis 1994, le nombre d'enseignants-chercheurs, tous de l'UFR, a baissé de 7 à 4 dont un émérite, celui des ingénieurs d'études aussi, de 4 à 3 dont un de l'Instituto politecnico de Turin, mais s'y ajoute une chercheuse post-doct. Toutes les recherches reposent sur des enquêtes de terrain et les projets (et les contrats) régionaux vont de pair avec les projets internationaux. Le laboratoire publie une revue, *Géolinguistique* (8 volumes parus), et des numéros hors série (1 paru, 1 sous presse). Les thèmes sont les suivants :

#### 1. Géolinguistique romane et européenne :

- *L'Atlas linguistique roman* européen, dont le laboratoire assure la direction : premier volume paru en 1996, le second sous presse ;

- *L'Atlas Linguarum Europae / Atlas linguistique de l'Europe*, auquel le laboratoire participe activement et dont le 6<sup>ème</sup> volume est paru ;

- *L'Atlas linguistique parlant du domaine franco-provençal et des aires limitrophes* (Région Rhône-Alpes, Suisse romande, Italie), atlas informatisé dont la première réalisation (domaine français) est consultable sur Internet. La seconde phase des recherches continue en liaison avec les pays voisins ;

- *L'Atlas multimédia prosodique de l'espace roman* est un projet européen, pour lequel un premier séminaire a eu lieu à la MSH-Alpes de Grenoble en avril 2001 et dont la direction sera à Grenoble.

2. Microtoponymie des Alpes occidentales (entre la Vanoise et le Queyras) : recherches hébergées et financées par la Maison Rhône-Alpes des sciences de l'homme, en collaboration, notamment, avec les équipes d'ethnologues du musée dauphinois. *L'Atlas microtoponymique des Alpes occidentales* (vol. 1) est sous presse aux ELLUG. La phase suivante s'effectue en collaboration avec l'Italie (Val d'Aoste et Piémont occidental), financée par le Plan pluri-formations.

3. Régionalismes du français dans la région rhônalpine et dans les régions limitrophes (substrat linguistique franco-provençal et nord-occitan). Les publications sont régulières, mais la finalité est la constitution d'une base de données lexicales et phonétiques.

4. Base de données d'intérêt ethnographique (à partir des atlas régionaux de la France).

Ce travail très intéressant souffre de deux manques : celui de chercheurs à plein temps qui le limite à des mémoires d'étudiant, et surtout l'absence d'un ethnographe professionnel spécialiste du travail des sols et de l'outillage agricole. Cette équipe si productive et si dynamique est cependant menacée par le prochain départ à la retraite de son directeur, qu'il sera très difficile de remplacer tant ses responsabilités scientifiques et administratives sont nombreuses.

**L'Institut de la communication parlée - ICP (UMR 5009).** Cet important laboratoire, où est intégré l'Institut de Phonétique, est pluridisciplinaire et bi-universitaire. Son rattachement principal est l'Institut national polytechnique

de Grenoble, et son rattachement secondaire l'UFR des Sciences du langage de l'Université Grenoble III, où il est l'une des 2 UMR du CNRS. Il regroupe 4 chercheurs dont 3 du CNRS, 8 enseignants-chercheurs, 10 ingénieurs et techniciens, 2 ATER, 3 contractuels.

L'ICP, qui édite une collection composée de 3 livraisons, *Les Cahiers de l'ICP*, comprend 6 équipes : Structure du code, Modélisation articulaire, Acoustique, Machines parlantes, Perception, Codage et traitement du signal. Il bénéficie de 16 contrats en cours, aussi bien régionaux qu'internationaux, qui témoignent à la fois de son ancrage dans la région et de son rayonnement national et international, et aussi de son ouverture aux autres composantes de l'UFR (par exemple, un contrat en collaboration avec le LIDILEM). On remarque un grand souci de la communication du savoir, visible dans les séminaires organisés avec les sciences cognitives et les rencontres à thèmes, "pour faire circuler les connaissances à l'intérieur de l'ICP, les soumettre à discussion et préparer les projets".

**Traitement des langues naturelles et linguistique comparée - TLN-LC (Jeune Équipe).** Cette équipe est vraiment jeune puisqu'elle a été contractualisée en 1999, s'inscrivant dans la politique de l'UFR d'un renforcement de la syntaxe. Le professeur recruté a su très vite fédérer les énergies et regrouper les enseignants-chercheurs à l'université et en dehors d'elle. On remarque que, parmi ses enseignants, un grand nombre appartient à l'UFR Langues, dans la logique des objectifs de la Jeune équipe qui est d'unir la linguistique générale aux linguistiques des langues. On compte 7 professeurs dont 3 de l'UFR Lettres, 2 de l'UFR Langues, 1 de l'Université de Franche-Comté, 7 MCF dont 3 de l'UFR Langues et 1 de Paris IV, 1 assistant de l'UFR Langues et 2 PRAG dont 1 de l'UFR Langues.

Les recherches s'effectuent dans la perspective de comparaisons exhaustives et formelles (lexique et syntaxe) entre langues de même famille et de familles différentes. Ces travaux ont nécessairement des retombées sur le devenir des industries de la langue (constitution de dictionnaires et grammaires électroniques, notamment). Deux axes de recherche sont retenus : l'étude des connecteurs dans diverses langues et leur comparaison ; l'étude du noyau prédicatif, également dans plusieurs langues.

Il s'agit là d'une équipe brillante, d'un grand rayonnement en France et à l'étranger, si l'on en juge d'après la liste des institutions avec lesquelles existent des conventions de recherche et des publications communes. Cette formation devra être étoffée dans les années qui viennent : la politique de l'UFR va dans ce sens mais il faudra lui en donner les moyens.

**Linguistique et didactique des langues étrangères et maternelles - LIDILEM (EA 609).** Ce groupe réunit un fort potentiel d'enseignants, essentiellement de l'UFR et de l'IUFM de Grenoble : 11 professeurs, dont 1 de l'IUFM et 3 émérités ; 15 MCF dont 2 de l'UFR Langues, 4 de l'IUFM de Grenoble, 1 de l'IUFM de Lyon, 1 de l'IUFM de Draguignan, 1 ATER, 1 PRAG de l'IUFM de Grenoble ; 1 IR, 4 contractuels et 4 allocataires moniteurs.

Sa revue, *Lidil* (2 numéros par an), en est à son 20<sup>e</sup> numéro. Depuis 1994, cette importante formation s'est restructurée et a diminué le nombre de ses centres, qui passent de 6 à 4 : le Centre de didactique des langues ; le Centre de didactique du français langue étrangère grenoblois ; le Centre COVAREC (Communication, variations, écritures) ; le Centre IVEL (Interactions verbales, écriture/lecture). Actuellement, le LIDILEM réfléchit sérieusement à un recentrage sur 2 axes : le renforcement du pôle linguistique (en prenant en compte les départs passés et à venir) et une liaison plus étroite entre la didactique et la linguistique. À terme, il souhaite remplacer les "centres" par des "thèmes", ce qui est un signe évident de la volonté et de la capacité de renouvellement de ce groupe fortement marqué par les deux personnalités exceptionnelles qui l'ont créé.

Le Centre de didactique des langues a toujours eu "une tradition de gros projets", mais les autres composantes participent également à des appels d'offres de haut niveau et leurs projets sont acceptés : 2 programmes européens, 1 du Fonds national pour la science 2000, 3 de la Délégation générale à la langue française et un de l'École et sciences cognitives. En juin 2001, 4 projets étaient en attente de réponse.

De tradition également, le LIDILEM développe une importante coopération nationale et internationale.

**4 - LE SECTEUR DES SCIENCES DE LA COMMUNICATION.** La recherche constitue indéniablement un point fort de l'UFR Sciences de la communication.

**Le GRESEC (Groupe de recherches et d'études sur les enjeux de la communication), EA 608.** Ce groupe de recherche, créé en 1977, se caractérise par :

- le nombre de ses chercheurs : 5 professeurs et 1 extérieur, 10 MCF + 10 extérieurs, 1/10<sup>e</sup> d'ETP d'ITA, 1 IATOS, 49 étudiants inscrits en thèse dont 6 allocataires de recherche et 25 étrangers ;
- son budget : au total, en 2001, 851 KF dont 651 KF liés à des contrats ;
- l'activité scientifique qui y est déployée, tant en termes de soutenances de thèses (une moyenne de 10 soutenances par an depuis 5 ans), de publications internes à l'Université Grenoble III (une revue électronique avec comité de lecture, deux collections aux PUG) qu'en termes de publications externes dans les divers colloques ou lieux de publication nationaux et internationaux ;
- son adaptation aux préoccupations du CNRS dans le nouveau département STIC qui devrait faire plus de place aux chercheurs en sciences humaines.

Le GRESEC peut encore s'enorgueillir du fait qu'il accueille une des 16 chaires en communication "labellisées" par l'UNESCO, et la seule reconnue en France, ce qui lui permet de bénéficier de la contribution d'un professeur invité chaque année, de fonds documentaires et d'échanges avec l'étranger. Les activités du GRESEC sont regroupées autour de 4 équipes de recherche : l'ICI (Industrialisation de l'information et de la culture), l'équipe Mutations de l'espace public, l'ISTIC (Insertion sociale des techniques de l'information et de la communication), le CRISTAL (Connaissances, recherche d'information, système de traitement automatique des langues), auxquelles s'ajoute, depuis 1995, le CARMA (Centre d'applications et de recherches en multimédias avancées) qui a le statut d'un atelier de production expérimentale et qui devrait s'affirmer grâce au projet de centre d'excellence pour la production de multimédias interactifs.

Le GRESEC a établi de nombreuses relations avec des pays étrangers dans le cadre de l'accueil des doctorants (Tunis, Minsk, Ouagadougou, Sao Paulo, Mexico, notamment) et dans le cadre de cours de troisième cycle à distance (visioconférence avec l'Université de Québec à Montréal, en partenariat avec Paris XIII).

Les éléments qui interrogent par rapport au fonctionnement de la recherche sont les suivants :

- le déséquilibre en nombre entre les deux options : trois quarts des étudiants se retrouvent dans l'option Communication et médias qui concentre aussi le meilleur taux d'encadrement. Ceci est lié à la fois au caractère plus pointu de l'activité scientifique de l'autre option et, aussi, au fait qu'elle a quelque peine à retrouver "ses marques" après le récent départ en retraite de celui qui a assuré très longtemps la direction de l'équipe Cristal. Cette équipe pluridisciplinaire se maintient transitoirement grâce à la co-direction assurée par trois MCF (dont une extérieure à l'Université Grenoble III) et à une collaboration rapprochée de ses membres qui lui permet de rester soudée ;

- la forte proportion d'étrangers qui n'ont pas toujours au départ le niveau scientifique correspondant aux exigences d'un troisième cycle français et qui, lorsqu'ils ne repartent pas dans leur pays, ont des difficultés à trouver un emploi dans les universités françaises ;

- le petit nombre d'enseignants professeurs ou habilités (5+4) pour assurer l'enseignement et le suivi à la fois des thésards et des étudiants de DEA. Le départ en retraite, en 2004, de trois professeurs dont la notoriété constituait un élément d'attrait va également constituer un changement important qu'il faut pouvoir anticiper ;

- le budget semble faire de ce laboratoire une unité particulièrement bien dotée, mais 220 KF sont à mettre à part chaque année pour financer partiellement le poste gagé de l'ingénieur d'études en information-documentation. Par ailleurs, l'activité du GRESEC et de ses membres entraîne de nombreux déplacements à l'étranger ou en France pour des colloques qui reviennent cher. Les conditions confortables offertes aux doctorants (bureau partagé,

téléphone, etc.) ont également un coût qu'il a fallu réguler pour qu'il ne grève pas outre mesure le budget.

Enfin, la question de la labellisation du GRESEC par le CNRS est toujours posée : son cas doit être resitué parmi ceux d'autres laboratoires en sciences de la communication méritant, eux aussi, une telle association mais n'en bénéficiant pas, étant donné l'inexistence, jusqu'à une date récente, d'un département propre à la discipline au sein du CNRS. La stratégie du GRESEC, associé au CNRS pendant 8 ans (1987-1996) par sa participation au GDR "Puces", est maintenant de renouveler ce type d'association au sein du département STIC, créé en 2001, qui, malgré quelques ouvertures vers les sciences sociales, reste très axé sur les sciences de l'ingénieur.

**5 - LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR.** Parmi les points forts de la recherche à l'Université Grenoble III, on observe un souci réel d'ouverture, qui devrait avoir une incidence sur la politique générale de l'université. Cette ouverture se manifeste d'abord dans les relations internationales qui sont nombreuses et solides, aussi bien en ce qui concerne les colloques organisés, le recrutement des doctorants, les actions de recherche et les conventions. Pour ne prendre que quelques exemples, on rappellera en littérature les liens du Centre de recherche sur l'imaginaire avec le Brésil et le Japon, les actions de coopération du Centre d'études stendhaliennes avec l'Italie, les entreprises européennes du Centre de dialectologie (participation à *l'Atlas linguistique de l'Europe*, direction de *l'Atlas linguistique roman européen...*), les contrats internationaux de l'Institut de la communication parlée ou du LIDILEM (didactique des langues), la forte présence de candidats étrangers parmi les doctorants encadrés par le GRESEC en sciences de la communication et également, dans le même secteur, des séminaires communs par visioconférence avec l'Université du Québec à Montréal etc... Sans doute des efforts sont-ils à faire dans certains secteurs pour que la recherche se nourrisse davantage des relations internationales : ainsi pour les études italiennes qui devraient développer davantage les échanges avec le pays voisin.... Mais, d'une façon globale, l'international est un atout dont l'Université Grenoble III a su profiter.

L'ouverture sur l'environnement immédiat est, elle aussi, bien réelle, même si, là encore, elle se réalise d'une façon contrastée. La coopération avec les autres universités grenobloises trouve une manifestation éclatante dans le cas de l'ICP qui a constitué une UMR avec l'INPG. Mais pour ce qui est des relations de recherche avec l'Université Grenoble II, qui a pourtant des champs de recherche proches de ceux de l'Université Grenoble III, elles existent certainement au niveau des relations personnelles entre chercheurs, mais elles ne semblent pas vraiment déboucher sur des actions de recherche communes : programmes de recherche, séminaires de formation, colloques, co-direction de thèses... Et pourtant, les civilisationnistes des centres de recherche de langues, mais aussi les chercheurs du domaine littéraire auraient le plus grand intérêt à collaborer plus étroitement avec les historiens ou sociologues de l'Université Grenoble II.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, les relations avec le monde économique semblent plus prometteuses : le GRESEC s'efforce de profiter de sa situation à Échirolles pour nouer des liens avec les entreprises environnantes appartenant au monde du multimédia et des systèmes d'information ; en sciences du langage, l'ICP et le LIDILEM ont depuis longtemps l'habitude de passer des contrats avec des entreprises pour mener à bien leurs programmes de recherche.

## II - LA FORMATION À LA RECHERCHE

L'Université Grenoble III comprend une seule école doctorale, créée en 1993, qui regroupe les six formations doctorales de l'université : études romanes ; sciences du langage ; sciences de l'information et de la communication ; langues et cultures du monde anglophone ; imaginaire et poétiques ; sciences cognitives cohabilitées avec l'Université Grenoble I. Elle est ainsi par nature pluridisciplinaire et a donc vocation à engager le dialogue entre les disciplines. Pour y parvenir, le conseil scientifique et pédagogique de l'école, qui comprend les responsables de DEA et ceux des équipes associées, jeunes équipes et équipes d'accueil, ainsi que deux étudiants et une personnalité extérieure, a défini deux grands thèmes transdisciplinaires : l'interculturalité et l'intertextualité. Ces deux axes, qui

peuvent évidemment se recouper, fédèrent en principe les conférences interdisciplinaires qui sont proposées à l'ensemble des doctorants : par exemple, littérature et musique, littérature et cinéma...

L'une des activités importantes de cette école doctorale est l'organisation en début d'année universitaire, vers la fin novembre, d'une Semaine de l'école doctorale. Il s'agit d'apporter aux doctorants des informations sur les métiers de l'enseignement supérieur et d'autres professions auxquelles ils peuvent prétendre après la thèse, de les conseiller sur la façon de se présenter au CNU, mais aussi de leur fournir des outils méthodologiques ou techniques, par exemple sur l'écriture de la recherche ou sur l'utilisation des bases de données informatiques.

Le devenir professionnel des doctorants fait l'objet d'efforts particuliers de l'école doctorale : ateliers animés par des professionnels sur les débouchés possibles des études doctorales ; mise en place, avec l'aide du Service de la scolarité, d'outils d'observation de l'insertion des docteurs tels que des questionnaires adressés aux doctorants et aux directeurs de recherche. L'Université Grenoble III participe aussi aux Doctoriales, qui sont communes à l'ensemble des établissements grenoblois, mais cette participation reste très faible : deux ou trois doctorants seulement provenant des sciences du langage ou de l'information-communication. Il n'y a visiblement pas une motivation suffisante de la part des directeurs de recherche et des responsables des formations doctorales pour persuader leurs doctorants de s'inscrire à cette manifestation importante pour la sensibilisation aux questions relevant de l'insertion professionnelle de tous les doctorants, quelle que soit leur spécialité de recherche.

L'école doctorale a également pour préoccupation majeure de favoriser les relations internationales dans le domaine de la recherche et de la formation à la recherche, en coopération avec le Service des relations internationales de l'université : les liens avec des universités étrangères sont déjà nombreux et devraient être ainsi consolidés et développés aussi bien pour les programmes de recherche que pour les éditions de l'université ou encore les thèses en cotutelle.

Avec l'environnement plus proche, les relations présentent plus de difficultés. Sans doute peut-on noter avec satisfaction la coopération avec l'École normale supérieure (Fontenay - Saint-Cloud) récemment implantée à Lyon : une convention a été signée pour l'accueil d'élèves de l'ENS à l'Université Grenoble III en italien et pour l'échange de conférenciers. Cela devrait favoriser des actions en commun pour l'encadrement des doctorants. Mais il ne semble pas qu'il y ait beaucoup de concertation ni de coordination avec l'Université Grenoble II pour l'organisation des activités de l'école doctorale. De même, il y a encore très peu d'activités de recherche de l'Université Grenoble III dans le cadre du Pôle européen grenoblois : un projet émanant de l'Institut de la communication parlée sur les "Têtes parlantes intuitives" a tout de même été déposé et le résultat de la démarche en est attendu avec intérêt. Il est aussi prévu que l'un des projets déposés par l'Université Grenoble II sur la lecture et le monde du livre soit élargi aux langues et aux lettres, mais cela reste encore en suspens. La coopération avec la Maison des sciences de l'homme semble pour le moment encore plus incertaine : des séminaires communs devraient être organisés et des thèmes transversaux de recherche ont même été déjà proposés par l'Université Grenoble III (par exemple, sur l'éthique), mais les réalisations concrètes tardent à se manifester.

L'école doctorale de l'Université Grenoble III a certainement un rôle essentiel à jouer pour favoriser la formation théorique et méthodologique des doctorants, les amener à élargir le champ de leurs préoccupations par la participation à des activités transversales et par une ouverture sur l'international, et enfin à les sensibiliser aux problèmes de l'insertion professionnelle. D'une façon générale, l'école doctorale semble s'acquitter convenablement de ses missions. Mais des progrès sont certainement à accomplir du côté de l'interuniversitaire (Pôle européen, Maison des sciences de l'homme, relations bilatérales avec l'Université Grenoble II, Doctoriales), pour que les doctorants puissent tirer le plus grand profit de cette volonté affichée d'ouverture.

### III - LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

**1 - LES PUBLICATIONS.** Les Presses universitaires de Grenoble ont un brillant passé. L'héritage est recueilli par la maison qui porte toujours ce nom, mais a été privatisée, et par les Éditions littéraires et linguistiques de l'Université de Grenoble (ELLUG) en ce qui concerne l'Université Grenoble III. Les premières, qui existent seules dans les universités Grenoble I et II, visent plutôt le grand public, notamment par des manuels ; les secondes, la diffusion des résultats de la recherche, sans cependant inclure les revues. Ce partage doit être revu, lors du prochain contrat quadriennal, dans le sens d'une collaboration plus grande.

Le service sort d'une période difficile : les délais de publication sont trop longs (deux ans), le nombre d'ouvrages publiés (6 en 2000) trop faible. Mais ce service ne comporte que trois agents (1 catégorie A, 2 catégories B dont une contractuelle, soit 2,3 ETP) et la confection sérieuse d'un livre est longue. Une restructuration, avec mise en place d'un comité éditorial, a obtenu des résultats en qualité, non encore en quantité (on vise dix ouvrages par an, ce qui est encore peu, d'autant que les ELLUG sont ouvertes à des auteurs extérieurs à l'université depuis 1995). Il faudrait penser à des co-éditions. La diffusion par le CID est-elle suffisamment efficace ?

Plus de cent titres sont au catalogue, dont sept collections : *Ateliers de l'imaginaire*, émanation du Centre de recherches sur l'imaginaire ; *Moyen Âge européen* ; *Littérature écossaise*, une des spécialités reconnues de l'Université Grenoble III ; *Paroles d'ailleurs* (traductions) ; *Bibliothèque stendhalienne et romantique*, qui est une nouvelle collection (deux titres au catalogue) et dont le calendrier des parutions est complet jusqu'en 2004 ; *Archives critiques* (publication de textes critiques peu connus ou peu accessibles, théorie de la littérature, histoire littéraire) ; *Des princes* (Antiquité, politologie).

Hors collections, les publications en linguistique, phonétique, dialectologie, francophonie sont brillantes.

Les tirages sont en moyenne de 600 exemplaires. Les ressources viennent du MEN (Plan pluriformations : 250 KF), de la Région (60 KF) et du produit des ventes (277 KF). Les revues sont éditées par les centres de recherche et gérées par un service à part. Au nombre de 19, elles appellent des regroupements, voire des suppressions au profit de numéros thématiques. On parle aussi de regrouper ouvrages et revues en un même service : le CNE encourage cette évolution.

Ce service a besoin qu'on lui fournisse les moyens d'augmenter sa production : les publications sont le grand ressort de la valorisation de la recherche en lettres. Vu le nombre de thèses soutenues par an (autour de cinquante), il devrait être possible de proposer un plus grand nombre de publications de qualité. Peut-être l'université, qui semble attacher une grande importance à la diffusion de la culture, pourrait-elle consacrer plus de moyens à la diffusion de la culture que produit ses propres enseignants ?

**2 - LA VALORISATION.** La valorisation, au sens où elle est entendue généralement dans le monde universitaire, est bien réellement présente dans l'Université Grenoble III. Et c'est l'un de ses atouts dont elle ne tire peut-être pas tout le parti qu'elle devrait en tirer. Dans le domaine des langues étrangères appliquées, il n'existe pas d'équipe de recherche constituée, mais les deux DESS gérés par cette filière, "Négociateur trilingue en commerce international" et "Traduction spécialisée et production de textes multilingues", qui sont alimentés par les recherches de ses enseignants-chercheurs, notamment en traductologie, ont abouti l'un et l'autre à des actions précises de transfert des compétences qui paraissent très prometteuses. Deux Junior entreprises ont été créées, qui permettent aux étudiants en formation d'expérimenter réellement l'activité professionnelle et qui constituent un lien solide entre l'université et le monde de l'entreprise.



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

L'INTERUNIVERSITAIRE :  
UNE SOLUTION ?



## I - LES DONNÉES DU PROBLÈME

La quasi-concentration des quatre établissements grenoblois sur le même campus de Saint-Martin d'Hères est un élément qui tout à la fois nécessite et favorise la coopération entre ces établissements, dans leur vie quotidienne aussi bien que dans la définition et la mise en oeuvre de leur politique de développement. Cette donnée essentielle de la vie universitaire grenobloise fera l'objet d'un examen approfondi quand il s'agira de procéder à l'évaluation du site grenoblois dans son ensemble. Mais on ne peut pas conclure ce rapport sur l'Université Grenoble III sans jeter un regard sur la façon dont cette université aborde et traite cette question de l'interuniversitaire, dans la diversité de ses activités.

Incontestablement, l'Université Grenoble III connaît plus de difficultés que les trois autres établissements à trouver sa juste place dans le concert interuniversitaire, en raison de sa petite taille. Comme le disent volontiers ses responsables, elle semble peser peu, par son petit nombre d'étudiants, son budget plus modeste, ses centres de recherche moins puissants, ses liaisons moins fortes avec l'environnement économique... Et pourtant, l'interuniversitaire apparaît comme une nécessité absolue pour une université dédiée aux langues et aux lettres, que les aléas du découpage disciplinaire, lors de la création des universités, ont coupé des sciences humaines et sociales telles que la philosophie, l'histoire, l'histoire de l'art, la géographie humaine, la sociologie situées à l'Université Grenoble II. Il est sans doute difficile pour le moment de revenir sur cette carte universitaire qui est certainement plus préjudiciable à l'Université Grenoble III qu'aux autres établissements. Mais on peut penser *a priori* que ces manques manifestes du point de vue pédagogique aussi bien que scientifique devraient pouvoir être comblés, ou du moins compensés, par une coopération dynamique avec les autres établissements.

## II - LA SITUATION ACTUELLE

Du point de vue institutionnel, l'université est évidemment un partenaire à part entière des autres établissements. Elle fait partie de la Conférence académique des présidents d'université de Grenoble (la CAPU), dont elle assure la présidence, quand vient son tour, et elle participe à toutes les instances qui ont à gérer le site de Saint-Martin d'Hères, à promouvoir des actions communes, comme le Pôle européen, la Maison des sciences de l'homme..., ou à concevoir et mettre en oeuvre des projets de développement universitaire, comme le Schéma Université 2000, U3M, le contrat de plan État-Région...

La coopération avec les autres établissements universitaires grenoblois prend actuellement des formes diverses qui ont été souvent signalées dans ce rapport, mais qui seront rassemblées ici.

**1 - LA COOPÉRATION PÉDAGOGIQUE.** Trois formations font, pour le moment, l'objet d'une habilitation conjointe avec un autre établissement grenoblois. Ce sont, dans les trois cas, des formations professionnelles :

- la MST "Juristes et Économistes trilingues" - JET (UFR de Langues/LEA), avec l'Université Grenoble II ;
- le Diplôme de hautes études technologiques "Chef de projet multimédias" (UFR Sciences de la communication), avec l'Université Grenoble II et l'INPG ; il s'agit d'une formation plutôt orientée vers la formation continue : étalée sur 14 mois, elle offre une qualification de niveau ingénieur à un public bénéficiant de validation d'acquis ;
- il faut ajouter à ces deux formations la licence professionnelle "Écritures professionnelles électroniques", qui venait d'être acceptée par la Direction de l'Enseignement supérieur et qui devait être ouverte quelques mois après la visite d'évaluation, soit à la rentrée 2001, sous la forme d'une habilitation conjointe avec l'Université Grenoble II (IUT).

Par ailleurs l'Université Grenoble III établit chaque année une liste d'unités d'enseignement (UE) optionnelles en DEUG et licence, proposées par les quatre UFR. On n'en dénombre pas moins de 249 pour l'année universitaire 2000-2001, dont 154 en langues (18 pour les études anglophones, 136 pour l'UFR Langues/LEA), 52 en lettres, 20 en sciences du langage, 7 en communication, 8 pour le département d'Informatique pédagogique et 8 pour le SUAPS. En principe ces enseignements, qui font partie de ce qui est appelé "l'Offre inter-UFR" dans le *Guide des études*,

devraient être ouverts indistinctement à tous les étudiants et donc à ceux des autres universités. Mais il est évident que, dans beaucoup de cas, ces UE sont destinées aux étudiants des différentes UFR de l'Université Grenoble III, notamment en premier cycle, pour leur offrir des possibilités de réorientation. Dans d'autres, il s'agit de matières pour lesquelles il y a un potentiel d'enseignement, mais pas de filière diplômante : c'est le cas des langues dites "rares", telles que le catalan, le polonais, le tchèque, le chinois, le japonais, le néerlandais... qui représentent un peu plus de la moitié des UE optionnelles proposées par l'UFR Langues/LEA (70 exactement). Il est vrai aussi que le choix de ces options par des étudiants d'autres universités se heurte à des difficultés souvent considérables d'horaires et d'organisation des études. Malgré tout, il semble que, dans trois secteurs au moins, l'offre aux autres universités trouve un écho assez favorable et rencontre donc un certain succès, même si on ne dispose pas d'indicateurs précis pour évaluer l'importance de ce phénomène.

En sciences de la communication, il existe quatre UE de première année de DEUG, concernant les problèmes généraux de la communication et de la sémiologie de l'image fixe ou animée, et quatre UE de deuxième année un peu plus spécialisées dans les domaines de la psychosociologie ou de la sociologie appliquées à la communication, de l'information journalistique, de la production de l'information dans les médias. Étant donné que l'université ne prépare pas (avec raison) au DEUG "Médiation culturelle", ces UE optionnelles de DEUG ont pour objet de sensibiliser des étudiants de différentes filières à la communication et de susciter des candidatures pour le second cycle généraliste et pour l'admission à l'IUP. L'UFR, souhaitant élargir le plus possible sa base de recrutement à l'IUP, propose particulièrement, et semble-t-il avec un certain succès, ces UE aux autres universités, et plus spécialement à l'Université Grenoble II.

En lettres modernes, la plupart des options offertes en premier ou second cycle ont un caractère d'ouverture culturelle qui les rend accessibles à des publics très divers : par exemple, "littérature française d'idées", "littérature et musique", "littérature et peinture", "cinéma"... Il semble qu'elles aient un réel succès auprès des étudiants de l'Université Grenoble II, et tout particulièrement ceux d'histoire, d'histoire de l'art ou de sociologie.

En lettres modernes et en sciences du langage, plusieurs UE optionnelles concernent des enseignements à caractère préprofessionnel : "préparation aux concours administratifs" en lettres modernes ; "observation et découverte du système éducatif", "réalités éducatives et diversité des modes d'apprentissage", "didactique du français langue maternelle"... en sciences du langage. Ces UE qui préparent directement à l'entrée dans la vie professionnelle dans le premier cas, ou favorisent l'accès à l'IUFM, particulièrement pour le concours de professeur des écoles, dans le deuxième, sont effectivement choisies par des étudiants des autres universités grenobloises : les établissements peuvent même les recommander explicitement à leurs étudiants, comme c'est le cas pour l'Université Grenoble I au sujet des UE de préparation à l'IUFM.

**2 - LA RECHERCHE ET LA FORMATION À LA RECHERCHE.** Le seul laboratoire de recherche qui soit associé à un laboratoire d'une autre université grenobloise est, comme on l'a vu, l'Institut de la communication parlée, qui est une UMR CNRS - Universités, dont le rattachement principal est à l'INPG et le rattachement secondaire à l'Université Grenoble III. Les activités de recherche de ce laboratoire, composé de six équipes, ses contrats régionaux ou internationaux, ses publications, engagent fortement les deux établissements dans la voie de la coopération scientifique.

Des actions de coopération existent aussi entre le Centre d'études et de recherches allemandes et autrichiennes contemporaines (CERAAC) et le CEDSI de l'Université Grenoble II, entre le Groupe de recherches multilingue en traduction spécialisée (GREMUTS) et le Groupe d'études sur la traduction automatique de l'Université Grenoble I.

Il faut rappeler également l'existence du programme pluriformations (PPF) "Recherche appliquée à l'enseignement des langues et cultures", créé en 1996 et intégré au contrat en 1999, qui est placé sous la responsabilité de l'Université Grenoble III, mais est réellement interuniversitaire : les chercheurs engagés

dans cette action, extérieurs à l'Université Grenoble III, proviennent de l'Université Lyon II, Chambéry, Le Havre, mais aussi de l'Université Grenoble II (5 PRAG affectés à l'enseignement des langues) et de l'INPG (1 PRAG). D'une façon plus institutionnelle, la coopération est établie avec deux centres de recherche de l'Université Grenoble II : le Centre d'études canadiennes (qui ne semble pas être un centre universitaire, mais fonctionne sous la forme d'un partenariat entre les universités Grenoble III, Grenoble II et l'Association française d'études canadiennes) et le CERAT, qui relève de l'Institut d'études politiques de l'Université Grenoble II.

D'une façon comparable, mais plus limitée, l'Université Grenoble III a initié, dans le cadre du contrat quadriennal, un programme d'édition électronique multimédia (Internet et CD-ROM), qui concerne très précisément la diffusion des résultats de la recherche et qui est réalisé en coordination avec des enseignants-chercheurs historiens de l'Université Grenoble II.

Pour une seule formation doctorale également, l'Université Grenoble III se trouve cohabilitée avec un autre établissement : il s'agit de la formation doctorale "Sciences cognitives" et du DEA correspondant, qui sont communs aux universités Grenoble III, Grenoble I et Grenoble II. L'objectif de cette formation est de "former des spécialistes dans le domaine des sciences des états et des processus centraux et périphériques des systèmes intelligents (naturels et artificiels)...".

En général, la collaboration scientifique interuniversitaire est effectuée, pour l'Université Grenoble III, sous la forme de relations personnelles plus qu'institutionnelles. Les chercheurs se rencontrent dans des colloques, journées d'étude, séminaires organisés par l'un ou l'autre des établissements. Il arrive aussi que les centres de recherche de Grenoble comprennent, à titre de rattachement secondaire, des enseignants-chercheurs d'un autre établissement grenoblois, et plus particulièrement de l'Université Grenoble II. C'est ce qui se passe pour :

- l'Équipe de recherches sur la Grèce antique (ERGA) : 3 PR et 4 MCF de l'Université Grenoble II, venant de l'histoire, de l'histoire de l'art et de la philosophie ;

- le Centre de recherches sur l'imaginaire (CRI), centre pluridisciplinaire associant la littérature française et comparée, les lettres étrangères, la sociologie, la psychologie, l'anthropologie : 5 enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble II ;

- le Centre de recherches sur la rhétorique et l'ancien régime (RARE) : 3 enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble II ;

- le Centre d'information et d'études sur les stratégies internationales des mouvements et sociétés anglophones. De création récente, ce centre comprend un comité de direction dont font partie trois professeurs de l'Université Grenoble II et une "personnalité" de l'Université Grenoble I. Étant donné que ce centre se propose d'étudier "l'impact des institutions et mouvements sociaux américains sur diverses communautés dans le monde" et que, dans un premier temps, il compte orienter ses activités vers l'économie politique et l'organisation du travail, il devrait très vite instituer une coopération suivie avec les centres de recherche de l'Université Grenoble II compétents dans ces domaines.

L'une des conséquences possibles de cette situation, mais qui semble se produire assez rarement, c'est que des thèses préparées dans un centre de recherches de l'Université Grenoble III soient inscrites à l'Université Grenoble II. On citera l'exemple de l'Équipe de recherches sur la Grèce antique (ERGA), qui actuellement sert de support à la préparation de six thèses, dont une seule est inscrite à l'Université Grenoble III : trois autres le sont à l'École pratique des hautes études, à Paris, et deux à l'Université Grenoble II.

### III - DE NOUVEAUX ESPACES À CONQUÉRIR

Le bilan de la coopération de l'Université Grenoble III avec les autres établissements grenoblois est pour le moins contrasté. Il présente des aspects positifs dans les activités les plus novatrices de l'université, et c'est évidemment un encouragement pour l'avenir : la formation professionnelle, avec la MST JET qui connaît un réel succès, les licences professionnelles qui émergent seulement ; la recherche et la formation à la recherche dans le domaine de la communication parlée et des sciences cognitives, pour lesquelles la collaboration avec l'INPG et l'Université Grenoble I place le laboratoire et la formation doctorale cohabités dans une très bonne position nationale et internationale. En ce qui concerne la recherche, on peut ajouter que le PPF de recherche appliquée à l'enseignement des langues et des cultures suscite beaucoup d'espoirs pour l'avenir de la politique interuniversitaire de la formation en langues dont on va reparler. D'autre part, bien que malheureusement on ne dispose pas de données chiffrées, il semble que le jeu des unités d'enseignement optionnelles offertes par l'Université Grenoble III, auxquelles il faudrait ajouter celles que propose l'Université Grenoble II, permette quelques échanges d'étudiants entre les deux universités, dans un certain nombre de champs du savoir bien ciblés : pour ce qui est de l'Université Grenoble III, son attrait résiderait surtout dans certains aspects de la culture générale (relations entre la littérature et d'autres types de production artistique) et de la communication.

Mais ce bilan fait apparaître aussi des zones d'ombre et des difficultés qui sont un peu préoccupantes et qui devraient faire l'objet d'une réflexion approfondie à l'intérieur de l'Université Grenoble III, dans l'offre de formation, dans les activités de recherche et de formation à la recherche, et enfin dans l'organisation de services à vocation interuniversitaire : la documentation et la formation en langues.

**1 - L'OFFRE D'ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS.** L'offre d'enseignements optionnels de l'Université Grenoble III, nombreux et divers, n'a en définitive qu'un rendement assez faible auprès des autres universités : et la réciproque est sans doute vraie. Pour qu'il en soit autrement et qu'ainsi soient atténués les inconvénients du découpage, il faudrait que des dispositions rigoureuses soient prises par accord entre universités, et plus particulièrement entre les universités Grenoble III et Grenoble II, sur un nombre limité d'unités d'enseignement dont on considérerait qu'elles ont un intérêt réel pour les étudiants, dans certaines filières. Il conviendrait alors d'harmoniser les emplois du temps pour que ces enseignements puissent être effectivement suivis par les étudiants.

Dans certaines filières, la place que devraient occuper les sciences humaines et sociales reste trop souvent vide. Sans doute est-il difficile, même dans une université où les lettres et les langues sont réunies avec les sciences humaines et sociales, de parvenir à une interaction véritable entre les enseignements relevant de ces deux secteurs. Il est bien connu que, dans les langues étrangères, les enseignements dits de "civilisation", qui nécessitent une formation à l'histoire, sont généralement assurés par des linguistes "civilisationnistes" (qui, au demeurant, peuvent être très compétents) et non des historiens. Et, de même, il est rare que, dans les cursus de lettres classiques ou modernes, les historiens interviennent pour l'étude du cadre historique dans lequel se situent les courants ou les œuvres littéraires analysés, etc... Mais cela paraît plus flagrant à l'Université Grenoble III que dans d'autres universités.

Les lacunes apparaissent ainsi plus nettement quand il s'agit de monter des formations professionnelles, malgré certains bons résultats évoqués ci-dessus. Cela semble expliquer en partie l'échec de la demande de création d'une licence professionnelle "Formation de formateurs pour publics en difficulté à l'écrit" émanant des sciences du langage : la présence d'un sociologue au moins, spécialiste des milieux urbains, appartenant à l'Université Grenoble II aurait été bien nécessaire pour donner plus de solidité à ce projet.

On peut déplorer aussi que, dans la filière Français langue étrangère (mention FLE de certaines licences et maîtrise FLE), les enseignements "d'histoire, civilisation" (en relation avec la langue et la littérature françaises) et "d'anthropologie culturelle de la France et des pays francophones", prévus explicitement par les textes, respectivement pour la mention de la licence et pour la maîtrise, ne soient pas organisés avec des enseignants ethnologues et historiens de l'Université Grenoble II, de façon à donner plus de poids aux données ethnologiques et historiques.

Enfin, on rappellera que la filière IUP du secteur Information-communication pourrait avoir un caractère universitaire plus prononcé et être donc encore plus performante si elle s'ouvrait davantage aux enseignements et aux enseignants de l'Université Grenoble II et parvenait à constituer un véritable "tronc commun" de formation entre sciences de l'information et de la communication et sciences humaines et sociales. Il est certainement dommage que les ressources de l'histoire, de la sociologie, du droit, de la philosophie politique des institutions... offertes par l'Université Grenoble II ne soient pas davantage exploitées.

**2 - LA RECHERCHE ET LA FORMATION À LA RECHERCHE.** Les observations que l'on vient de faire valent à plus forte raison pour la recherche et pour la formation à la recherche. Même si, là encore, les pesanteurs qui empêchent une fécondation réciproque des lettres et langues et des sciences humaines et sociales ne sont pas propres à l'Université Grenoble III, il n'empêche que l'on est frappé de voir aussi peu de concertation et de coopération organisée pour la tenue des séminaires de DEA, des activités de l'école doctorale et pour la conduite des actions de recherche, en dehors des quelques exemples signalés. Que ce soit en lettres classiques, en littérature française ou étrangère, en sciences du langage ou en information-communication... la présence de chercheurs de l'Université Grenoble II dans la formation de recherche est certes un signe d'ouverture, mais cela ne paraît pas suffisant pour engager une dynamique de coopération scientifique. Il faudrait sans doute envisager des actions de recherche concertées, pouvant éventuellement déboucher sur des formations de recherche mixtes, des séminaires et colloques organisés en commun, dans le cadre de l'école doctorale notamment, une véritable mobilité des doctorants dans des formations de recherche relevant des divers établissements.

Les structures ou actions interuniversitaires existantes sont évidemment des éléments favorables pour resserrer ces liens. Comme cela a été dit, la participation de l'Université Grenoble III aux Doctoriales qui sont organisées par les quatre établissements devrait être plus active : il y va du devenir des doctorants. Et, de même, il faut souhaiter que l'Université Grenoble III puisse prendre toute sa place dans les activités de recherche du Pôle européen grenoblois ainsi que dans celles de la Maison des sciences de l'homme. Les tentatives qui ont été faites récemment dans ces deux directions sont encore limitées et les résultats incertains. Mais ce sont sans aucun doute des espaces à conquérir.

**3 - LE SERVICE COMMUN DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE.** L'Université Grenoble III, université des langues et du langage, a tout naturellement vocation à développer l'enseignement du français langue étrangère, domaine où Grenoble se distingue depuis le temps de la faculté des Lettres, en attirant beaucoup d'étudiants étrangers.

Tout ce qui relève des enseignements du français langue étrangère (FLE) à Grenoble est, pour les étudiants étrangers accueillis *in situ*, du ressort du Centre universitaire d'études françaises (CUEF), service commun de l'Université Grenoble III dont la gestion financière est assurée par le Comité de patronage des étudiants étrangers (CPEE), fondé en 1886. Il est aussi du ressort du département FLE de l'UFR des Sciences du langage pour l'enseignement aux étudiants stendhaliens inscrits en licence et maîtrise FLE, ainsi que pour l'enseignement à distance (en partenariat avec le CNED). Il réunit 40 enseignants (20 titulaires et 20 vacataires du CPEE) : MCF, assistants, PRAG (le recrutement de PRCE est tari), CDI et vacataires en CDD, et reçoit de 3 à 4000 étudiants par an, ce qui doit en faire le plus gros centre d'enseignement du français aux étudiants étrangers de province. Les nationalités les plus représentées sont les États-Unis, la Suède, l'Allemagne, le Japon, la Chine, la Grande-Bretagne, l'Espagne, la Corée du Sud et l'Italie.

Le service est ouvert toute l'année, faisant succéder des stages d'été (4 semaines le plus souvent) aux périodes d'hiver (13,6 semaines x 2). Comme dans tous les centres de même nature, une association, le CPEE, existe pour percevoir les droits afférents à une durée autre que celle de l'année universitaire et payer les vacataires.

Le CUEF est entièrement autofinancé et dispose d'un budget de 18 MF alimenté par les versements des étudiants (50 F de l'heure en moyenne, ou entre 900 et 3500 F par mois selon le niveau et l'intensité du type d'enseignement). Il a connu un creux relatif dans les inscriptions, il y a quelques années ; actuellement, les effectifs remontent, grâce surtout aux contingents de Chine, Corée et Japon.

Le CUEF délivre des enseignements de français général, de français de spécialité, de formation d'enseignants. Les stages pour professeurs, en juin, réunissent autour de 250 personnes. Il organise des examens du DELF et du DALF et est centre d'examens pour les diplômes de la Chambre de commerce.

Des conventions unissent l'Université Grenoble III aux universités Grenoble I et II et à l'INPG et assurent à l'Université Grenoble III le monopole de l'enseignement du français langue étrangère, situation et réussite qui devrait inspirer l'enseignement des LANSAD. Il existe une convention avec l'Université de Canton et un partenariat pour l'enseignement du français médical avec l'Université de Shanghai pour de futurs médecins venant faire une année d'internat à l'Université Grenoble I.

La directrice souhaite la création d'un CAPES de Lettres modernes, mention FLE, suite naturelle de la licence et de la maîtrise assorties de la même mention, et l'adhésion de l'Université Grenoble III à Édufrance, que le CNE ne peut qu'appuyer : l'absence du CUEF dans le catalogue de cet organisme peut contribuer à expliquer la légère baisse des effectifs.

Ce centre est dynamique, novateur en matière de pédagogie et remplit parfaitement sa mission au service de la francophonie.

#### **4 - LA DOCUMENTATION.** Le SCD présente deux particularités rarement observées :

- il est fondu dans un service interétablissements de coopération documentaire (SICD 2), rattaché administrativement à l'Université Grenoble II, qui regroupe les universités Grenoble II et Grenoble III, soit les anciennes facultés de Droit et des Lettres, un SICD 1 regroupant l'Université Grenoble I et l'INPG ;
- les bibliothèques d'UFR ou d'institut sont regroupées en un seul lieu (sauf pour la bibliothèque de l'UFR Sciences du langage) et dotées de personnel titulaire, dont un conservateur, qui en ont assuré le catalogage rétrospectif selon les mêmes règles de cotation informatisée qu'à la BU.

**Le SICD 2.** L'existence sur le campus de deux services interuniversitaires est en contradiction avec la notion même d'interuniversitaire et a nécessité la création d'un "Conseil de coopération documentaire" qui les coiffe : cette superposition pyramidale est aberrante et il est souhaitable de voir fusionner les deux SICD, ou plutôt leur existence sera rendue inutile par la création prévue de GRECO (Grenoble campus ouvert) qui permettra de regrouper tout l'interuniversitaire (scolarité, formation continue, TICE, politique ouverte des langues, etc.), et, en ce qui concerne la documentation, non seulement les différentes bibliothèques du campus, mais même la bibliothèque municipale et les centres de documentation du CNRS. Même dans la structure actuelle, on s'est aperçu de la nécessité d'éviter les doublons entre SICD 1 et SICD 2 en informatique, statistiques, etc.

Il est aberrant également que le système de catalogage soit différent au SICD 1 et au SICD 2, ce qui a nécessité la mise en place du système ASK ONCE pour pouvoir interroger les deux conjointement, nouveau pyramidage à éviter.

Inversement, le SICD 2 présente le grand avantage d'avoir conservé en un même lieu tous les fonds de lettres et de sciences humaines de la BU, préfigurant le regroupement des enseignements de langues, lettres classiques et modernes, linguistique de l'Université Grenoble III et de philosophie et d'histoire de l'Université Grenoble II. La recherche n'a pas pu faire fi de cette nécessité épistémologique et pédagogique, l'enseignement devrait suivre rapidement. Déjà les étudiants d'histoire de l'art, par exemple, viennent, nombreux, consulter les collections de la BU ou des UFR de Lettres qui possèdent des fonds dans cette discipline.

La politique du SICD 2 s'organise autour de quatre axes :

- le développement du service documentaire en vue de l'harmonisation des acquisitions entre les différents services ;
- le développement de nouveaux services (ressources électroniques en ligne, numérisation et scannerisation des documents imprimés...) ;
- le développement de la fonction pédagogique : formation des étudiants à la bibliographie, à la recherche ;
- le développement de la politique culturelle de la BU (expositions, etc.).



Enfin, le projet DOC 2000 prévoit la reconstruction de la BU (en conservant les murs) à partir de janvier 2002. La première phase, jusqu'en 2004 (67 MF), substituera un étagement des cycles à l'actuelle partition lettres-droit et augmentera les surfaces : + 1500 m<sup>2</sup> pour les salles de lecture, soit + 10% ; + 2200 m<sup>2</sup> lors de la deuxième phase pour les magasins. On attirera ainsi davantage les chercheurs qui, actuellement, fréquentent surtout les bibliothèques des centres de recherche, par des conditions d'accueil et de travail améliorées (espaces individuels).

**Les bibliothèques d'UFR.** La politique concernant les bibliothèques d'UFR et d'institut, votée par le Conseil de la documentation de l'Université Grenoble III constitué à l'image des CA, CS, CEVU, est originale : il s'agit de les regrouper, chacune progressivement, en un seul et même lieu. Le regroupement est déjà chose faite pour les langues qui cumulent 35 000 documents sur un étage où voisinent les fonds très importants de l'italien et de l'espagnol, ceux, assez exceptionnels, du japonais, et ceux des langues moins représentées, le fonds slave étant imposant.

Mais l'anglais, en raison de l'existence à part d'une UFR d'Études anglophones, est séparé, à l'exception des outils pour le LEA, anomalie qui prouve qu'un choix raisonné n'a pas été fait.

La bibliothèque de l'UFR des Sciences du langage a intégré les centres de documentation du LIDILEM et du FLE. La bibliothèque du Centre de dialectologie, dont la collection d'atlas linguistiques romans est la seule complète en France, n'a pu y être logée et vient de déménager dans une nouvelle salle parfaitement aménagée. La bibliothèque de l'UFR des Sciences du langage est la plus petite des bibliothèques d'UFR, mais ses 37 places sont suffisantes (le nombre d'emprunts par étudiant est le double des autres) ; grâce à la politique de l'université, elle est informatisée, et son parc d'ordinateurs vient d'être renouvelé et agrandi. Le budget est en équilibre (70 KF), avec une forte participation de l'UFR, mais aussi du LIDILEM, et, plus modestement, du FLE et du DEA. Elle n'est malheureusement ouverte que 31 h/semaine pendant l'année scolaire. Cependant, les étudiants de DEUG sont satisfaits à 100%, pourcentage que l'on pourra relativiser en comparant avec les 30% d'inscrits de toute l'UFR. L'ICP a aussi sa bibliothèque spécialisée.

La bibliothèque de l'UFR de Lettres, avec ses collections de grec, latin, littérature et critique françaises, générales et comparées, langue française, est un élément important de la vie pédagogique et de la qualité de l'accueil par sa proximité et la richesse de ses fonds : 30 500 volumes, 70 périodiques dont 25 abonnements annuels actuels. C'est la mieux dotée des bibliothèques d'UFR avec un budget annuel de 155 KF. Elle est jugée vétuste dans ses locaux, dans ses structures de conservation et dans son fonctionnement, peut-être un peu injustement : seules les deux salles de lecture (avec une capacité de 52 places), exigües et équipées d'un matériel vétuste, ainsi que les étagères de rangement et les principes de classification, ne sont plus adaptés aux conceptions actuelles d'un espace de conservation et de documentation et sont indignes de la qualité des fonds. Le projet d'un déménagement et d'une réorganisation de ces espaces, qu'accompagnerait l'amélioration de la documentation informatique, mérite donc d'être soutenu, à condition de maintenir la bibliothèque dans le voisinage immédiat des salles de cours et des bureaux. Ce projet devrait être complété par l'obtention d'un poste de bibliothécaire formé aux nouvelles techniques de la gestion documentaire. Les fonds spécifiques aux équipes de recherche sont conservés dans leurs locaux propres.

La bibliothèque de l'UFR d'Études anglophones est très bien logée, équipée et pourvue (22 000 volumes), et remarquablement dirigée par une ingénieure d'études, une conservatrice de métier ayant conçu la mise en réseau avec la bibliothèque universitaire centrale ainsi qu'une informatisation importante du service : on travaille à l'exemplarisation de chaque volume, et la numérisation des contenus eux-mêmes est envisagée. Malheureusement, la fréquentation de ce lieu propice à l'étude fructueuse (avec environ 800 inscrits : l'inscription se fait pour chaque premier emprunt) paraît inférieure aux capacités d'accueil. Les achats de livres, grâce à un budget annuel de 50 KF, sont principalement axés sur les programmes des concours. Il existe un fonds important de documents empruntables, sonores et audiovisuels.

ODYSSÉE, qui est un catalogue collectif des bibliothèques des Universités Grenoble II et Grenoble III et de la BU, englobe déjà toutes les bibliothèques dont celles de Dialectologie et l'ICM. Toutes ont la quasi-intégralité de leurs collections dans le catalogue. Il reste à terminer le catalogue de l'ICM sur ODYSÉE.

Il y a coopération d'acquisition et de conservation des périodiques. Toutes les bibliothèques d'UFR ont des abonnements de périodiques. Seules les collections, en italien, de la bibliothèque de Langues sont uniquement à la BU, du fait de l'existence du CADIST d'italien.

On remarquera que, même si la mise en commun des moyens est un facteur favorable, permettant une durée d'ouverture plus longue (36 h/semaine, contre tout de même 61 h à la BU en mai 2001 !) et une économie de personnel, cette politique est contraire à la définition même de bibliothèques d'institut dont l'avantage est la proximité entre les locaux d'enseignement d'une part, la documentation et les personnels aptes à conseiller les étudiants de l'autre, et qu'elle aboutit à doubler la BU : le regroupement des bibliothèques d'UFR dispose déjà de 100 000 documents, tous en libre accès - contre 300 000 (dont 200 000 en libre accès) à la BU qui comprend en outre le droit -, de 100 places de lecture pour la bibliothèque de Langues et de très nombreux ordinateurs (30 pour l'ensemble des bibliothèques d'UFR) qui finissent de donner à cet étage un air de BU. Notons, par ailleurs, que les acquisitions des bibliothèques d'UFR, qui se font sur ressources de l'université, sont désormais plus importantes que celles de la BU. L'achat de micro-ordinateurs et les salaires de vacataires étudiants pour l'exemplarisation (préparation du prêt) ont été financés par la Région.

On se félicite d'ingénieuses innovations en matière de prêt : une sorte de "prêt inter" à l'échelle de la ville permet aux étudiants d'un site excentré comme l'ICM de demander des ouvrages qui leur arrivent le lendemain de la BU par la camionnette du vagemestre (deux jours par semaine). Dans toutes les bibliothèques, l'étudiant peut renouveler ses ouvrages par Internet.

En conclusion, les deux services (BU et bibliothèque d'UFR) sont dotés de personnels de direction et d'exécution compétents et dynamiques entre lesquels la bonne entente règne alors qu'ils pourraient être rivaux. Tous les moyens d'une excellente politique documentaire sont réunis, à condition de fusionner les deux SICD.

**5 - LA FORMATION EN LANGUES POUR SPÉCIALISTES D'AUTRES DISCIPLINES (LANSAD).** En présentant parmi ses nouveaux projets la "Politique ouverte des langues (POL)", l'Université Grenoble III manifeste son intention de ne pas laisser retourner au néant les efforts considérables accomplis durant plusieurs années pour créer une Maison des langues et des cultures (MLC), qui devait répondre aux besoins de formation en langues pour l'ensemble de la communauté universitaire grenobloise.

La Politique ouverte des langues est définie comme une "fonction" créée à la rentrée 2000 pour assurer la "coordination intra- et inter-universitaire des enseignements de langues aux spécialistes d'autres disciplines". Il s'agit en fait d'une redéfinition de la Maison des langues et des cultures, créée en 1995, comme une structure à vocation interuniversitaire, à l'initiative du Pôle européen grenoblois, et placée sous la responsabilité de l'Université Grenoble III. Des locaux spécifiques ont été construits pour la Maison des langues et des cultures et des moyens ont été attribués. Mais le projet interuniversitaire du départ n'a pu être que très partiellement réalisé. Pour des raisons complexes qui devront être démêlées avec précision lors de l'évaluation du site grenoblois, il n'y a pas eu de véritable collaboration entre établissements universitaires du site grenoblois pour assurer le fonctionnement de cette maison et pour promouvoir une politique interuniversitaire globale de formation en langues. De même, la formation continue en langues n'a pas pu être vraiment intégrée aux activités de la maison.

En réalité, il semble bien que le problème majeur auquel s'est trouvée confrontée la MLC est d'ordre tout d'abord financier. Le bâtiment de plus de 3600 m<sup>2</sup>, de grande qualité, comprend, outre les parties communes, 10 salles de TD de 20 places, une salle de conférence de 90 places, 5 laboratoires de langues de 18 places, une salle multimédia d'auto-apprentissage de 70 places, une salle Internet, de nombreux bureaux, une zone de production audiovisuelle

et multimédia : il s'est révélé très onéreux d'entretien et les autres établissements grenoblois n'ont pas souhaité participer aux frais. Malgré ses dimensions imposantes et la qualité de ses équipements, le bâtiment est par ailleurs trop petit, même avec des horaires d'ouverture de large amplitude, pour accueillir physiquement tous les étudiants LANSAD du campus : il convenait donc de concevoir des formations coordonnées par la MLC (ce qui ne veut pas dire par les seuls enseignants de l'Université Grenoble III), mais dispensées partout sur le campus, ce qui par ailleurs permettait de résoudre plus facilement le "casse-tête" des emplois du temps d'étudiants. Or, il semble qu'un contresens se soit solidement installé dans beaucoup d'esprits, qui attendaient de la MLC qu'elle prenne directement à sa charge, dans ses locaux, et ce pratiquement aux seuls frais de l'Université Grenoble III, la formation en langues de tous les étudiants du campus. Ce contresens existait peut-être aussi, d'ailleurs, chez certains enseignants-chercheurs de l'Université Grenoble III, qui se voyaient prescripteurs et dispensateurs uniques. Un fonctionnement interuniversitaire harmonieux, seul susceptible de faire de la MLC le pivot/tête de réseau souhaité par beaucoup, ne saurait se concevoir autrement que de manière collégiale.

Cela dit, en 1999, la MLC recevait 2272 inscrits dans ses groupes de niveaux, en dix langues, ce qui n'est pas un mince résultat (anglais : 565 ; allemand : 418 ; espagnol : 408 ; italien : 282 ; arabe : 144 ; chinois : 137 ; japonais : 138 ; russe : 106 ; grec moderne : 40 ; suédois : 34 - sans compter des possibilités de travail en auto-apprentissage intégral pour le catalan et le FLE ; les enseignements d'hébreu, de néerlandais, de polonais, de portugais, de roumain et de serbo-croate demeuraient, eux, rattachés à l'UFR de Langues, soit parce qu'ils entraient dans la composition d'un DEUG LEA, soit parce qu'ils dépendaient d'un lecteur affecté à l'UFR). La MLC fonctionnait à plein régime par groupe de niveau entre 18 et 20h 30. Pendant la journée, des cours pour les niveaux les plus demandés (1 et 2 en allemand et espagnol, par exemple) et des cours plus spécifiques (DESS, anglais de spécialité, PrepENA, CAPA, doctorants etc.) étaient organisés par entente avec les différents départements. Un autre problème résultait de la réticence de certains collègues de langues des autres universités à venir travailler à la MLC, où les conditions de travail étaient perçues comme moins favorables, cette université reconnaissant peu ou pas du tout, dans les services statutaires, les notions de travail d'amont liées à la mise en place, par exemple, de l'autonomie guidée. Enfin, au moment même où le Ministère ne voyait plus l'utilité d'attribuer des postes spécifiques à la MLC (les demandes de l'Université Grenoble III figurant dans sa liste générale, avec affectation dans les UFR et recrutement sur profil pas nécessairement correspondant), il créait dans les autres universités du site, et à leur demande, de nombreux postes de PRAG de langues : excellente chose en soi, sauf que, ce faisant, est couru le risque de couper ces enseignants de toute structure de recherche fondamentale et appliquée, donc de cantonner les enseignements de langue du secteur LANSAD dans des modes de fonctionnement isolés, sans lien avec le travail des laboratoires de recherche sur l'apprentissage des langues, notamment à finalité professionnelle. Il paraît important que les universités non littéraires acceptent de recruter non seulement des PRAG, mais aussi des enseignants-chercheurs de langue, à charge pour ceux-ci de s'investir dans des structures de recherche probablement interuniversitaires. À défaut, il importe que l'université littéraire d'un site sache encourager certains de ses enseignants-chercheurs de langue à s'investir dans la recherche appliquée, en associant largement à ce travail leurs collègues détachés du secondaire dans les filières scientifiques, juridiques etc.

Le projet POL, élaboré en avril 2000 et qui a connu depuis un début de réalisation, affiche l'intention, pour le contrat quadriennal 1999-2002, de "mettre en œuvre une politique innovante des langues au service des étudiants de tous les établissements du site" en faisant collaborer les enseignants-chercheurs et enseignants des 2 UFR de Langues, de celle des Sciences du langage, de l'actuelle (avril 2000) MLC et "à terme, des centres de langues des autres universités du site". C'est bien là que réside maintenant la difficulté : il serait illusoire de penser que le centre de langues de l'Université Grenoble II, qui fonctionne à la satisfaction de ses utilisateurs, rejoindra sans contrepartie un projet piloté trop ouvertement et trop exclusivement par l'Université Grenoble III. Le résultat escompté à terme n'est envisageable que s'il y a ancrage des organes de direction de la POL/Nouvelle MLC en terrain neutre et réellement interuniversitaire, avec alignement des conditions de travail de tous les enseignants volontaires sur celles, jugées plus avantageuses, des autres universités que l'Université Grenoble III.

Au demeurant, les six axes de développement envisagés par l'équipe POL correspondent tout à fait à ce qui serait souhaitable pour un centre de langues digne de ce nom : diversification de l'offre à visée interuniversitaire, inclusion de la formation continue, organisation (et préparation ?) du nouveau Certificat de compétence en langues pour l'enseignement supérieur (CLES), implication dans l'accueil des étudiants étrangers (et utilisation de leurs compétences dans leurs langues maternelles ?) et la préparation au départ des étudiants français, mise en place d'une recherche appliquée visant à créer des outils TICE et des supports multimédia de travail, mise en réseau des équipes pédagogiques et de recherche. On ajoutera simplement que là se situe la préfiguration du véritable laboratoire de recherche interuniversitaire sur l'apprentissage des langues que les universités de Grenoble avaient toutes les raisons de créer, beaucoup des conditions nécessaires paraissant réunies. Parmi ces conditions et atouts possibles, figure le Centre d'auto-apprentissage (CAA), l'un des éléments rescapés de la MLC depuis septembre 2000, pour l'instant structure transversale rattachée directement à la vice-présidence du CEVU, et non à une UFR en particulier. Les utilisateurs "en interne" du CAA sont le Service formation continue langues, la POL, c'est-à-dire l'enseignement dans le secteur LANSAD et, dans une moindre mesure, les enseignants pour les spécialistes (LEA, LCE) de l'UFR d'Études anglophones et de l'UFR de Langues. Il semble cependant que, durant l'année 2000-2001, l'utilisation importante qui est faite du CAA soit quelque peu improvisée et désordonnée : nombre d'enseignants y ont recours uniquement comme centre de ressources (sans toujours avoir une réelle connaissance des ressources disponibles ni de la manière possible de les utiliser). En fait, il manque une réflexion commune de la part de tout le personnel enseignant théoriquement concerné (soit des deux UFR de langues, de la POL, de la formation continue, du FLE, des sciences du langage et, dans un deuxième temps, des autres universités locales) sur l'intégration pédagogique de l'autonomie dans l'enseignement des langues.

Ceci dit, il semble bien que la mise en place officielle de la POL, et la nomination d'un responsable extérieur aux deux UFR de langues, aient quelque peu assoupli les résistances internes à toute idée de formation autre que celles dispensées par les départements de langues en tant que tels. Des projets concrets, comme celui de mettre au point et proposer à distance un test de positionnement préalable aux formations attirent des collaborations d'enseignants-chercheurs. Des rapprochements ont lieu avec l'équipe de recherche-développement du LIDILEM, ce qui ouvre la POL à la dimension psycho- et socio-linguistique. Le DESS de Formation de formateurs/concepteurs multimédia, héritier du diplôme d'université DUFA, rattaché à l'UFR de Sciences du langage, entre dans sa deuxième année de fonctionnement : créé à moyens constants, il a du mal à trouver son public et à garantir un débouché à ses lauréats. Ce type de diplôme correspond pourtant à une nécessité, mais il devrait en priorité être proposé à des professeurs de langue déjà titulaires du CAPES ou de l'agrégation, bénéficiant pour cela d'un congé-formation rémunéré, surtout les PRAG et PRCE détachés dans le secteur LANSAD de l'enseignement supérieur, ainsi qu'à des locuteurs natifs diplômés d'enseignement supérieur dans leur pays d'origine et désireux de s'intégrer dans l'université française, afin de dispenser à ces professeurs le complément de formation que n'apporte pas la préparation des concours de recrutement : information sur la recherche en apprentissage des langues, sur la recherche en langues dites "de spécialité", méthodes et techniques de didactisation des documents authentiques, logiciels de création multimédia et systèmes-auteurs, dynamique de groupe et approche communicative, conception de programmes de formation continue, apprentissage expérimental accéléré d'une langue nouvelle, impératifs de gestion d'un centre de langues etc. Un tel DESS, à base et titre élargis, serait l'occasion de faire collaborer des enseignants-chercheurs et des techniciens issus de plusieurs des composantes de l'université, voire des autres universités et de l'IUFM : UFR de Langues, du Langage, de l'Information-communication, spécialistes de sciences sociales-économie-gestion, de didactique des langues, d'évaluation des compétences et docimologie, du département de Français langue étrangère. L'Université Grenoble III possède les compétences de base nécessaires : il suffirait de les rassembler pour créer l'un des 4 ou 5 DESS de Formateur en langues, diplôme ouvrant à l'avenir l'exercice en centre de langues, souhaitables en France à l'heure actuelle (il a déjà été indiqué dans plusieurs cercles nationaux de réflexion que les universités de Strasbourg, Rennes, Bordeaux, Grenoble, ainsi que, peut-être,

un consortium parisien, pourraient être les lieux d'une telle formation). De l'existence d'une telle formation pour responsables et intervenants en centres de langues émergerait sans doute l'idée de la création, à Grenoble, d'un laboratoire interuniversitaire complet de recherche fondamentale et appliquée sur l'apprentissage des langues.

En conclusion, on pourrait imaginer et préconiser que la Maison des langues et cultures de Grenoble, trop vite enterrée dans son concept précurseur d'origine, redevienne le lieu fédérateur d'une politique des langues en effet pleinement ouverte, non seulement propre à l'Université Grenoble III, mais promue et coordonnée pour et par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur grenoblois. Il ne s'agit évidemment pas de recommander l'absorption par l'Université Grenoble III des structures existant dans les universités Grenoble I et Grenoble II et à l'INPG, mais bien d'encourager la mise en synergie, sans concurrence stérile, de tous les acteurs locaux de la formation en langues, initiale et continue, dans les enseignements supérieurs.

Institutionnellement, et pour éviter la répétition des "ratés" précédents, il pourrait se révéler utile de refonder la Maison des langues et cultures avec une direction spécifique assurée par un enseignant-chercheur volontaire pour 4 ou 5 ans, et le détachement à temps partiel, à partir de l'un ou l'autre des quatre établissements locaux d'enseignement supérieur, d'un enseignant responsable par langue ou par groupe de langues, avec latitude pour eux d'expérimenter, sous contrôle de la Conférence locale des présidents d'université, les nouvelles formules nécessaires de définition des services d'enseignement.

De ces mises en synergie pourrait naître le laboratoire pilote évoqué plus haut, dont le besoin est réel, et pour le développement duquel Grenoble est l'une des villes universitaires de France les mieux placées, si elle parvient à surmonter les facteurs de division qui l'ont, précédemment, minée.



CONCLUSIONS  
ET  
RECOMMANDATIONS





*Les paragraphes ci-dessous ne rassemblent que les conclusions et recommandations propres au fonctionnement de l'établissement lui-même. Bien évidemment, celui-ci fait partie de l'ensemble du site universitaire de Grenoble, qui a fait l'objet d'une évaluation transversale. Celle-ci a abouti à des recommandations que ne peuvent ignorer les établissements universitaires grenoblois.*

L'Université Grenoble III est un établissement qui, malgré les handicaps constitués par sa petite taille et son caractère insuffisamment pluridisciplinaire, a produit de bons résultats dans le domaine de la formation comme de la recherche. Le CNE salue les efforts qui ont été réalisés pour le renouvellement pédagogique et la professionnalisation en sciences du langage, en langues, en information-communication, pour la consolidation ou l'émergence d'un certain nombre de pôles de recherche où l'Université Grenoble III a acquis une renommée internationale. Mais ces efforts sont en grande partie freinés ou contrariés par des problèmes de fonctionnement interne et par une gestion parfois contestable des moyens de l'établissement.

Les recommandations qui suivent couvrent l'ensemble des domaines qui ont fait l'objet de l'évaluation : le gouvernement et la gestion, la formation, la recherche. Elles sont diverses et de portée inégale. Mais elles ont pour objet de permettre à l'Université Grenoble III de prendre elle-même dès maintenant un certain nombre de mesures qui s'imposent pour mieux utiliser et valoriser le potentiel important dont elle dispose.

#### **DANS LES DOMAINES DU GOUVERNEMENT ET DE LA GESTION DE L'UNIVERSITÉ**

- veiller à ce que les responsables administratifs soient en mesure d'assumer la plénitude de leurs fonctions ;
- réduire le nombre des commissions et des invités aux conseils ;
- réduire le nombre des heures complémentaires, des décharges de service et des primes non prévues par les règlements ;
- résorber progressivement le nombre d'emplois d'IATOS précaires : les dépenses de rémunérations sur ressources propres occupent encore une place trop importante dans les dépenses de fonctionnement. Le Ministère devra contribuer à cet effort de l'université en créant des emplois en fonction des priorités du contrat d'établissement et en aidant l'université à développer des actions de formation en faveur de ces personnels ;
- améliorer la prévision budgétaire ;
- commencer une réflexion précise et courageuse sur l'exercice de prospective rendu nécessaire par les départs prochains à la retraite afin de pouvoir opérer des redéploiements ;
- construire un véritable organigramme de l'université.

#### **DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION**

- réduire le nombre et la diversité des unités d'enseignement ;
- publier à temps les modalités du contrôle continu et, d'une façon générale, améliorer l'information des étudiants (sur les ECTS, notamment) en fusionnant le *Guide des études*, le *Guide pratique de l'étudiant*, le *Livret des passerelles et des options* et le *Mémo CEVU*, ceci devant être réalisé par le Service de scolarité ;
- placer la deuxième session d'examens deux mois au moins après la première ;
- créer un service commun d'enseignement à distance ;
- créer de nouvelles licences professionnelles et préparer aux métiers du livre et du patrimoine ;
- avoir pour souci prioritaire l'insertion professionnelle des étudiants et assurer un véritable suivi des cohortes.

#### **DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE**

- remédier à la chute des effectifs du troisième cycle en définissant des projets attractifs et en réintégrant la perspective historique et philosophique ;

- réduire le nombre des revues et les gérer dans le même service que les ouvrages ;
- préférer des bibliothèques de premier cycle de proximité au regroupement, dans un même bâtiment, des bibliothèques d'UFR qui deviendraient la bibliothèque de recherche.

Dans la mesure où l'Université Grenoble III parviendra à surmonter ses difficultés internes de fonctionnement, elle devrait devenir plus attractive et plus compétitive. Un rééquilibrage devrait ainsi être amorcé par rapport aux autres établissements grenoblois. Mais une question fondamentale risque de rester sans solution : c'est celle de sa structure, héritée de l'histoire.

Pour l'Université Grenoble III, les conséquences fâcheuses du découpage primitif des universités grenobloises sont faciles à identifier. Le champ trop restreint de l'offre de formation interdit à cette université d'atteindre la taille critique (elle stagne à moins de 7000 étudiants) et réduit son attractivité en condamnant les étudiants à des choix trop spécialisés dès la première année du premier cycle. L'Université Grenoble III s'est ainsi construite sans le socle des disciplines fondamentales comme l'histoire, l'histoire de l'art, la musicologie, la géographie, la philosophie, la sociologie. Une université sans histoire ni philosophie ne peut passer pour une véritable université littéraire. Les étudiants manquent de bout en bout des assises d'une culture générale indispensables ou des éclairages que leur apporteraient des problématiques plus larges. On le remarque en ce qui concerne la plupart des spécialités de l'établissement : que signifient des lettres classiques sans l'histoire ancienne ou Platon, des lettres modernes et de la littérature comparée sans histoire de la civilisation et des arts, sans Spinoza ou Hegel, des sciences du langage sans réflexion philosophique sur la nature du langage, des langues vivantes sans l'histoire de la civilisation de chaque aire, la communication sans la sociologie... ?

Les acteurs en sont conscients, au point d'avoir, par exemple, ouvert des rayons entiers de la bibliothèque de l'UFR de Langues à l'histoire de chaque pays, ou créé un département de Sciences sociales à l'intérieur de l'UFR LLCE-LEA. La BU, qui est restée une bibliothèque des lettres et sciences humaines (et même du droit), ignore heureusement ces amputations : les étudiants peuvent y consulter historiens et philosophes, mais évidemment sans avoir reçu l'enseignement nécessaire. La situation engendre inévitablement des doublonnements coûteux.

On note des aberrations dans le détail des rattachements : l'Institut de la communication parlée, qui recouvre l'Institut de phonétique, est rattaché principalement à l'INPG et secondairement seulement à l'Université Grenoble III, alors qu'il a toute sa place dans les sciences du langage. Des frontières mal définies entretiennent un flou préjudiciable aux synergies souhaitables, notamment dans les relations entre les sciences du langage, la sociologie et l'ethnologie, ces deux dernières étant à l'Université Grenoble II.

Pour tirer le meilleur parti de l'important potentiel de l'UFR de Lettres en l'orientant, par exemple, vers les secteurs des métiers du livre et du patrimoine, une collaboration étroite avec des départements voisins d'Histoire et d'Histoire de l'art est indispensable.

L'Institut de la communication et des médias, quelles que soient ses performances actuelles, gagnerait encore à s'appuyer sur un tronc commun de sciences humaines où la philosophie politique des institutions pourrait se conjuguer avec l'histoire des techniques et de l'économie de la communication.

L'exclusion de l'Université Grenoble III de la sphère des sciences humaines se manifeste clairement dans le peu d'empressement à l'accueillir à la Maison des sciences de l'homme comme les textes le prévoient. Parallèlement, la Maison des langues et des cultures, qui devrait offrir une image symétrique - impulsion venue de l'Université Grenoble III, participation des trois autres établissements -, a du mal à affirmer sa vocation à devenir le lieu fédérateur d'une politique dynamique des langues commune aux quatre établissements grenoblois et à échapper au risque de n'être qu'un service commun audiovisuel ou un vaste laboratoire de langues propre à l'Université Grenoble III.

Le repli sur un tout petit nombre de spécialités - lettres, langues, linguistique, communication - retentit sur la qualité même de la recherche : si ne se développent pas des locaux, des équipements, des secrétariats spécialisés, c'est en grande partie en raison de l'absence, à l'Université Grenoble III, de disciplines comme l'histoire ou la géographie, qui pratiquent depuis longtemps la recherche en laboratoire et en équipe. L'interuniversitaire aurait dû compenser ces handicaps. Malgré quelques initiatives heureuses, il n'est pas une réussite, les passerelles vers les autres universités ne fonctionnant guère, ne serait-ce que pour des raisons d'horaire et de difficultés d'information ; un exemple caricatural : l'existence, non pas d'un seul SICD, mais de deux, ce qui est un non-sens.

Ainsi est-on en droit de se demander si le périmètre disciplinaire de l'Université Grenoble III n'est pas trop restreint pour son développement et son rayonnement. Quels que soient les efforts qui seront consentis par l'université et les moyens attribués par la tutelle ou obtenus dans des formes diverses de partenariat, on peut craindre que cette situation, qui, rappelons-le, est très rare en France, ne constitue un handicap durable, notamment dans le domaine de la formation des étudiants. C'est pourquoi le CNE considère que tout doit être mis en oeuvre pour trouver une solution, dans le cadre d'une large concertation à l'intérieur de l'université et à l'extérieur avec les autres établissements, le rectorat et les principaux partenaires.

*Dans l'évaluation du CNE de 1994, il avait déjà été souligné que "des efforts ont, sans conteste, été faits les années précédentes et sont poursuivis avec détermination pour élargir un peu le champ disciplinaire de départ et donner à l'université de nouvelles perspectives de développement.... On voit par là déjà que l'université Stendhal a eu le souci de sortir de l'isolement relatif dans lequel elle se trouvait, en misant sur la coopération avec les autres universités grenobloises, particulièrement Grenoble II.... Incontestablement, l'image de marque de Grenoble III s'en est trouvée améliorée - ce qui ne veut pas dire que tout soit parfait - et l'université davantage intégrée à l'ensemble de la communauté universitaire grenobloise - ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas de problèmes de relations interuniversitaires".*

Presque dix ans plus tard, le CNE ne peut que constater, malgré les efforts faits, les mêmes difficultés rencontrées par l'Université Grenoble III.

C'est pourquoi le CNE appuie une véritable construction de la coopération interuniversitaire dont il a été question dans le dernier chapitre de ce rapport. Certes, quelle que soit la solution adoptée, la coopération devra continuer et se renforcer entre les établissements grenoblois : l'histoire contemporaine, par exemple, ne pourra ni ne devra renoncer aux liens qu'elle a créés, dans l'Université Grenoble II, avec les sociologues ou les économistes... Mais il est évident qu'en cas de maintien des structures actuelles il faudra une volonté politique réelle de la part de l'Université Grenoble III, mais aussi de ses partenaires universitaires, pour développer les échanges d'enseignements, accroître la mobilité des étudiants entre établissements, favoriser des projets communs en formation ou en recherche, en un mot compenser vraiment les lacunes résultant du découpage initial.

Si rien n'était fait pour améliorer très sensiblement la situation actuelle, l'Université Grenoble III continuerait à étouffer et à s'étioler. Université signifie universalité de la connaissance ; à tourner le dos à la pluridisciplinarité, on oublie non seulement les textes, mais la fonction des établissements publics à vocation culturelle et scientifique. Mais on peut penser aussi que l'Université Grenoble III serait amenée tôt ou tard à inventer une autre solution en créant, par exemple, des départements d'Histoire et de Philosophie, indépendants de l'Université Grenoble II. Sans doute pourraient-ils être spécialisés pour éviter les doublons. Mais qui ne voit qu'à terme cette solution conduirait à un éclatement de plusieurs disciplines sur le site grenoblois et donc à leur affaiblissement ? Ce serait la pire des solutions.

C'est pourquoi, en fonction de ce qui vient d'être dit, le CNE formule les recommandations suivantes :

- négocier avec les autres établissements grenoblois la solution qui paraîtra la meilleure pour le développement de l'Université Grenoble III et pour des relations équilibrées à l'intérieur de l'ensemble grenoblois ;
- développer les troisièmes cycles et les activités de recherche en misant davantage sur la dimension interuniversitaire ;
- développer les échanges avec les autres universités voisines (Pôle lyonnais, Italie) et faire éclater les frontières en matière de recherche ;
- rechercher une meilleure interactivité avec le CNRS : il serait souhaitable que le département STIC fasse davantage de place aux chercheurs en sciences humaines ;
- envisager la refondation de la Maison des langues et cultures en interaction avec les autres établissements grenoblois.

Le contrat 1999-2002 n'aura été à la mesure des défis posés à l'université que si celle-ci adapte son offre de formation et affirme ses ambitions en matière de sciences humaines et de politique des langues. C'est à ces conditions que l'Université Grenoble III compensera son handicap de taille et échappera à un isolement qui ne peut que lui être préjudiciable.

CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

ANNEXES



## ANNEXE I : ATTRIBUTION DES PRIMES EN HEURES ÉQUIVALENT TD

	Dotation ministérielle	Charges adminis.	Primes pédago.	Primes charge adm. pour établissement	Primes resp. adm. pour UFR	Primes resp. pédagogique	Total	Différence voté - dotation
distribué en 1999-2000 en h EQTD	1880,00	690,00	1190,00	2346,00	1555,00	838,00	4739,00	2859,00
Équivalent empl. à 192 EQTD	9,79	3,59	6,2	12,22	8,1	4,36	24,68	14,89

CA restreint 26/01/2001 pour 2000-2001 en h EQTD	1880,00	690,00	1190,00	1240,50	1811,00 dont 545,00 pour langues	1985,00	5036,50	3156,50
Équivalent empl. à 192 EQTD	9,79	3,59	6,2	6,46	9,43	10,34	26,23	16,44

Source : Université Grenoble III, relevés de décisions du CEVU et du CA

CA du 26/01/2001												
UFR	Corps des enseignants bénéficiaires						Corps n.m.	Total	H. sur serv. stat.	H. comp.	Total EQTD	Équivalent empl. à 192 EQTD
	PR	MCF	Assist	PRAG-PRCE	PAST	Contractuel						
Lettres	10	14		3				27	160,50	186,50	347,00	1,81
Sciences du langage	3	8	1			1		13	187,00	202,00	389,00	2,03
Études anglophones	8	6		2				16	76,50	201,50	278,00	1,45
Sciences de la communication	4	18	4		1			27	53,50	226,50	280,00	1,46
Dép. Info. Pédago.		2						2		42,00	42,00	0,22
SUAPS				1				1		32,00	32,00	0,17
Langues	7	33	1	8			9	58	120,00	479,00	599,00	3,12
<b>Total pédagogique</b>	<b>32</b>	<b>81</b>	<b>6</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>144</b>	<b>597,50</b>	<b>1369,50</b>	<b>1967,00</b>	<b>10,24</b>
%	<b>22,2</b>	<b>56,3</b>	<b>4,2</b>	<b>9,7</b>	<b>0,7</b>	<b>0,7</b>	<b>6,3</b>	<b>100,0</b>				
compensation resp. admin. et pédago. UFR de Langues								20	148,25	393,75	542,00	2,82
<b>Total</b>									<b>745,75</b>	<b>1763,25</b>	<b>2509,00</b>	<b>13,07</b>
Resp. adm. pour UFR sauf Langues	3	11		4				29			1266,00	6,59
<b>Primes de charges administ.</b>	<b>7</b>	<b>2</b>		<b>1</b>				<b>10</b>			<b>1240,50</b>	<b>6,46</b>
<b>Total général</b>									<b>745,75</b>	<b>1763,25</b>	<b>5015,50</b>	<b>26,12</b>
Équivalent emplois à 192 EQTD									3,88	9,18	26,12	

## ANNEXE II : RÉALISATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

en milliers de francs

	1997					1998					1999				
	CF	%	Budget	%	CF/B	CF	%	Budget	%	CF/B	CF	%	Budget	%	CF/B
<b>DÉPENSES</b>															
Dép. de fonctionnement	42 265	77,5	48 459	85,3	87,2	40 743	70,1	45 010	79,1	90,5	36 404	87,5	40 408	100,0	90,1
Dép. d'équipement	12 256	22,5	8 348	14,7	146,8	17 402	29,9	11 868	20,9	146,6	5 198	12,5	0	0,0	
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>54 522</b>	<b>100,0</b>	<b>56 807</b>	<b>100,0</b>	<b>96,0</b>	<b>58 144</b>	<b>100,0</b>	<b>56 878</b>	<b>100,0</b>	<b>102,2</b>	<b>41 602</b>	<b>100,0</b>	<b>40 408</b>	<b>100,0</b>	<b>103,0</b>
<b>RECETTES</b>															
Rec. de fonctionnement	41 178	79,8	33 203	58,4	124,0	39 485	79,6	34 695	61,0	113,8	38 348	91,3	35 568	88,0	107,8
Rec. d'équipement	10 402	20,2	7 605	13,4	136,8	10 131	20,4	9 816	17,3	103,2	3 633	8,7	0	0,0	
Prélèvement sur réserves			15 999	28,2	0,0			6 644	11,7	0,0			4 840	12,0	
Reports de crédits								5 722	10,1	0,0					
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 581</b>	<b>100,0</b>	<b>56 807</b>	<b>100,0</b>	<b>90,8</b>	<b>49 616</b>	<b>100,0</b>	<b>56 878</b>	<b>100,0</b>	<b>87,2</b>	<b>41 981</b>	<b>100,0</b>	<b>40 408</b>	<b>100,0</b>	<b>103,9</b>
<b>RECETTES de SUBV.</b>															
Subvention de fonction <sup>t</sup>	20 943	40,6	16 560	29,2	126,5	19 471	39,2	17 054	30,0	114,2	20 617	49,1	17 014	42,1	121,2
Complément dot. équipem <sup>t</sup>			1 000	1,8	0,0										
Subvention d'équipement	10 402	20,2	6 605	11,6	157,5	10 131	20,4	9 816	17,3	103,2	3 633	8,7	0	0,0	
<b>TOTAL REC. de SUBV.</b>	<b>31 345</b>	<b>60,8</b>	<b>24 165</b>	<b>42,5</b>	<b>129,7</b>	<b>29 602</b>	<b>59,7</b>	<b>26 870</b>	<b>47,2</b>	<b>110,2</b>	<b>24 250</b>	<b>57,8</b>	<b>17 014</b>	<b>42,1</b>	<b>142,5</b>
<b>RECETTES PROPRES</b>	<b>20 236</b>	<b>39,2</b>	<b>16 643</b>	<b>29,3</b>	<b>121,6</b>	<b>20 014</b>	<b>40,3</b>	<b>17 642</b>	<b>31,0</b>	<b>113,4</b>	<b>17 731</b>	<b>42,2</b>	<b>18 555</b>	<b>45,9</b>	<b>95,6</b>
Prélèvement sur réserves			15 999	28,2				6 644	11,7				4 840	12,0	
Reports de crédits								5 722	10,1						
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 581</b>	<b>100,0</b>	<b>56 807</b>	<b>100,0</b>	<b>90,8</b>	<b>49 616</b>	<b>100,0</b>	<b>56 878</b>	<b>100,0</b>	<b>87,2</b>	<b>41 981</b>	<b>100,0</b>	<b>40 408</b>	<b>100,0</b>	<b>103,9</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>-2 941</b>					<b>-8 528</b>					<b>378</b>				

Source : Budgets et comptes financiers de l'Université Grenoble III



## ANNEXE III : EXÉCUTION DU BUDGET POUR LES CHARGES DE PERSONNEL PAR UNITÉ BUDGÉTAIRE

en milliers de francs

Compte financier compte 64 Charges de personnel	1997	% tot. cpte 64	% tot. s1	CF97 / B97	CF98 / CF97	1998	% tot. cpte 64	% tot. s1	CF98 / B98	CF99 / CF98	1999	% tot. cpte 64	% tot. s1	CF99 / B99	B99 / B97	CF99 / CF97
Présidence											2108	16,5	5,8	-25,1		
Services généraux	10 026	63,7	23,7	-8,1	-6,3	9 391	65,6	23,1	-22,5	-23,1	7218	56,4	19,8	-12,1	-24,7	-28,0
<b>Total PR et Services gén.</b>	<b>10 026</b>	<b>63,7</b>	<b>23,7</b>	<b>-8,1</b>	<b>-6,3</b>	<b>9 391</b>	<b>65,6</b>	<b>23,1</b>	<b>-22,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>9 326</b>	<b>72,8</b>	<b>25,6</b>	<b>-15,4</b>	<b>1,1</b>	<b>-7,0</b>
UFR Langues	1 861	11,8	4,4	-18,8	-10,3	1 670	11,7	4,1	-9,4	-32,8	1 123	8,8	3,1	-32,8	-27,1	-39,7
UFR Anglais	756	4,8	1,8	5,7	-18,7	615	4,3	1,5	-12,8	-27,5	446	3,5	1,2	-40,9	5,6	-41,0
UFR Lettres	276	1,8	0,7	-9,8	-54,3	126	0,9	0,3	-31,5	24,6	157	1,2	0,4	-14,2	-40,2	-43,1
UFR Sc. Communication	710	4,5	1,7	2,7	-19,9	569	4,0	1,4	-22,9	33,0	757	5,9	2,1	27,4	-14,0	6,6
UFR Sc. Langage	263	1,7	0,6	8,7	-9,1	239	1,7	0,6	-27,4	43,9	344	2,7	0,9	26,0	12,8	30,8
S. Formation continue	924	5,9	2,2	-27,5	-20,2	737	5,1	1,8	-35,2	-14,9	627	4,9	1,7	-34,2	-25,3	-32,1
<b>Tot. UFR enseignement</b>	<b>4 790</b>	<b>30,5</b>	<b>11,3</b>	<b>-13,2</b>	<b>-17,4</b>	<b>3 956</b>	<b>27,6</b>	<b>9,7</b>	<b>-19,9</b>	<b>-12,7</b>	<b>3 454</b>	<b>27,0</b>	<b>9,5</b>	<b>-22,0</b>	<b>-19,8</b>	<b>-27,9</b>
SIO											23	0,2	0,1	-56,6		
CUFOREF	103	0,7	0,2	-30,4	1,0	104	0,7	0,3	-20,0							
Recherche	809	5,1	1,9	137,2	6,8	864	6,0	2,1	153,4							
<b>TOTAL compte 64</b>	<b>15 728</b>	<b>100,0</b>	<b>37,2</b>	<b>-7,0</b>	<b>-9,0</b>	<b>14 315</b>	<b>100,0</b>	<b>35,1</b>	<b>-18,3</b>	<b>-10,6</b>	<b>12 803</b>	<b>100,0</b>	<b>35,2</b>	<b>-17,4</b>	<b>-8,3</b>	<b>-18,6</b>
dont heures compl.	5 406	34,4	12,8		-15,9	4 545	31,7	11,2		-15,8	3 825	29,9	10,5			-29,2
Total charges de fonc <sup>t</sup> s1	42 263		100,0	-12,8	-3,6	40 741		100,0	-9,5	-10,6	36 405		100,0	-9,9	-16,6	-13,9
moyenne charges personnel	798	5,1	1,9	-6,5	-22,1	659	4,6	1,6	-23,2	4,4	576	4,5	1,6	-11,4	-14,7	-19,8
minimum charges personnel	263	1,7	0,6	-27,5	-54,3	126	0,9	0,3	-35,2	-32,8	157	1,2	0,4	-40,9	-40,2	-43,1
maximum charges personnel	1 861	11,8	4,4	8,7	-9,1	1 670	11,7	4,1	-9,4	43,9	1 123	8,8	3,1	27,4	12,8	30,8
H. compl. / cpt. 64	34,4					31,7					29,9					
<b>DGF 36-11</b>	<b>9 416</b>					<b>9 695</b>					<b>9 746</b>					<b>3,5</b>
H. compl. / DGF 36-11	57,4					46,9					39,2					
<b>Tot. subv. de fonc<sup>t</sup></b>	<b>13 871</b>					<b>13 694</b>					<b>15 364</b>					<b>10,8</b>
H. compl./tot. subv. de fonc <sup>t</sup> .	39,0					33,2					24,9					
<b>Tot. rec. subv. et rec. prop.</b>	<b>37 435</b>					<b>36 645</b>					<b>36 328</b>					<b>-3,0</b>
Total 64 / Total recettes	42,0					39,1					35,2					

NB : la moyenne, le minimum et le maximum concernent les UFR qui dispensent des enseignements

Source : Budgets et comptes financiers de l'Université Grenoble III

## ANNEXE IV : COMPTE FINANCIER PAR ORIGINE ET PAR NATURE

en milliers de francs

UNIVERSITÉ COMPTE FINANCIER	1997	% col	98/97	1998	% col	99/98	1999	% col	99/97	en KF
<b>RECETTES de SUBVENTION</b>	<b>31 345</b>	<b>60,8</b>	<b>-5,6</b>	<b>29 602</b>	<b>59,7</b>	<b>-18,1</b>	<b>24 250</b>	<b>57,8</b>	<b>-22,6</b>	<b>-7 095</b>
dont subvention de fonctionnement	14 789	28,7	-0,3	14 741	29,7	0,1	14 755	35,1	-0,2	-33
dont subvention d'équipement	10 402	20,2	-2,6	10 131	20,4	-64,1	3 633	8,7	-65,1	-6 769
<b>RECETTES PROPRES</b>	<b>20 236</b>	<b>39,2</b>	<b>-1,1</b>	<b>20 014</b>	<b>40,3</b>	<b>-11,4</b>	<b>17 731</b>	<b>42,2</b>	<b>-12,4</b>	<b>-2 504</b>
dont recettes de fonctionnement	16 492	32,0	4,1	17 174	34,6	-8,5	15 711	37,4	-4,7	-781
dont recettes d'équipement										
Prestations internes de fonctionnement	3 743	7,3	-24,1	2 840	5,7	-28,9	2 020	4,8	-46,0	-1723
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 581</b>	<b>100,0</b>	<b>-3,8</b>	<b>49 616</b>	<b>100,0</b>	<b>-15,4</b>	<b>41 981</b>	<b>100,0</b>	<b>-18,6</b>	<b>-9 600</b>
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>41 178</b>	<b>79,8</b>	<b>-4,1</b>	<b>39 485</b>	<b>79,6</b>	<b>-2,9</b>	<b>38 348</b>	<b>91,3</b>	<b>-6,9</b>	<b>-2 831</b>
dont recettes de subvention	20 943	40,6	-7,0	19 471	39,2	5,9	20 617	49,1	-1,6	-326
dont recettes propres	16 492	32,0	4,1	17 174	34,6	-8,5	15 711	37,4	-4,7	-781
dont prestations internes et recettes d'ordre	3 743	7,3	-24,1	2 840	5,7	-28,9	2 020	4,8	-46,0	-1723
<b>RECETTES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>10 402</b>	<b>20,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>10 131</b>	<b>20,4</b>	<b>-64,1</b>	<b>3 633</b>	<b>8,7</b>	<b>-65,1</b>	<b>-6 769</b>
dont recettes de subvention	10 402	20,2	-2,6	10 131	20,4	-64,1	3 633	8,7	-65,1	-6 769
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>51 581</b>	<b>100,0</b>	<b>-3,8</b>	<b>49 616</b>	<b>100,0</b>	<b>-15,4</b>	<b>41 981</b>	<b>100,0</b>	<b>-18,6</b>	<b>-9 600</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>42 265</b>	<b>77,5</b>	<b>-3,6</b>	<b>40 743</b>	<b>70,1</b>	<b>-10,6</b>	<b>36 404</b>	<b>87,5</b>	<b>-13,9</b>	<b>-5 861</b>
dont prestations internes et recettes d'ordre	3 479	6,4	15,0	4 000	6,9	-45,4	2 184	5,2	-37,2	-1296
<b>DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT</b>	<b>12 256</b>	<b>22,5</b>	<b>42,0</b>	<b>17 402</b>	<b>29,9</b>	<b>-70,1</b>	<b>5 198</b>	<b>12,5</b>	<b>-57,6</b>	<b>-7058</b>
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>54 522</b>	<b>100,0</b>	<b>6,6</b>	<b>58 144</b>	<b>100,0</b>		<b>41 602</b>	<b>100,0</b>	<b>-23,7</b>	<b>-12 919</b>
Solde Fonctionnement	-1 087	37,0		-1 258	14,8		1 944			
Solde Équipement	-1 854	63,0		-7 270	85,2		-1 565			
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-2 941</b>	<b>100,0</b>		<b>-8 528</b>	<b>100,0</b>		<b>378</b>	<b>100,0</b>		
Reliquats cumulés au 31 / 12 / T-1	37 269		-7,9	34 328		-24,8	25 800		-30,8	-11 469
<b>Fonds de roulement au 31 / 12 / T</b>	<b>34 328</b>		<b>-24,8</b>	<b>25 800</b>		<b>1,5</b>	<b>26 178</b>		<b>-23,7</b>	<b>-8 150</b>

Source : Comptes financiers de l'Université Grenoble III

en milliers de francs

Dépenses de fonctionnement Compte financier	1997	%	98/97	1998	%	99/98	1999	%	99/97
Électricité	803	1,9	0,9	810	2,0	-2,7	788	2,2	-1,9
Chauffage	1 027	2,4	-7,7	948	2,3	17,9	1 118	3,1	8,9
Déplacements	1 622	3,8	17,6	1 907	4,7	-20,9	1 508	4,1	-7,0
Réceptions	475	1,1	6,5	506	1,2	-38,7	310	0,9	-34,7
Frais postaux et téléphone	1 441	3,4	8,7	1 566	3,8	-18,5	1 276	3,5	-11,5
Rémunérations	16 537	39,1	-9,5	14 964	36,7	-10,4	13 411	36,8	-18,9
Sous-total	21 905	51,8	-5,5	20 701	50,8	-11,1	18 411	50,6	-16,0
<b>Total fonctionnement</b>	<b>42 265</b>	<b>100,0</b>	<b>-3,6</b>	<b>40 743</b>	<b>100,0</b>	<b>-10,6</b>	<b>36 404</b>	<b>100,0</b>	<b>-13,9</b>

source : Comptes financiers de l'Université Grenoble III

## ANNEXE V

## 1 - ACTIVITÉS DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE

<b>Effectifs</b>	<b>1998-1999</b>	<b>%</b>	<b>1999-2000</b>	<b>%</b>	<b>2000-2001*</b>	<b>%</b>	<b>2001/1998</b>
Total Langues	438	77,0	368	85,8	757	80,6	72,8
Total Sc. du langage					84	8,9	
Total Lettres					38	4,0	
Total Communication	131	23,0	61	14,2	60	6,4	-54,2
Total général	569	100,0	429	100,0	939	100,0	65,0
<b>Recettes</b>							
Total Langues	1 393 237	89,3	1 442 669	83,6	1 809 031	75,4	29,8
Total Sc. du langage					254 650	10,6	
Total Lettres					76 050	3,2	
Total Communication	166 688	10,7	283 420	16,4	258 430	10,8	55,0
Total général	1 559 925	100,0	1 726 089	100,0	2 398 161	100,0	53,7
<b>Recette moyenne / étudiant</b>							
Total Langues	3 181				2 390		-24,9
Total Sc. du langage					3 032		
Total Lettres					2 001		
Total Communication	1 272		4 646		4 307		238,5
Total général	2 742		4 024		2 554		-6,8
<b>Nombre d'heures dispensées</b>							
Total Langues	2 279	82,2	2 787	85,7	4 796	84,8	110,4
Total Sc. du langage					345	6,1	
Total Lettres					88	1,6	
Total Communication	495	17,8	466	14,3	426	7,5	-13,9
Total général	2 774	100,0	3 253	100,0	5 655	100,0	103,9
<b>cette moy. / h. de formation en F</b>							
Total Langues			518		377		-38,3
Total Sc. du langage					738		
Total Lettres					864		
Total Communication	337		608		607		80,1
Total général	562		531		424		-24,6

\* Chiffres arrêtés au 01.06.2001

Source : Université Grenoble III - Service de formation continue

## 2 - ACTIVITÉ DU SECTEUR LANGUES

<b>Effectifs</b>	<b>1998-1999*</b>	<b>%</b>	<b>1999-2000*</b>	<b>%</b>	<b>2000-2001**</b>	<b>%</b>	<b>2001/1998</b>
Catalogue Anglais	144	32,9	151	41,0	220	29,1	52,8
Catalogue autres langues	120	27,4	80	21,7	101	13,3	-15,8
<b>Total Catalogue</b>	<b>264</b>	<b>60,3</b>	<b>231</b>	<b>62,8</b>	<b>321</b>	<b>42,4</b>	<b>21,6</b>
Sur mesure Anglais	167	38,1	102	27,7	340	44,9	103,6
Sur mesure autres langues	7	1,6	35	9,5	23	3,0	228,6
<b>Total sur mesure</b>	<b>174</b>	<b>39,7</b>	<b>137</b>	<b>37,2</b>	<b>363</b>	<b>48,0</b>	<b>108,6</b>
Politique ouv. des L. adultes					73	9,6	
<b>Total secteur Langues</b>	<b>438</b>	<b>100,0</b>	<b>368</b>	<b>100,0</b>	<b>757</b>	<b>100,0</b>	<b>72,8</b>
<b>Recettes</b>							
Catalogue Anglais	464 959	33,4	505 692	35,1	656 562	36,3	41,2
Catalogue autres langues	346 829	24,9	241 542	16,7	317 599	17,6	-8,4
<b>Total Catalogue</b>	<b>811 788</b>	<b>58,3</b>	<b>747 234</b>	<b>51,8</b>	<b>974 161</b>	<b>53,8</b>	<b>20,0</b>
Sur mesure Anglais	509 449	36,6	495 760	34,4	564 700	31,2	10,8
Sur mesure autres langues	72 000	5,2	199 675	13,8	100 930	5,6	40,2
<b>Total sur mesure</b>	<b>581 449</b>	<b>41,7</b>	<b>695 435</b>	<b>48,2</b>	<b>665 630</b>	<b>36,8</b>	<b>14,5</b>
Politique ouv. des L. adultes					169 240	9,4	
<b>Total secteur Langues</b>	<b>1 393 237</b>	<b>100,0</b>	<b>1 442 669</b>	<b>100,0</b>	<b>1 809 031</b>	<b>100,0</b>	<b>29,8</b>

\*Chiffres arrêtés au 20.01.2001

\*\*Chiffres arrêtés au 01.06.2001

Source : Université Grenoble III - Service de formation continue

## 3 - ACTIVITÉ DE LA POLITIQUE OUVERTE DES LANGUES POUR LES ADULTES

<b>Politique ouverte des langues</b>	<b>Effectif</b>	<b>Heures dispensées</b>	<b>Recettes</b>	<b>Recette moyenne / étudiant</b>
Chinois	24	1104	57 940	2 414
Japonais	13	600	32 700	2 515
Allemand	2	72	2 510	1 255
Arabe	12	528	29 270	2 439
Catalan	1	48	2 500	2 500
Grec	11	432	24 070	2 188
Italien	3	120	6 310	2 103
Néerlandais	3	120	6 420	2 140
Polonais	2	72	2 510	1 255
Tchèque	1	48	2 500	2 500
Roumain	1	48	2 500	2 500
<b>Total</b>	<b>73</b>	<b>3 192</b>	<b>169 230</b>	<b>2 318</b>

## 4 - RÉSULTATS COMPTABLES DU SERVICE DE FORMATION CONTINUE

<b>Compte financier</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>
1 <sup>ère</sup> section - Fonctionnement			
Recettes	2 110 770	2 384 858	1 873 609
Dépenses	2 305 282	2 523 000	1 579 936
Résultat 1 <sup>ère</sup> section	-194 512	-138 142	293 673
2 <sup>e</sup> section - Équipement			
Recettes	0	0	
Dépenses	166 177	0	56 959
Résultat 2 <sup>e</sup> section	-166 177	0	-56 959
<b>Résultat global</b>	<b>-360 689</b>	<b>-138 142</b>	<b>236 714</b>
Reliquat au 31/12/T - 1	1 897 230	1 536 541	1 398 399
<b>Reliquat au 31/12/T</b>	<b>1 536 541</b>	<b>1 398 399</b>	<b>1 635 113</b>



RÉPONSE  
DU  
PRÉSIDENT







Je remercie le CNE de l'attention accordée à notre université et de l'analyse détaillée qu'il a faites des forces et faiblesses de notre établissement.

Certaines des suggestions émises ne manqueront pas de nourrir notre réflexion. Je pense ainsi qu'il existe sans doute un problème de répartition du personnel latoss entre les services centraux et les composantes, et qu'il faudra lancer une réflexion sur ce sujet. La question est plus complexe qu'il n'y paraît, car la petite taille de notre université ne permet guère une gestion autre que centralisée, et le poids déjà lourd des contractuels sur budget de l'université d'un côté, l'absence depuis des années de toute dotation de l'Etat de l'autre, ne nous permettent guère de renforcer l'encadrement administratif et technique, quoique le besoin s'en fasse sentir de façon aiguë un peu partout dans l'université.

Sur bien des points, l'analyse des experts me semble rejoindre les constatations que j'ai été moi-même amenée à faire, avec l'ensemble de mon équipe et de mes conseils, notre université reste dynamique et porteuse de projets, aussi bien en pédagogie qu'en recherche, malgré une conjoncture difficile tant circonstancielle (renouvellement massif du corps enseignant et difficultés des recrutements pour remplacer les départs dans certaines disciplines, baisse du nombre d'inscrits dans certains cursus) que structurelle (difficultés structurelles de gestion de l'université sur lesquelles je reviendrai un peu plus loin). Elle participe bien, et même de mieux en mieux au concert interuniversitaire, elle en est même le moteur dans certains domaines (langues, par exemple). Elle réussit - au prix d'efforts importants de la part de l'ensemble de ses personnels - à maintenir l'excellence de ses formations traditionnelles (préparation aux concours d'enseignement, culture générale) et à diversifier ses formations professionnalisées. Elle entre dans l'ère informatique aussi vite que le lui permettent ses moyens trop modiques. D'accord avec l'analyse globale, nous sommes donc dans l'ensemble d'accord avec les recommandations du CNE dont certaines d'ailleurs nous semblent déjà avoir reçu un début de réalisation.

Je ne reviendrai pas en détail sur chaque point de l'analyse, la dimension attendue de cette réponse ne me le permet pas et ce serait d'ailleurs peu utile. Je veux néanmoins m'attarder un peu sur deux aspects de l'analyse qui me semblent l'un ambigu, l'autre contradictoire et à propos desquels je souhaite donc préciser ma propre position.

Le premier concerne la question de l'interdisciplinarité et des difficultés de gestion de l'université. Le CNE constate - comme nous l'avons fait depuis longtemps - que le découpage initial des universités de Grenoble qui ne laisse à l'Université Stendhal qu'un très petit nombre de secteurs (lettres, langues, sciences du langage, sciences de la communication), devait à terme lui poser des problèmes de gestion : ces difficultés se sont accrues ces dernières années du fait d'un système qui mesure les crédits de fonctionnement à l'aune du nombre d'étudiants (nécessairement faible dans une petite université), avec des compensations existantes, indispensables, mais insuffisantes, et qui attribue les crédits en fonction des secteurs disciplinaires, en valorisant les secteurs scientifiques et technologiques (là encore, une revalorisation a été introduite récemment suite aux travaux de la commission Laugénie, mais elle reste notoirement insuffisante). Notre université, malgré sa petite taille et sa « monodisciplinarité » est confrontée aux mêmes défis et aux mêmes évolutions que toutes les universités : internationalisation, informatisation, professionnalisation, délocalisation (Valence) et essaimage (Echirolles). Par tradition, de plus, elle participe pleinement aux actions interuniversitaires du site et de la Région. Elle est par conséquent entraînée dans des dépenses de fonctionnement qui creusent l'écart avec le niveau insuffisant des crédits reçus par l'Etat (même complétés par les ressources propres, toujours modiques dans nos secteurs). Le CNE a bien pris la mesure de cette situation, ce qui l'amène d'ailleurs à se demander si l'université ne devrait pas mesurer son ambition à ses moyens - et non aux demandes d'évolution que lui adressent à la fois l'Etat et la Société. Mais en vérité, une telle alternative est-elle possible ?

Là où je ne suis plus l'analyse du CNE, cependant, c'est quand il semble dire que l'étroitesse des champs disciplinaires constitutifs de notre université nuit à son enseignement et à sa recherche - comme si le fait de se situer dans une université ayant d'autres champs disciplinaires pouvait favoriser l'interdisciplinarité. En vérité, et quoique ferme partisane moi-même de contacts et de travaux interdisciplinaires, je crois qu'il s'agit là d'un faux problème : d'une part parce que notre université est d'ores et déjà, sur le plan de la recherche comme sur celui de la pédagogie, engagée dans des actions interdisciplinaires avec les trois autres universités du site (ICP, DHET multimedia, POL, PPF Villa Media, Homerica, et d'autre part parce que je n'ai jamais constaté que le fait qu'une université soit multidisciplinaire favorise nécessairement l'interdisciplinarité : seule peut le faire la réflexion engagée dans chaque discipline, dans quelque ensemble qu'elle soit logée. Pour autant, le rattachement de l'histoire et de la philosophie à notre université que prône le CNE serait intellectuellement satisfaisant et rééquilibrerait la relation de taille entre les universités.

Notre université n'y serait pas opposée : mais qu'en pensent les historiens et les philosophes de l'UPMF, et l'UPMF elle-même ? D'autre part, cette opération ne résoudrait en rien nos problèmes de gestion (sauf en révisant un peu les effets pervers de notre petite taille - mais ce n'est qu'un élément de la question -). Le rattachement à une université mieux dotée de par ses secteurs disciplinaires aurait sans doute un effet plus positif sur la gestion. Mais quelle assurance aurions-nous que nos intérêts pédagogiques et scientifiques seraient suffisamment pris en compte dans un tel ensemble où nous serions nécessairement minoritaires ? Quant à la fusion UPMF/Stendhal, elle permettrait sans doute de créer une grande université de Lettres, Sciences Sociales et Sciences Humaines sans résoudre entièrement les problèmes de gestion dans le cadre San Remo actuel (du fait des dominantes disciplinaires), mais pour être positive, elle devrait évidemment recevoir l'assentiment de deux communautés universitaires.

Le deuxième point sur lequel je souhaitais émettre quelques réserves concerne un certain « éclatement » de l'évaluation qu'il m'a semblé percevoir. Cet éclatement favorise ainsi, peut-être à l'insu des évaluateurs, une sorte de logique facultative, en négligeant, voire en affaiblissant, la logique universitaire que s'efforce de développer l'université, non au

détriment, mais au service du développement de ses diverses formations et centres de recherche. C'est ainsi, pour donner quelques exemples, que l'évaluation de l'UFR des Sciences de la Communication souligne fortement les importants besoins d'encadrement et de moyens de fonctionnement pour la professionnalisation dans cette UFR, alors que l'évaluation globale de l'université a tendance à les minimiser (cf les observations sur le bureau des stages de l'université et sur le bureau des stages de l'UFR des Sciences de la Communication). De même, on prône l'affectation de tel ou tel ingénieur pédagogique pour tel ou tel DESS, alors qu'il est de toute évidence impossible à l'université, dans la pénurie de moyens actuelle, d'affecter un tel personnel à un DESS, quand il en est besoin dans tant de secteurs.

De manière générale, les besoins de mutualisation semblent un peu méconnus, fruit peut-être de la persuasion plus ou moins grande de tel ou tel interlocuteur.

Quoi qu'il en soit, il est bien clair que sans vouloir affecter tous les personnels à tous les secteurs, l'université se doit de garder l'équilibre entre l'appui aux secteurs en développement et le soutien aux secteurs plus lents, pour diverses raisons, à entrer dans des voies de professionnalisation, mais qui ne sont pas pour autant sans besoins ; elle doit aussi, vu ses faibles moyens, favoriser la mutualisation chaque fois qu'elle est possible, et rester attentive à permettre le développement de l'ensemble de ses secteurs, de ses formations, et de ses forces de recherche.

Lise DUMASY,  
*Présidente de l'Université Stendhal Grenoble 3*

*Saint-Martin-d'Hères, le 23 juillet 2002*



PUBLICATIONS DU  
COMITÉ NATIONAL  
D'ÉVALUATION



## ÉVALUATIONS INSTITUTIONNELLES

### Les universités

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1986  
L'université de Pau et des pays de l'Adour, 1986

L'université de Limoges, 1987  
L'université d'Angers, 1987  
L'université de Rennes II- Haute Bretagne, 1987

L'université Paris VII, avril 1988  
L'université P. Valéry - Montpellier III, 1988  
L'université de Savoie, 1988  
L'université Claude Bernard - Lyon I, 1988  
L'université Paris VIII - Vincennes à Saint-Denis, 1988  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1988

L'université de Technologie de Compiègne, 1989  
L'université Paris Sud - Paris XI, 1989  
L'université de La Réunion, 1989  
L'université Lumière Lyon II, 1989  
L'université Jean Monnet - Saint-Etienne, 1989  
L'université Rennes I, 1989  
L'université du Maine, Le Mans, 1989

L'université Ch. de Gaulle - Lille III, 1990  
L'université Paris XII - Val de Marne, 1990

L'université J. Fourier - Grenoble I, 1991  
L'université Strasbourg II, 1991  
L'université de Nantes, 1991  
L'université de Reims, avril 1991  
L'université des Antilles et de la Guyane, 1991  
L'université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, 1991  
L'université de Bretagne occidentale - Brest, 1991  
L'université de Caen - Basse Normandie, 1991  
L'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, 1991  
L'université de Rouen, 1991  
L'université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 1991  
L'université Paris X, 1991

L'université de Toulon et du Var, 1992  
L'université Montpellier I, 1992  
L'université des sciences et technologies de Lille I, 1992  
L'université de Nice, 1992  
L'université du Havre, mai 1992  
L'université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 1992  
L'université Jean Moulin - Lyon III, 1992  
L'université de Picardie-Jules Verne - Amiens, 1992  
L'université Toulouse - Le Mirail, 1992  
L'université Nancy I, 1992

L'université Bordeaux I, 1993  
L'université René Descartes - Paris V, 1993  
L'université de Haute Alsace et l'ENS de Chimie de Mulhouse, 1993  
L'université Pierre Mendès France - Grenoble II, 1993  
L'université Paris IX - Dauphine, juin 1993  
L'université de Metz, 1993  
L'université d'Orléans, 1993  
L'université de Franche-Comté, 1993  
L'université Robert Schuman - Strasbourg III, 1993  
L'université des Sciences et Techniques du Languedoc - Montpellier II, 1993  
L'université de Perpignan, 1993

L'université de Poitiers et l'ENSMA, 1994  
L'université François Rabelais - Tours, 1994  
L'université d'Aix-Marseille II, 1994  
L'université Paris XIII - Paris Nord, 1994  
L'université Stendhal - Grenoble III, 1994  
L'université Bordeaux II, 1994  
L'université des sciences sociales - Toulouse I, 1994  
L'université d'Auvergne - Clermont-Ferrand I, 1994  
L'université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 1994  
L'université Nancy II, 1994  
L'université Paul Sabatier - Toulouse III, 1994  
L'université Aix-Marseille III, 1994

L'université de Corse Pascal Paoli, 1995  
L'université Pierre et Marie Curie - Paris VI, 1995  
L'université Paris I - Panthéon Sorbonne, 1995  
L'université Paris-Sorbonne - Paris IV, 1995  
L'université de Bourgogne, 1995  
L'université du droit et de la santé - Lille II, 1995

L'université d'Artois, 1996  
L'université de Cergy-Pontoise, 1996  
L'université d'Evry - Val d'Essonne, 1996  
L'université du Littoral, 1996  
L'université de Marne-la-Vallée, 1996  
L'université de Versailles - St-Quentin-en-Yvelines, 1996  
L'université Panthéon-Assas - Paris II, 1996

L'université de La Rochelle\*, 1997

L'université de technologie de Troyes\*, 1998

L'université de Bretagne-sud\*, 1999

L'université française du Pacifique\*, 1999

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil

## Les écoles et autres établissements

L'École française de Rome, 1986  
L'École nationale des Ponts et chaussées, 1988  
L'École normale supérieure, 1990  
L'École supérieure de commerce de Dijon, 1991  
L'École nationale supérieure de mécanique de Nantes, 1991  
L'Institut national polytechnique de Grenoble, 1991  
L'École française d'Athènes, 1991  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement - Caen, 1991  
L'Institut national des langues et civilisations orientales, 1991  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen, 1991  
  
L'École des Chartes, 1992  
L'Observatoire de la Côte d'Azur, 1992  
L'Institut national polytechnique de Lorraine, 1992  
L'École nationale vétérinaire d'Alfort, 1992  
Les Écoles d'architecture de Paris-Belleville et de Grenoble, 1992  
Le Groupe ESC Nantes-Atlantique, 1992  
  
Le Conservatoire national des Arts et métiers, 1993  
L'École nationale supérieure de chimie de Montpellier, 1993  
  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse, 1994  
L'Institut national polytechnique de Toulouse, 1994  
  
L'École nationale supérieure de mécanique et des micro-techniques de Besançon, 1995  
L'École nationale supérieure de chimie de Paris, 1995  
L'École nationale supérieure d'Arts et métiers, 1995  
  
Le Muséum national d'histoire naturelle, 1996  
L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Caen\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Grenoble\*, 1996  
L'IUFM de l'académie de Lyon\*, 1996  
L'Institut national des sciences appliquées de Lyon\*, 1996  
L'École centrale de Lyon\*, 1996  
  
L'École normale supérieure de Lyon\*, 1997  
Le Palais de la découverte\*, 1997  
La Casa de Velázquez\*, 1997  
L'École française d'Athènes\*, 1997  
L'École française de Rome\*, 1997  
  
L'IUFM de l'académie d'Amiens\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Reims\*, 1998  
L'IUFM de l'académie du Nord - Pas-de-Calais\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Rouen\*, 1998  
L'IUFM de l'académie de Bourgogne\*, 1998

L'IUFM de l'académie d'Orléans-Tours\*, 1999  
L'École nationale de formation agronomique\*, 1999  
L'Institut français d'archéologie orientale\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Paris\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Créteil\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Versailles\*, 1999  
L'IUFM de l'académie de Besançon\*, 1999  
  
L'École supérieure d'agriculture d'Angers, 2000  
L'École supérieure d'agriculture de Purpan, 2000  
L'École supérieure d'ingénieurs et de techniciens pour l'agriculture, 2000  
L'École supérieure du bois, 2000  
L'Institut supérieur agricole de Beauvais, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture de Lille, 2000  
L'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes, 2000  
L'IUFM du Pacifique\*, 2000  
L'IUFM d'Aquitaine\*, 2000  
L'IUFM de l'académie de Toulouse\*, 2000  
L'IUFM d'Auvergne, 2000  
L'IUFM d'Aix-Marseille\*, 2000  
  
L'IUFM de Poitou-Charentes\*, 2001  
L'École nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges, 2001  
L'IUFM des Pays de la Loire\*, 2001  
L'IUFM de Bretagne\*, 2001  
L'IUFM du Limousin\*, 2001  
  
L'IUFM de La Réunion\*, 2002  
L'IUFM des Antilles et de la Guyane avant sa partition, 2002  
L'École centrale de Paris, 2002  
L'Institut d'études politiques de Grenoble, 2002

## Les évaluations de retour

L'université Louis Pasteur - Strasbourg I, 1994  
  
L'université de Nantes, 1995  
L'École centrale de Nantes, 1995  
L'université Rennes I, 1995  
  
L'université de Provence - Aix-Marseille I, 1996  
L'université Claude Bernard-Lyon I\*, 1996  
L'université Jean Moulin-Lyon III\*, 1996  
  
L'université Lumière-Lyon II\*, 1997  
  
L'université de technologie de Compiègne\*, 1998  
L'Institut national des sciences appliquées de Rouen\*, 1998  
L'université de Rouen\*, 1998  
L'université du Havre\*, 1998  
L'Institut des sciences de la matière et du rayonnement\*, 1998  
L'université de Caen\*, 1998

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil



L'Institut polytechnique de Sévenans\*, 1998  
L'université de Reims - Champagne-Ardenne\*, 1999  
L'université de Picardie - Jules Verne\*, 2000  
L'Institut national des sciences appliquées de Toulouse\*, 2001  
L'université de Limoges\*, 2001  
L'université de Savoie\*, 2002  
L'université des Antilles et de la Guyane, 2002  
L'université Grenoble II - Pierre Mendès France, 2002

## ÉVALUATIONS DISCIPLINAIRES

La Géographie dans les universités françaises : une évaluation thématique, 1989  
Les Sciences de l'information et de la communication, 1993  
L'Odontologie dans les universités françaises, 1994  
La formation des cadres de la Chimie en France, 1996  
Le 3ème cycle de médecine générale dans les universités françaises, 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 1), 1998  
La formation des pharmaciens en France (vol. 2 : les 24 UFR de pharmacie), 1998  
Les formations supérieures en mathématiques orientées vers les applications, 2002

## RAPPORTS SUR LES PROBLÈMES GÉNÉRAUX ET LA POLITIQUE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

### Rapports au Président de la République

Où va l'Université ?, (rapport annuel) Gallimard, 1987  
Rapport au Président de la République, 1988  
Priorités pour l'Université, (rapport 1985-1989), La Documentation Française, 1989  
Rapport au Président de la République, 1990  
Universités : les chances de l'ouverture, (rapport annuel), La Documentation Française, 1991  
Rapport au Président de la République, 1992  
Universités : la recherche des équilibres, (rapport 1989-1993), La Documentation Française, 1993  
Rapport au Président de la République, 1994  
Évolution des universités, dynamique de l'évaluation (rapport 1985-1995), La Documentation Française, 1995  
Rapport au Président de la République, 1996

Les missions de l'enseignement supérieur : principes et réalités, La Documentation Française, 1997  
Rapport au Président de la République, 1998  
Enseignement supérieur : autonomie, comparaison, harmonisation (rapport 1995-1999), La Documentation Française, 1999

### Rapports thématiques

Recherche et Universités, Le Débat, n° 43, janvier-mars 1987, Gallimard  
L'enseignement supérieur de masse, 1990  
Les enseignants du supérieur, 1993  
Le devenir des diplômés des universités, 1995  
Les personnels ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers et de service dans les établissements d'enseignement supérieur, 1995  
Les magistères, 1995  
Les universités nouvelles, 1996  
Réflexions à propos du site universitaire de Lyon, 1997  
Les universités de Normandie, 1999  
La valorisation de la recherche : observations sur le cadre, les structures et les pratiques dans les EPCSCP, 1999  
Les formations supérieures soutenues par la Fondation France-Pologne, 1999  
Le sport à l'université : la pratique du sport par les étudiants\*, 1999  
Les écoles et instituts français en Méditerranée, 2000  
Les IUFM au tournant de leur première décennie : panorama et perspectives, 2001  
Le site universitaire d'Aix-Marseille\*, 2001

**BULLETINS n° 1 à 33**

**PROFILS n° 1 à 52**

\* Rapport ayant donné lieu à un Profil



CNE

L'UNIVERSITÉ GRENOBLE III - STENDHAL

COMPOSITION  
DU  
COMITÉ



Monsieur Gilles BERTRAND, *président*

Monsieur Michel DELEAU, *vice-président*

Madame Claire BAZY-MALAUURIE

Monsieur Claude LAUGENIE

Monsieur Michel BORNANCIN

Monsieur Michel LEVASSEUR

Monsieur Jean-Claude BOUVIER

Monsieur Jean-Pierre NOUGIER

Monsieur Charles DEMONS

Monsieur Michel PINAUD

Madame Claude GAUVARD

Monsieur Marcel PINET

Monsieur Pierre GILSON

Madame Hélène RUIZ-FABRI

Madame Rose KATZ

Monsieur Jean-Louis WALTER

Monsieur Jean-Loup JOLIVET, *délégué général*

43, rue de la Procession 75015 PARIS Tel. : 01 55 55 60 97 - Télécopie : 01 55 55 63 94

Internet : <http://www.cne-evaluation.fr>

Autorité administrative indépendante





Directeur de la publication : Gilles Bertrand  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin